Achille de Harlay

de Sancy - voir carton III bis.

Achille de Harlay de Sancy

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1619. Evêque de St Mâlo

Né à Paris , le 1581

Mort à Saint Mâlo, le 20 Novembre 1646.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Batterel : t. I, p. 178-212 notice et p. 72, 91, 101, 171, 377, 389.
t. II, p. 135, 185, 232, 239, 241, 341, 442.
t. III, p. 111.

Cloyseault : Vies. t. I p. 236, 249.
Ménologe, p. 39.
Catalogue, p. 569.

Bicais : t. I. p. 184.

Bougerel : t. I, p. 76.

Adry : t. V. p. 83-85.

Bonardi, p. 403-404.

Mouray : Histoire des Cures, in f° t. I.

Mercure français : t. XX, p. 1006 = t. IV, p. 401.

Gazette de France, année 1646, p. 1172, service pour lui à l'Oratoire.

Gallia christiana

Moréri : Dictionnaire.

Depping : correspondance administrative sous le règne de Louis XIV. Paris, 1855, in 4. t. IV. p. 189.

Abbé Manet : Biographie des Malouins célèbres. S. Malo, 1824. p.p 373-375 notice.

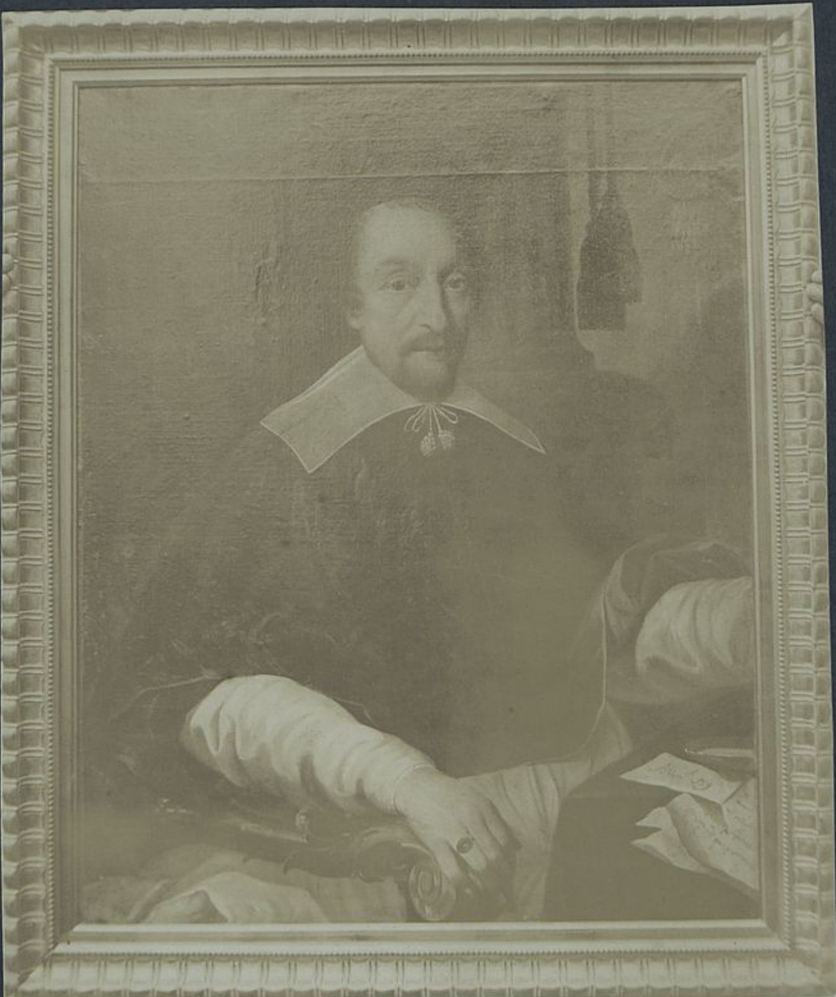
Dom Piolin : Histoire de l'église du Mans : t. VI. p. 93.

Louis Batiffol : la question des Mémoires du cardinal de Richelieu. Paris, 1921. p.p. 191.

L. Delavaud : qq. remarques sur la question de l'authenticité des Mémoires de Richelieu, 1921, 45 pages.
" qq. collaborateurs de Richelieu. Paris, 1915, gr. in 8

Annuaire de la Société d'histoire de France, 1891, article Lalanne.

Houssaye : L'ambassade de M. de Blainville dans Revue des questions historiques. t. XXIII (1878) p. 192



Achille
Harlay de
Sancy

Sans aucun doute,
comparer deux gravures.
de Van Merlen,
1652.

Pour A. de Harlay, cfr. Annuaire-
Bulletin de la S. de l'hist. de France,
1904, 3e fasc. p. 149.

—

" Recherches sur la Comp. de Jésus
au temps du P. Coton, par le P. Prat,
III, p. 673-710.

—

G. Études, 5 oct. 1907.

Oratoire

D^s le carton S. 6711.
arch. nationales
se trouvent des pièces de
l'episcopat d'achille
de Harlay év. de S^t Malo
relations avec prêtres de
la maison il était
abbé de S^t Méen ou
S^te Melanie ?

?!!

fils de Henri de Harlay
prêtre de l'Oratoire

!!

Achille de Harlay de Sancy, évêque de St Malo. –

Adry = Biblioth. des écrivains de l'Oratoire, t. V, p. 83 (Bibl. Nle fonds fr. 25.685)

De Paris, mort dans son diocèse le 20 Nov. 1646.

(1° Relation de la mort d'Ibrahim, empereur des Turcs, envoyée de Péra le 5 mars 1616 par le baron de Sancy, ambassadeur du roi de France à la Porte, dans

Mouray : Histoire des Turcs, in f° t. I

Il revint de son ambassade en 1618, chargé de manuscrits et de littérature orientale. Il se retira dans la Congrégation de l'Oratoire et donna ses mss. à la Bibl. de S. Honoré.

Il fut nommé par le roi évêque de St Malo. Il a laissé un journal mss du cardinal de Richelieu, in f°, qui est conservé dans la bibliothèque de M le Premier Président de Harlay. Il est mort le 20 Nov. 1646.

L'Abbé de St Germain, dans sa répartie à la réponse à la très humble remontrance, imprimée dans le recueil de Mathieu de Morgues, attribue à Achille de Harlay, sieur de Sancy, la réponse à la très humble, très véritable et très importante remontrance en 1632, imprimée dans le Recueil du Chatelet page 567.

Le même St Germain, dans son Caton français, attribue à Achille de Harlay l'ouvrage intitulé : Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la Reine, Mère du roi, a écrite à Sa Majesté, après être sortie du royaume, 1631 in 8, imprimé dans le Recueil de du Chatelet, page 453.

Il était le 3e fils de Nicolas de Harlay, baron de Maule, seigneur de Sancy, de Grosbois, etc, et de Marie Moreau. Il fut abbé de S. Benoît sur Loire, de Villeloin et de Chastelliers, nommé à l'évêché de Lavaur. Il quitta l'état ecclésiastique après la mort de son frère et fut envoyé ambassadeur au Levant, d'où étant de retour, il se rendit père de l'Oratoire, fut supérieur en plusieurs de leurs maisons, puis nommé évêque de S. Malo en 1631 et mourut le 20 Nov. 1646.

Il fut un des Députés sur le mariage de Monsieur en l'assemblée de 1634. (Voir Mercure français, t. XX p. 1006)

Ce que fait le baron de Sancy à Constantinople en 1616 (Mercure français, t. IV p. 401)

Achille de Harlay, de Paris, fut d'abord abbé de S. Benoît sur Loire, de Villeloin et de Chatelier, nommé à l'évêché de Lavaur. Il quitta ensuite l'état ecclésiastique, se fit connaître sous le nom de baron de Sancy fut ambassadeur à Constantinople pendant 10 ans. Au retour, il entra dans l'Oratoire, fut ordonné prêtre et gouverna plusieurs maisons en qualité de supérieur. Il fut enfin évêque de St Malo et mourut en 1646. après 15 ans d'épiscopat. (voir le Gallia Christiana.)

(A)

Lettre que j'ai écrite à M. de Villoison

Monsieur,

En attendant que vous puissiez voir par vous même les matériaux qui se trouvent dans notre bibliothèque et qui pourraient servir à composer la vie du baron de Sancy, je prends la liberté de vous envoyer comme un résumé de ce qui m'a paru vous intéresser ~~davantage~~, je veux dire son voyage à Constantinople et l'acquisition qu'il y fit de plusieurs manuscrits orientaux. Je vous avouerai que je n'y ai pas trouvé de grands détails sur ce dernier article ; mais j'y ai suppléé du mieux qu'il m'a été possible.

Achilles de Harlay, dont l'article est renfermé en 3 lignes dans le Moréry, était, comme vous le savez, fils de Nicolas de Harlay Sancy, qui rendit de si grands services à Henri IV. Aux études ordinaires qu'il fit avec distinction, il joignit l'étude de la théologie et celle du droit. Après avoir brillé au barreau, il embrassa l'état ecclésiastique et, dès 1600, à peine âgé de 21 ans, il fut nommé à plusieurs abbayes et même à l'évêché de Lavaur. Son frère aîné ayant été tué au siège d'Ostende en 1601, Achilles renonça à l'état ecclésiastique et prit le parti des armes. Il servit en Italie et en Espagne et fut nommé à l'ambassade de Constantinople en 1611. Il passa par Raguse au mois d'août et se rendit par terre à Constantinople. La peste en avait fait sortir le sultan et M. de Harlay ne put avoir sa première audience qu'au 1 Novembre. Il lui arriva une aventure

assez semblable à celle de M. de Nointel, si je ne me trompe.

Les Capygis qui, selon l'usage, le portaient sur leurs bras, le poussèrent pour l'obliger à mettre un genou en terre ; mais il se débattit, se tint ferme et salua à la française.

Pendant son ambassade, qui dura 9 ~~mois~~ ans, il montra beaucoup de capacité dans les négociations. Les affaires ne l'empêchèrent pas de se livrer au goût qu'il avait pour l'étude. Il fit de grands progrès dans les Mathématiques et cultiva beaucoup la botanique ainsi que la chimie.

Pour ce qui est des langues, sans parler du latin, il savait l'italien, l'espagnol, l'allemand, le grec ancien et le moderne. Il apprit l'hébreu en très peu de temps, et si bien, qu'il entendait les rabbins et pouvait leur répondre dans leur langue. Il n'avait point négligé les études plus utiles à un ambassadeur : il avait approfondi l'histoire et connaissait parfaitement ce qu'on appelle les intérêts des princes. Aussi Vicquefort le donne-t-il comme un modèle du parfait ambassadeur.

Il avait accueilli dans son palais Pietro della Vallé et ce célèbre voyageur lui fut d'une grande utilité pour l'acquisition qu'il voulait faire de Mss. orientaux. D'un autre côté, le crédit du baron de Sancy ne fut pas inutile à Pietro della Vallé qui, étant italien, n'aurait jamais été si bien traité qu'il le fut dans toute la Turquie, si l'ambassadeur n'avait bien voulu le reconnaître pour son parent. Dans les lettres très intéressantes de Pierre della Vallée et du P. Morin qui sont imprimées dans l'ouvrage assez rare des Antiquitates ecclesiae orientalis de ce dernier, on voit que la Vallée avait fait connaissance avec les Samaritains qui étaient en Syrie. On peut présumer que c'est d'eux qu'il acheta le fameux Pentateuque hebraeo Samaritain qui est en langue hébraïque et en caractères samaritains. Il l'avait acheté pour le baron de Sancy qui acquit aussi plusieurs ouvrages tant imprimés que mss hébreux, chaldaïques, arabes et syriaques. Les livres imprimés l'ont été soit à Constantinople, soit à Thessalonique. Ce sont pour la plupart des rabbins dont les ouvrages, en ce qui regarde la religion chrétienne, n'ont point été mutilés, comme ils l'ont été dans les éditions d'Italie, ce qui rend ces premières éditions très précieuses. Tous ces livres, tant imprimés que mss. ont été donnés par M. de Sancy à la bibliothèque de l'Oratoire de S. Honoré et cette collection jointe à celle que le P. de Bisance, qui avait été juif, avait apportée de Constantinople rendent cette bibliothèque une des plus intéressante de l'Europe pour cette partie.

Pierre de la Vallée trouva depuis un Pentateuque, non seulement en caractères samaritains mais en langue samaritaine. Arrivé à Rome, il voulut le faire imprimer dans cette ville ; mais la crainte de l'Inquisition l'en détourna. Il ne trouvait d'ailleurs à Rome personne qui sut le samaritain. Sur la réputation du P. Morin, il lui écrivit, lui proposa de lui envoyer le mss et de le faire imprimer. Ce que le dit P. Morin accepta avec joie. On trouve les 2 Pentateuques dans la Polyglotte de Walton. Le premier seul se trouve dans la polyglotte de Le Jay.

En 1612, les Maures de Grenade, chassés d'Espagne, vinrent à Constantinople et s'emparèrent des maisons des Juifs. Ils voulaient aussi expulser les chrétiens ; mais M. de Harlay employa son crédit pour les en empêcher.

A cette époque, je trouve un fait bien singulier dans la Vie du P. Cotton. Le P. David, auteur de cette Vie, prétend que le Bayle de Venise, qui en voulait aux Jésuites pour la conduite qu'ils avaient tenue pendant l'interdit, les accusa auprès du Caymacam de faire des conversions à Constantinople. Ce Père David convient que le baron de Sancy s'intéressa pour eux ; mais il ajoute que la protection de l'ambassadeur eût été insuffisante, si le doigt de Dieu ne s'était fait sentir et voici comment : Le Caymacam, qui avait fait saisir les papiers des Jésuites, chargea un juif de les expliquer. La Providence voulut que ce juif fût lié avec les Jésuites et eût même étudié à Paris sous le Père Maldonat. En conséquence il donna aux papiers une interprétation si favorable que les Jésuites furent renvoyés absous.

Un pauvre Cordelier vénitien ne fut pas si heureux. Il avait été arrêté pour la même cause. Mais, comme il n'avait pas d'ami dans la Synagogue, il fut étranglé.

Le Bayle, indigné, accusa de nouveau les jésuites ; mais, par le crédit du baron de Sancy, ils se tirèrent encore d'affaire.

Les Mémoires du temps racontent le fait d'une manière un peu moins miraculeuse. Six jésuites accusés, non pas seulement de faire des conversions, mais d'être des espions du roi

d'Espagne, d'avoir conspiré contre Sa Hautesse et de soutenir une doctrine qui enseigne à attenter à la vie des rois, avaient été jetés en prison où ils allaient être empalés. Il en coûta 6000 écus au baron de Sancy pour les en tirer. Il y a encore une autre réticence du P. David. Ses confrères sortirent de prison, il est vrai; mais à condition qu'ils sortiraient aussi des terres du grand seigneur et qu'on enverrait d'autres missionnaires.

La révolution arrivée en Turquie en 1617 fut la cause du rappel de M. de Sancy. Achmet, en mourant, laissa la couronne à Osman, son fils, qui n'avait que 12 ans. Mustapha, oncle et tuteur d'Osman, s'empara du trône au préjudice de son pupille. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre entrèrent dans la conjuration; ce que ne doit jamais faire un ambassadeur. M. de Sancy fut mis en prison et maltraité. Quelque temps après Osman monta sur le trône et M. de Sancy sortit de prison. Le roi de France demanda une satisfaction et après bien des courriers envoyés de part et d'autre, on convint que le caymacan, auteur de l'insulte, serait chassé de la Cour et que sa maison serait rasée. La réparation faite, M. de Sancy fut rappelé et on envoya à sa place M. de Césy qui était aussi de la maison de Harlay.

Le baron de Sancy revint par la Valachie et la Transylvanie, passa par Vienne et joignit la Cour à Tours au mois d'août. Le lendemain de son audience il eut la petite vérole et vers le mois de Novembre suivant il entra dans l'Oratoire.....

Je vous fais grâce, Monsieur, d'un très long détail sur ce que fit M. de Harlay comme Père de l'Oratoire et comme évêque de S. Malo. Permettez-moi de finir en vous assurant que, si jusqu'à présent je n'avais pas l'honneur de vous connaître personnellement, il y a du moins très longtemps que j'avais pour vous tous les sentiments d'estime qui sont dûs au mérite le plus distingué et aux connaissances les plus profondes.

C'est dans ces sentiments que je suis votre très humble et très obéissant serviteur

Adry, de l'Oratoire
Biblioth. de la maison de la rue St Honoré

Paris, 22 mars 1789.

Cette lettre de 6 pages était suivie de détails sur Louis de Bizance, 4 pages.

M. de Villoison a écrit en tête de la première lettre : « Lettres de M. Adry à M. de Villoison et il a attaché le tout à son exemplaire cartonné de Pauli Colomesii ... opera Hamburgi 1709 in 4

Sources manuscrites

Voir : Batterel : t. I p. 178-212 notice ; et p. 72, 91, 101, 171, 377, 389.
t. II, p. 153, 185, 232, 239, 241, 341, 442.
t. III, p. 111

Cloyseault : Vies : I, p. 236, 249.
Ménologe, p. 39.
Catalogue, p. 569.

Bicaïs : t. I, p. 184.

Bougerel : t. I, p. 76.

Adry, t. V, 83-85

Bonardi p. 403, 404

Sources imprimées.

Mercure français : t. IV p. 101, année 1616 – t. XX, p. 1006.

Gazette de France : année 1646, p 1172, service pour lui à l'Oratoire

Gallia christiana

Moréry : Dictionnaire

Depping : Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, Paris, 1855, in 4. t. IV, p. 189.

Abbé Manet : Biographie des Malouins célèbres. St Malo, 1824 pp 373-375 notice.

Dom Piolin : Histoire de l'église du Mans, t. VI. p. 93.

Louis Batiffol : La question des Mémoires du cardinal de Richelieu. Paris, 1921, 191 pp.

L. Delavaud : Quelques remarques sur la question de l'authenticité des Mémoires de Richelieu, 1921, 45 pp.

id. : Quelques collaborateurs de Richelieu. Paris, 1915 gr. in 8

Annuaire de la société d'histoire de France, 1891, article Lalanne

Houssaye : l'ambassade de M. de Blainville dans Revue des questions historiques, t. XXIII (1878) p. 192.

Dum queror æquorei viduatas Præsule sedes
Maclovii, frustra video fleuisse Camenas;
Non cinis est, viuens Harlæus; adire tribunal
Hunc iterum aspicio solitâ pietate regentem
Illustres aras; cessent lamenta sepulti
Præsulis ad manes, nosterque reuixit Achilles,
Aut totum in magno se successore reliquit;
Multus inest vultu, neque me decepit imago;
Totus in ingenio, neque felix infusa nouit
Discrimen geminæ ceruicis; Auunculus olim
Hâc virtute tulit, quâ nunc clarissimus illam
Successorque nepósque feret; par forma decorque,
Par cerebri capitisque fuit mensura duobus.
Tam sacris ô Mitra comis absistere noli;
Haud totò caput inuenies præstantius orbe,
Quo niteas, felix primo, felixque secundo
Præsule, cui sedeas deerit par tertia ceruix:
Fortunata illic lituorum gloria, nusquam
Degeneri possessa manu; sed Pœbe, quid vltra
Hunc laudas, similem magno cum dicis Achilli,
Omnia dixisti præconia; fontibus illam
Objectare necem fatis iam desine; tantus
Quandoquidem sacris rector successit habenis,
Excusant superi permissæ crimina mortis;
Hoc vnum amissi nobis solamen Achillis.

n

Vovit Carolus Faber Tolosas
eiusdem Oratorii

Parisiis excudebat Antonius Vitré 1647. (9 p. in 4°)

Mazarine : 274 A 11.

Société Industrielle de Ferblanterie

Société Anonyme au Capital de 5.550.000 Francs

Siège Social : 39, Boulevard Beaumarchais — PARIS

"LE JOUET DE PARIS"

~~DÉPOT ET BUREAUX : 58, Rue de la Glacière — PARIS (XIIIe Arrond~~t)



IMPRIMES

Monsieur E. Bonnardel

Collège

de Juilly

(Seine et Marne)

M. M. 608 page 1

Le Père Achille de Harlay, natif de la ville de Paris, appelé dans le monde
Mr le Baron de Sancy, après avoir esté dix ans ambassadeur en Levant,
entra en la Congrégation l'année 1620 au mois de Novembre et print
la robbe au mesme mois. Il est grand bienfaiteur de la maison de Paris

1401 **Pilastre** (Ed.). Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous le règne de Louis XIV. *Calmann Lévy, s. d.*, in-12 carré br. (C. 67). 10 »

Seule étude complète sur l'un des plus savants, et en tout cas sur le plus original des Premiers présidents que nos cours de justice françaises aient connus. Ornée de son portrait, de celui de Dominique dit Arlequin, son ami de 3 planches d'armoiries et de 2 vues du château de Beaumont (canton de Château-Landon, Seine-et-Oise), où il naquit. L'auteur y a entre autres réuni tout ce qu'il a pu trouver de souvenirs de la célèbre famille de Harlay et du séjour de ses membres dans le Gâtinais.

17971. **Julien** (Stanislas). Simple exposé d'un fait honorable, odieusement dénaturé dans un libelle récent de M. Pauthier. *Paris*, 1842, in-8, br. 1 fr. 25

17972. **La Harpe**. Correspondance littéraire adressée au Grand Duc, aujourd'hui Empereur de Russie et au comte André Schowalow,

19407. **Harlay de Sancy** (Achille de), évêque de St-Malo. — Discours d'un vieil courtisan désintéressé, sur la Lettre que la reyne mère du roi a écrite à S. M. après être sortie du royaume. S. *l.*, 1631, pièce in-8 de 32 p. 3 fr.

14

Achille de Harlay de Sancy
Évêque de St Malo

Achille de Harlay était second fils de Nicolas de Harlay, baron de Sancy, surintendant des finances, qui rendit de grands services à Henri IV.
Achille fut d'abord abbé de St Benoit sur Loire, de Villeloin et de Chatelus, et nommé à l'évêché de Lavaur. Son aîné étant mort, il quitta l'état ecclésiastique et se fit connaître sous le nom de baron de Sancy, et fut fait ambassadeur de France à la Porte; il y demeura 10 ans. Pendant son séjour il ramassa grand nombre de mss sur l'Écriture Ste, tant hébreux que chaldéens et syriaques et sur diverses matières, dont il enrichit la bibliothèque de l'Oratoire de la rue St Honoré.

A son retour, il entra dans l'Oratoire l'an 1618, et fut un des 12 prêtres qui accompagnèrent M. de Bérulle en Angleterre. Après la mort de celui-ci, il fut un de ceux qui furent proposés pour être son successeur. Il fut supérieur en plusieurs maisons et nommé ensuite évêque de St Malo, où il mourut l'an 1646, après 15 ans d'épiscopat. Il a composé plusieurs ouvrages dont il est à propos de donner la liste. Mais auparavant il faut ajouter que le P. André de Clercq fit à sa louange une pièce de poésie latine intitulée:

Illustriss. D. Achillis de Harlay encomium sub vaticinante Maclovise nimphae protheo.

Ouvrages.

I – Relation de la mort d'Ibrahim, empereur des Turcs, envoyée de Pera le 5 mars 1616 par le baron de Sancy, ambassadeur du roi de France à la Porte.
Voyez histoire des Turcs par Mouray in f° T. I

II – Réponse à la très humble, très véritable et très importante remontrance au roy.
Elle est attribuée à Achille de Harlay, évêque de St Malo et datée de l'an 1632. Elle avait été composée en faveur de la reine et de M. par Mathieu de Morgues, sieur de St Germain contre le cardinal de Richelieu. Cette réponse est imprimée dans le recueil de Du Chatelet page 567.

III – Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la reine, mère du roi, a écrite à S. M. après être sortie du royaume in 8° – 1632 – et dans le recueil de Du Chatelet page 453.
L'abbé de St Germain l'attribue à Achille de Harlay de Sancy, évêque de St Malo.

IV – Ms. Journal du cardinal de Richelieu par Achille de Harlay de Sancy, évêque de St Malo in f°
Ce journal est conservé dans la bibliothèque de M. le premier président de Harlay.

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. (T I, p 76)
Ms. de Montpellier
N° de la notice 14

Bonn 1883
25 April

Bf 12 May.

P. Harlay de Sancy.

Collection Godefroy	1631	3 mars
"	1638	février
"	1650	18 mai.

(contre S. Cyran et P. Royal.)

"	1666	11 Xbre

(Voir Annuaire de la Soc. d'Hist. de France, 1891, art. Lalanne)

563 **Richelieu** (Armand Du Plessis de). *Evêque de Luçon*. Mémoire écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la Cour. Publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par Armand Baschet. *Plon*, 1880, in-8 de 49 pp., ½ bas. 12 »

Tiré à 400 exemplaires sur pap. de Hollande. Cachet ex-libris.

564 **Richelieu** (Card. de). Mémoires sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1638. Publiés par Petitot. *Foucault*, 1823. 10 vol. in-8 veau anc. dos ornés, fil. sur les plats, tr. marbr. (Rel. de Simier). (A. 59). 200 »

Rousseurs.

P. de Harlay, év. de St Malo.

Affaires Etrangères : Fond France
vol. 836 fol. 64

Lettre au Cal Richelieu

Monseigneur,

Ce m'est bien assez de grâce que vous daigniez ne me mettre pas entièrement en oubly, sans que vous veuilliez encore, par un excès trop grand de bonté, Monseigneur, vous souvenir de moy si favorablement que d'avoir commandé qu'on me fist part de votre contentement et de votre gloire en la prise d'Arras, que Monsr le Mareschal de la Melleraye a si glorieusement et en si peu de temps emportée à la veue de toutes les forces de l'Empire et de l'Espaigne en Flandre.

A la vérité, Monseigneur, je doibs bien prendre part à ce qui concerne Votre Eminence puisqu'un vray serviteur estime siens les contentements et les desplaysirs de son Seigneur, et que je le suis très fidèle de votre Eminence et le demeureray jusqu'à la mort. Il y a longtemps que je sçay que vous n'avez besoing du service de personne et que ce nous est advantage de le vous rendre non à vous de le recevoir parce que vous n'en avez que faire. Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, d'avoir autant agréable ma bonne volonté quoy qu'inutile et dénuée d'effets que si j'estois si heureux qu'elle en fust accompagnée, puisque je demeure toujours également à toutes épreuves

Monseigneur,

De votre Eminence,

très reconnaissant, très obligé, très humble, très fidèle et très obéissant serviteur.

De Harlay, évesque de St Malo

De St Malo de Beignon
le 1er sept. 1640

Harlay de Sancy

Dom Piolin – Histoire de l'église du Mans

VI, 93

1511 **Richelieu** (Cardinal de). Suite de 2 ouvrages sur les Mémoires du Cardinal publiés par la Société de l'Histoire de France. Vol. in-8 br.

1. *Batiffol* (Louis). La question des Mémoires du cardinal de Richelieu, 1921. 191 pp. 10 »

2. *Delavaud* (L.). Quelques remarques sur la question de l'authenticité des Mémoires de Richelieu, 1921, 45 pp. 4 50

550 **Delavaud** (L.). Quelques collaborateurs de Richelieu. *Paris*, 1915, gr. in-8 br. 6 »

Extrait des Rapports et notices sur l'éd. des Mémoires du card. de Richelieu.

On accusait le P. de Harlay d'avoir rédigé les Mémoires du cardinal de Richelieu.

François de Harlay

paye ses droits pour être associé de Sorbonne

le 28 Nov. 1609

(Bibl. Nle Mss latins 15.446 f° 495)

Nationale.

Harlay. F. franç. 15513

Fol. 215 Oratoriens

Z

7093 **PILASTRE** (E.). Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous Louis XIV, comte de Beaumont (S.-et-M.). *Paris, s. d.*, in-8, br., vues et portrait. 8 fr.

Harlay (le P. Achille de) MM 608

natif de la ville de Paris appelé dans le monde Mons. le Baron de Sency, aprez avoir esté dix ans ambassad. en Levant entra en la Congregation l'anné 1620 au mois de novembre et print la robe au mesme mois. Il est grand bienfaicteur de la maison de Paris.

Achille de Harlay

1631 (assemblée) est à S. Honoré, est nommé év. de S. Malo

session 25, mercredi 20 août

L'assemblée ayant été dans le dessein de donner au RP Achille de Harlay de Sancy la charge d'assistant aux affaires générales de la Congrégation, laquelle il ne pourrait pas exercer maintenant avec l'assiduité requise pour avoir été ces jours nommé par le Roi à l'évêché de S. Malo, elle a néanmoins déclaré qu'outre les assistants qui auront le soin ordinaire et assidu desdites affaires il sera supplié de ne laisser pas d'accepter la dite charge avec l'honneur et la préséance due à sa dignité et de continuer l'assistance de son conseil et de son crédit à la Congrégation —

1634 (assemblée) session XXXII jeudi 28 sept

Il a été déclaré que Mgr de S^t Malo serait tenu premier assistant honoraire de la Congrégation et est très humblement supplié de lui vouloir continuer sa charité et son assistance. Deux des nôtres ont été députés pour l'aller visiter et lui témoigner les affections de toute l'assemblée et les désirs qu'elle a de le servir.

Du Harlay. ev. de St Malo

Off Etrangères
Fond France
v. 845 f. 182

S. Malo 23 août 1642

Il écrit à Richelieu pour lui annoncer qu'il a fait arrêter un sieur Pivér, ancien capitaine de vaisseau, bon pilote, hardy soldat, ruiné par ses débauches, qui prétendait que les fortifications de la ville n'étaient pas sûres et réclamait une récompense pour son advis.

" Il sera à mon advis pour la sécurité publique aussy bien en l'autre monde comme icy. "

Achille de Harlay

voir dans Depping correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, Paris, 1855 in 4

T. IV p. 189

Deux mots sur l'administration de N.D. des Ardilliers et des Vertus dans une lettre de l'évêque de Laon à Harlay

Harlay branche de Sanci

Nicolas de Harlay baron de Maule, seigneur de Sanci
surintendant des finances et des bâtiments
premier maître d'hôtel du roi
colonel gl des suisses
chev. des ordres du roi
+ le 19 oct 1629
ép. Marie Moreau d'Ivri

— Jacques + jeune
— Nicolas baron de Maule et de Sanci, tué au siège d'Ostende en 1601
— Achille, qui fut év. de S. Malo
— Henri qui après avoir fait la guerre, se retira à l'Orat en 1627
— une soeur carmélite sous le nom de Marie de Jésus.

Achiles de Harlay

— 1646

Ménologe = Le Père Achiles de Harlay était parisien, fils de Monsieur de Harlay, secrétaire d'Etat, à qui le roi Henry IV devait en partie sa couronne par les bons et grands services qu'il lui avait rendus pendant la Ligue. Il fut employé, pendant les premières années de sa vie, dans les affaires d'Etat, et même, il fut ambassadeur à la Porte, auprès du Grand Seigneur. Mais, renonçant à toutes les belles espérances de la fortune que sa naissance, son crédit et son habileté dans les affaires lui présentaient, pour se consacrer à Dieu, il entra dans l'Oratoire sous notre très honoré Père, qui lui fit faire de si grands progrès dans la piété qu'il le jugea capable, d'abord qu'il fut prêtre, d'établir plusieurs maisons. Le Roi le nomma à l'Evêché de St Malo. Il y sentit d'abord de la répugnance. Cependant, pour ne point s'opposer à la Volonté de Dieu, il se mit en retraite pendant plusieurs jours, consulta son directeur et plusieurs autres personnes de piété qui lui conseillèrent tous d'accepter cette dignité.
Il le fit, mais avec beaucoup de crainte et d'humilité, et après plusieurs larmes et de très rigoureuses pénitences. Il emmena avec lui six prêtres de l'Oratoire pour continuer dans son palais épiscopal les mêmes exercices de piété que dans les maisons de l'Oratoire, l'accompagner dans ses visites et faire des missions dans les paroisses de campagne. Il mena cette vie pendant dix ans, au bout desquels Dieu le retira de ce monde pour lui en donner la récompense dans le Ciel. Il mourut à St Malo, le 20 Nov. de l'an 1646.

Batterel I p. 178-213 Notice 26e

Le Père Achille de Harlay-Sancy

Entré en 1619, évêque de St Malo en 1631, mort en 1646

Le Père Achille de Harlay fut le 3e fils du fameux Nicolas de Harlay-Sancy, surintendant des finances, premier maître d'hôtel du roi, colonel général des Suisses, l'homme de son temps qui rendit de plus signalés services à nos souverains et à l'Etat,[1] surtout aux rois Henri III et Henri IV et dont le zèle, incapable de lâcheté, fit tort à la haute fortune qu'il était en passe de faire, et qu'il ne fit pas. Si l'on veut un récit fidèle et plus détaillé des aventures de son père, on peut consulter les remontrances présentées sous la régence de Marie de Médicis qui se trouvent parmi les mémoires de Villeroy.

(1) Moréri

Il naquit à Paris en 1581 [2] avec un génie heureux pour toutes les sciences [3]. Incertain pendant quelque temps entre le parti de l'Eglise et celui de la robe, il les cultiva toutes pendant sa jeunesse avec un très grand succès, surtout la philosophie, la théologie et le droit qu'il possédait à fond [4]. Il se fit admirer au barreau par quelques causes qu'il y plaida. Il aimait aussi à s'exercer dans les belles-lettres, et nous avons de lui une Ode imprimée, d'une cinquantaine d'assez jolis vers pour le temps, à la tête du Commentaire latin de Clarius Sylvius, c'est-à-dire Antoine Le Clerc de la Forêt, sur les lois romaines. (Paris, chez Orry. 1603. in 4°.) Ils sont à la louange de ce célèbre — — — — — — —

(1) Moréri

(2) Catalogue manuscrit.

(3) Bertrauld : Panégyrique du P. de Harlay

(4) Pietro de la Valle : Relation de voyage.

Bicaïs =

L'Oratoire de France { Copie de la Bib. Nle = T. I, p. 162.
Mss. d'Aix = T. I, p. 184.

Achille de Harlay de Sancy, d'une ancienne maison distinguée par les hommes illustres qu'elle a donnés à l'Eglise, à l'épée et à la robe, naquit à Paris en 1581, de Nicolas de Harlay, baron de Maule, seigneur de Sancy et de Grosbois, surintendant des finances et des bâtiments, premier maître d'hôtel du roi, ambassadeur en Allemagne et en Angleterre, colonel général des cent Suisses, gouverneur de Chalon-sur-Saône, lieutenant général en Bourgogne, chevalier des ordres du roi, recommandable par les services importants qu'il rendit à l'Etat du temps de la Ligue. Fils d'un père comblé de dignités et d'emplois qui supposaient la plus grande faveur, Achilles avait lieu de se promettre une brillante fortune dans le monde. Indécis d'abord s'il prendrait le parti de la robe ou celui de l'Eglise, il fit des études relatives à ces deux états auxquels ses talents le rendaient également propre et où il pouvait se faire beaucoup d'honneur. S'étant enfin décidé pour l'état ecclésiastique, il fut pourvu des abbayes de Villelois, de St Benoit sur Loire, de N.D. des Châtelliers et nommé à l'évêché de Lavaur sans avoir reçu aucun ordre sacré. Mais la mort de Nicolas de Harlay, baron de Maule, son frère, qui fut tué au siège d'Ostende, au commencement du dernier siècle, l'ayant rendu aîné et héritier présomptif de sa maison, il se démit de ses bénéfices et renonça entièrement à la cléricature pour embrasser le parti des armes. Il servit dans les guerres d'Italie et d'Espagne sous le nom de comte de Morainvilliers, puis sous celui de baron de Sancy. Ensuite il alla voyager en Angleterre et en Flandre, en Hollande et en Allemagne.

Sans la disgrâce de son père qui depuis plusieurs années avait été dépouillé de ses emplois et éloigné de la Cour pour n'avoir pas voulu se prêter aux desseins ambitieux d'une maîtresse vindicative, le baron de Sancy aurait été employé d'une manière plus utile. Ce ne fut qu'après la mort d'Henri IV que Marie de Médicis, régente du royaume, jeta les yeux sur lui pour l'envoyer en qualité d'ambassadeur à Constantinople, où il se distingua de ses prédécesseurs par le nombre et la magnificence des gens qu'il avait à sa suite. Pendant les 9 années qu'il fut à la Porte, il s'acquitta avec beaucoup d'honneur et de capacité de toutes les négociations dont il avait été chargé. Il ne se borna pas à soutenir avec dignité la gloire et les intérêts de la France. Son séjour y fut marqué par d'autres traits qui honorent encore plus sa mémoire. Il signala sa charité par de grandes aumônes et

par la délivrance de plus de 1000 captifs qu'il racheta de ses propres deniers et il sauva la vie à six missionnaires jésuites qu'on accusait d'être des espions du roi d'Espagne et de vouloir attenter sur la personne du grand seigneur.

Non moins zélé pour les intérêts de la religion, il la soutint avec toute la fermeté possible. Les chrétiens répandus dans le Levant trouvèrent toujours en lui un puissant protecteur qui les défendit et les protégea contre leurs oppresseurs. Plus touché encore de les voir manquer de secours spirituels, il conçut le dessein de leur en procurer en appelant dans ces contrées des prêtres pleins de zèle qui voulurent se dévouer à leur instruction et à leur conduite. Il conste même par des lettres du cardinal de Bérulle que cet ambassadeur lui avait demandé quelques prêtres de sa congrégation naissante pour les charger de cette oeuvre et qu'on avait déjà une partie des fonds et les permissions nécessaires pour les faire partir, si le Grand Seigneur leur permettait de s'établir dans ses Etats. Mais les circonstances qui suivirent ne permirent pas d'exécuter cet utile et religieux projet.

Ennemi de l'oisiveté et de la dissipation, M. de Sancy sut profiter avec économie de tous les moments de loisir qu'il avait à Constantinople pour orner son esprit de nouvelles connaissances. Il étudia à fond la philosophie platonicienne; il reprit son premier goût pour les mathématiques dans lesquelles il avait fait beaucoup de progrès étant encore jeune. Il acquit une parfaite connaissance des simples et vint à bout de pénétrer les plus intimes secrets de la chimie. Pour les langues, outre la française qui lui était naturelle, il savait l'italienne, l'espagnole et l'allemande, ainsi que la grecque ancienne et moderne aussi parfaitement que le latin. Il parvint même dans peu de temps et avec peu de peine à apprendre les langues orientales, l'hébreu surtout et les parlait passablement bien. Tout cela joint à ce qu'il savait des intérêts des princes et de l'histoire de tous les siècles et de tous les peuples, faisait de lui un ministre parfait dans un âge où les autres commencent à peine à entrer dans la connaissance des grandes affaires. Le goût qu'il avait pour les sciences l'engagea à se lier avec tous les gens de lettres qu'il eut occasion de connaître en Asie et à acheter à grands frais tous les livres rares qu'il put trouver dans ces pays. Le docte Pierre de La Vallée, gentilhomme romain, parle de lui dans la relation de ses voyages comme d'un savant dont les conversations étaient fort intéressantes et il se loue surtout de l'accueil distingué qu'il lui fit en l'obligeant de prendre un logement dans son hôtel à Constantinople.

Cette ville fut qq. temps après le théâtre d'une grande révolution. Le sultan Achmet I étant mort le 15 Nov. 1617, Osman, son fils, âgé d'environ 12 ans, devait lui succéder de droit; mais Mustapha I, son oncle, se prévalant de la faiblesse de son âge, s'empara lui-même du diadème. L'ambassadeur

il vous avait ouï une fin de sermon et désirait que ce carême vous eussiez un jour assigné à prêcher devant la reine, et je l'en ai remercié. Cela est venu de lui-même et sans aucune induction ou industrie de ma part. N'écoutez pas, s'il vous plaît, si fort vos raisons; elles sont, à mon avis, d'un autre principe qui les suscite, qui les anime et leur donne couleur et apparence. Adorez Jésus mourant et perdant par cette mort une vie divine et acceptez volontiers de mourir à vos raisons, et, mourant à si peu de chose, Dieu ne dédaignera pas de recevoir de vous cette sorte de mort intérieure et spirituelle en l'honneur de sa mort extérieure et corporelle. Je vous écris ceci en un vendredi qui me rend cette mort de Jésus plus présente et me fait désirer qu'elle vous soit vivement représentée, pour vous induire à mourir à vous-même, à vos pensées et à vos intérêts humains et sensibles, davantage que vous ne le faites pas. O mon Père, est-il possible que nous ayons JC si souvent en nos mains, en nos cœurs, en nos bouches et que nous l'ayons honorant, remerciant et appliquant sa mort très sainte et très divine, et que la mort d'un Dieu nous fasse si peu mourir à nous-mêmes? que ce reproche sera grand à l'heure de la mort et de notre jugement! que je me sens coupable en cette pensée et que je vous tiens coupable aussi; car partout nous vivons à nous-mêmes, et partout nous devrions mourir à nous-mêmes et à toutes choses; et l'heure est proche qu'il nous faudra mourir effectivement d'une mort peu méritante et peu honorante la mort de JC.NS.

Lettre 588, p. 143, au P. de Sancy, 10 fév. 1626 =

Je vous envoie une grande lettre que j'écris à la reine pour la consoler en ses afflictions, pour l'éloigner de plus en plus de l'hérésie, pour l'attirer à JC qui est le sujet principal de sa lettre, en son mystère de sa naissance et adoration des trois rois. Je serai bien aise que vous la voyiez et que même vous la retiriez doucement pour la lui garder, si ce n'est qu'elle voulût elle-même la garder avec l'instruction que la reine-Mère lui donna en partant. Car les personnes qui gardent ses papiers ne sont guère pour l'ordinaire bons à cela. Si qq uns des principaux en veulent avoir la lecture, avec prudence et secret vous la leur pouvez communiquer, si la reine le trouve bon

Je vous recommande beaucoup de faire tout ce qui vous sera possible pour vous accommoder avec ces messieurs les ecclésiastiques de la reine. Il leur faut déférer tout, obéir à tout ce qui est commandé et ne pas donner prétexte à la division qu'on voudrait introduire. Notre partage est la croix et le labeur. Laissons aux autres à chercher autres choses. Je vous prie m'avertir de tout comme vous faites, supporter tout, obéir et édifier.

Il est bon aussi d'exhorter la famille de la reine à la piété et à la communion tous les dimanches de ce carême. C'est un temps de dévotion particulière, autorisé en la primitive église.

Il est à propos que vous proposiez à la reine tous les mois un saint, qu'elle honore et invoque ce mois-là

Lettre 603, p. 186, au P. de Sancy, mai 1626 =

Je ne dois pas employer ce papier à vous dire la douleur que j'ai du traitement qu'on fait aux catholiques et de la peine que vous y avez. Elle m'est connue plus que je vous le mande, elle m'est sensible; j'en sais les causes et les origines, et si je l'ose vous le dire, elle m'a été prédite avant partir de France pour l'Angleterre. C'est une des croix qu'il faut porter et supporter et avec moins de peine et sensibilité que vous ne faites. Dieu veut la croix et veut faire ses œuvres dans la croix et par la croix fortifier nos âmes. Et il nous faut correspondre à ses desseins, non à nos humeurs et sentiments. Continuez à travailler, à prêcher, à confesser, à donner bon exemple. Je n'omets pas les remèdes que vous me proposez, encore que je ne vous réponde pas là-dessus et que je ne vous en éclaircisse pas; mais je vous ai déjà mandé en termes généraux que je fais ce que je dois et ce que vous désirez. Je ne manque à rien, et on m'écoute, et on me promet. J'ai fait venir le P. Bourgoing de 100 lieues pour le voir et lui parler; mais Dieu l'appelle à un autre emploi et nous devons ne pas suivre, ni vous vos pensées, ni moi les miennes; il faut suivre Dieu. Je fais tenir tout prêt le P. d'Orgeville, et au même temps qu'il doit partir, Dieu l'arrête par une rencontre inopinée, et il nous faut recourir à Dieu, qui conduit ses œuvres comme il lui plaît et non comme il nous plaît. Je fais tout ce que je puis pour hâter ce que je crois utile à votre soulagement et Dieu le retarde. Il vous préserve de la peste au milieu de la peste et en fait mourir deux de nos Pères aux Ardilliers et plusieurs autres ailleurs. Son saint nom soit béni!

Quant au P. Philippe, il faut satisfaire à l'office qu'on lui a destiné, pourvu qu'on lui donne un aide. Il faut se contenter des moyens que Dieu met en nos mains et ne les pas négliger ni soupirer inutilement après des remèdes éloignés, que souvent nous trouvons inutiles et qq. fois même pénibles quand nous les avons. Dieu de rien fait qq. chose et le serviteur de Dieu doit faire l'œuvre de Dieu de ce que Dieu met entre ses mains: Moïse d'une verge, Samson de la mâchoire d'un âne, Gédéon avec des pots cassés.

J'ai pensé à ce qui vous fait peine, et il m'a semblé que c'est une providence de Dieu sur vous et sur nous, et cela pour beaucoup de raisons que je vous pourrais dire de vive voix et serais trop long à écrire. Soyez en paix et en repos. Parlez où vous devez, mais sans insister. Proposez, mais ne vous raidissez pas. Ce doit être notre manière d'agir, particulièrement en ce temps et en ce sujet.

Lettre 622, p. 227 ~~au Maréchal de Couvres, 30 sept 1626~~ à M. Du Fargis, 10 oct. 1626 =

le maréchal de Bassompierre n'est envoyé que pour mettre à la vue de toute la chrétienté les anglais plus à leur tort, leur demandant sans aigreur, sans menace, le rétablissement des Français et l'accomplissement des choses à quoi ils sont obligés par les contrats.

(La maison française de la reine avait été renvoyée au mois d'août. Le P. Robert Philippe avait été le seul prêtre autorisé à rester en Angleterre. Bassompierre avait débarqué à Douvres dès le 20 octobre. Le P. de Sancy, qu'on y renvoya avec la suite du maréchal de Bassompierre dut se rembarquer avec lui en Xbre)

Lettre 631 p. 240, la Reine Mère à sa fille, 9 janvier 1627 =

Le P. de Bérulle et le P. de Sancy vous ont été donnés de ma part et je les ai choisis moi-même, les connaissant propres à dresser votre conscience et à l'assister dans l'état où vous êtes. Les conseils qu'ils vous ont donnés, me sont connus et je les juge très salutaires et même nécessaires en votre condition.... J'ai été bien aise d'apprendre du P. de Sancy que vous servez ~~bien~~ Dieu...

Lettre 694 à Richelieu, 3 X. 1627 =

M. l'archevêque de Lyon est malade à Angers : il est fort sollicité de Monsieur d'Orléans (Gabriel de l'Aubespine) de traiter avec lui de son archevêché Les pensées de M. de Lyon par lui-même sont au P. Sancy ; mais comme ce bon Père n'y pense point, ni moi pour lui, ces pensées-là sont sans effet.

Lettre 737, p. 420 au P. Chiersault, sup. à Lyon, sept. 1628 =

J'envoie le P. de Sancy en Savoie et je tiens nécessaire qu'il ait un de nos Pères de votre maison avec soi. Je désire qu'il le choisisse lui-même et vous prie le trouver bon. Ce n'est que pour peu de jours et c'est pour des raisons importantes qui m'ont obligé à vous en écrire ce mot de ma main, nonobstant mon infirmité.

Lettre 742, p. 426, Sancy à Bérulle, 8 oct. 1628 = de Belley.

Voici la 3e lettre que je vous écris par laquelle je vous donne avis de l'empêchement que j'ai rencontré en mon passage en Savoie. Je vous ai écrit l'une par la voie de Grenoble, l'autre par celle de M. d'Alincourt, celle-ci par la voie du courrier qui prend maintenant cette voie pour aller en Italie et passe par Belley, vient à Pierre Chastel qui en est distant d'une lieue et va jusqu'à une maladrerie près Yenne, ville de Savoie distante d'une demi-lieue de Pierre Chastel et là un courrier de Savoie prend le paquet et le porte en Italie, puis rapporte la réponse jusque là où le courrier français, qui l'attend, la reprend et la rapporte en France. Vous me pouvez donc adresser votre réponse à Belley sous un paquet adressant à M. l'évêque de Belley afin qu'il soit plus sûrement rendu.

Mgr de Belley part tout maintenant pour aller en Savoie et me mène avec lui, comme de son train, afin de m'ouvrir l'entrée en Savoie et me donner moyen d'aller au moins jusqu'à M. le Prince Thomas et essayer d'avoir de lui permission de passer jusques à Turin. Je ne sais si on n'arrêtera pas Mgr de Belley et moi à la première frontière.

Il y a quantité de gens de guerre en Savoie. Ceux qui en disent le moins croient qu'il y a plus de 20.000 h. On croit que c'est pour l'évêché de ?

Ils commencent à n'avoir pas tant d'abondance et de vivres ; on leur en envoie de Piémont. J'ai vu un gentilhomme qui a un frère au service du duc qui m'a dit qu'il semble que Son Altesse ne s'abandonne pas tout à fait en la confiance des Espagnols ; la citadelle qu'il a fait faire contre leur gré à Trin, l'une des places qu'il a prise au Montferrat, et qui est déjà en défense, le témoigne, et la liberté qu'il a donnée à son favori qu'il avait emprisonné pour l'amour d'eux pour ce qu'ils le tenaient pour français.

J'attends ici un commandement. Si je ne puis passer, il faut, je vous prie, adresser votre lettre à Belley ; car les courriers, comme je vous ai mandé, y passent et afin que la lettre soit reçue à Belley et me soit rendue, il lui faut faire une couverture adressant à Mgr l'évêque de Belley.

Lettre 761, p. 450, à Richelieu, 21 fév. 1629 =

Le P. Gibieuf fait ce qu'il peut vers Sancy.

Lettre 763, p. 451 à Richelieu, 28 février 1629 =

Je vous ai écrit le 26 de ce mois et envoyé des lettres de Sancy à Gibieuf et j'ai besoin de savoir si vous les avez reçues.

Lettre 774, p. 469 à Richelieu, 30 avril 1629 =

J'ai fait soigneusement tenir au P. de Sancy ce que le sieur Calory m'a envoyé pour lui ; il est extraordinairement content de Calory. Je ne le vois point ; mais j'ai tout mis aux mains de Sœur Marie de la Bénédiction qui se conduit comme il le faut.

M.M. 607, 1 catalogue, N. 515 =

Achilles de Harlay de Sancy, évêque de S. Malo, mort en 1646.

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822, t. XIII, p. 221 =

Achille II de Harlay, baron de Sancy, évêque de St Malo, second fils du surintendant, né en 1581, se destina d'abord à la robe, puis à l'état ecclésiastique ; il avait même été pourvu de 3 riches abbayes et nommé à l'évêché de Lavaur ; mais son frère ayant été tué en 1601, il entra dans la carrière militaire et fit plusieurs campagnes. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Constantinople où il donna des preuves de talent et de fermeté. Il y employa une grande partie de ses richesses à racheter plus de mille esclaves chrétiens et français.

Ayant été rappelé en 1619, il entra chez les oratoriens où il se fit une grande réputation par son éloquence.

En 1625, Le P. de Bérulle le mit à la tête des douze prêtres de sa congrégation composant la chapelle de la reine d'Angleterre. Le P. de Sancy ayant vainement lutté contre les anglicans et le duc de Buckingham, revint en France en 1626.

Le cardinal de Richelieu fit donner au P. de Sancy l'évêché de St Malo en 1631 et ce prélat fit admirer sa sagesse et son éloquence dans les Etats de Bretagne qu'il présida en 1634. Il se distingua aussi dans l'assemblée du clergé de 1635 par la vigueur avec laquelle il s'opposa aux subsides qu'en exigeait la Cour. Il se retira ensuite des affaires et ne s'occupa plus que de son diocèse, où il mourut le 20 Novembre 1646.

Il avait formé une collection des plus beaux manuscrits des livres saints, en hébreu, en arabe, en chaldéen et en syriaque.

On lui attribue plusieurs écrits en faveur du cardinal de Richelieu.

L'Ami du clergé, 27 année, 1905, N° 6 du 9 février 1905, page 119 =

M. Robert Lavollée résout (Revue des études historiques, sept. oct. 1904) la question de l'auteur des Mémoires de Richelieu. M. d'Avenel avait démontré, dès 1858, qu'ils ne pouvaient être de Richelieu. Mais de qui, alors ? Ils sont de Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de St Malo (1581-1646). Ce qui a mis M. Lavollée sur la voie, ce sont les Memorie recondite d'un italien du temps, Vittorio Siri, qui, dans de nombreuses citations, donne toujours comme étant de l'évêque de St Malo, ce que nous lisons dans les Mémoires de Richelieu. Armé de cet indice, M. Lavollée a comparé l'écriture du manuscrit des Mémoires et l'écriture des lettres autographes de M. de Saint Malo : Mémoires et Lettres sont bien de la même main.

D'autres preuves encore viennent confirmer la démonstration.—

Cet évêque de St Malo était des meilleurs amis de Richelieu, comme nous le savons par le fameux complot de 1633 : treize mécréants, cette année là, après avoir renié Dieu et trempé leurs mains dans du sang bouillant, avaient juré de tuer M. le Cardinal et M. de St Malo.

français, témoin de l'injustice, se déclara peut-être trop ouvertement contre l'usurpateur et celui-ci lui donna des gardes et le retint comme prisonnier. Le sieur de la Croix, dans son abrégé chronologique de l'histoire ottomane, donne une autre raison de cette détention. Il prétend que le baron de Sancy fut enfermé au château des sept tours en punition de ce qu'il avait fourni à Koreski, seigneur polonais, le moyen de s'évader du dit château et qu'il fut même menacé de la mort par le grand visir auquel il répondit avec beaucoup de fermeté en se disculpant de cette évasion, laquelle avait été favorisée, non par lui, mais par un nommé Martin, son secrétaire, qui l'avait fait à son insu, dans l'espérance d'obtenir en mariage la fille du seigneur polonais.

Un tel procédé contre le représentant d'un grand roi, quelque cause qu'il ait eue, ne pouvait manquer d'avoir des suites fâcheuses pour Mustapha. Mais son neveu étant venu à bout de le chasser du trône après 4 mois de règne, y monta à sa place et un de ses premiers soins, dès qu'il se vit maître, fut de donner la liberté au sieur de Sancy et de lui faire satisfaction en particulier. Mais, comme il lui en fallait de publiques pour réparer d'une manière proportionnée l'insulte qui avait été faite en sa personne à Louis XIII, il obtint, conformément aux intentions de ce monarque que le caïmacan, qui en était le vrai auteur, serait chassé de la Cour et son palais rasé.

L'honneur de son maître vengé, il demanda son rappel qui lui fut accordé. De retour en France en 1618, il monta sa maison d'une manière digne de sa naissance et de son rang ; mais la petite vérole dont il fut attaqué peu après son arrivée, mit sa vie en danger ; ce qui lui fit faire des réflexions sérieuses sur la vanité des choses de la terre ; et quoique sa fortune le mît en état de figurer dans le monde et de relever le lustre de sa famille, déchue depuis la disgrâce de son père, il pensa, dès qu'il fut entièrement établi de sa maladie, à se retirer de la Cour et à renoncer à la gloire du siècle pour embrasser l'institut de ces mêmes prêtres qu'il avait voulu établir dans le Levant. Le P. Gibieuf, à qui il s'ouvrit de son dessein, en écrivit au P. de Bérulle qui était alors à Poitiers auprès de la Reine-Mère. Cet instituteur, qui avait prédit ce qui arriverait, le reçut comme un sujet distingué qui servirait utilement l'Eglise et dont il prévoyait qu'il occuperait un jour une des premières places.

Le P. de Sancy ayant pris l'habit de l'Oratoire dans le courant du mois de Novembre 1619, justifia pleinement les espérances qu'on avait conçues de lui. Vivement pénétré de la présence de Dieu, il se donna à Lui avec une ferveur et un zèle extraordinaire. Il trouvait tant d'attraits dans la prière qu'il y consacrait une bonne partie du jour, qq fois même de la nuit. Son exemple était une puissante exhortation à la piété ; aussi produisait-il le meilleur effet dans la maison. Paris ne fut pas moins édifié de voir un ancien ministre du roi se soumettre volontairement à un genre de vie assujetissant et pénible et commencer à l'âge de près de 40 ans ce que les jeunes gens ont de la

peine à faire avant qu'ils aient senti les avantages de la liberté.

L'évêque de Paris, touché de ses dispositions, s'empressa, lorsqu'il en fut temps, de lui conférer les saints ordres et le P. de Sancy, qui s'y était préparé en homme qui en connaissait l'excellence, en remplit dignement les fonctions. Comme il avait beaucoup de talent pour l'éloquence de la chaire, on lui fit exercer dans plusieurs églises de Paris et dans la cathédrale de Langres, où il prêcha le carême de 1622. Son zèle pour la propagation de l'Oratoire le fit employer à l'établissement des collèges du Mans, de Saumur, d'Angers et de Troyes. La maison de Caen qu'il avait fondée, l'eut pour premier supérieur et le collège de Nantes fut aussi pendant qq temps sous sa conduite. Cet établissement, ainsi que ceux de Dieppe, de Clermont et de Troyes se ressentirent de ses libéralités. Mais la maison de Paris eut plus de part que toute autre à sa générosité. Il se démit en sa faveur du prieuré de Thoiry et des droits qu'il avait sur celui de Maule. Il lui donna en outre plus de 30.000 ₶ pour la construction de son église, dans laquelle il fit bâtir à ses frais une belle chapelle qui porte son nom, où l'on voit un tombeau magnifique que la piété filiale lui avait inspiré d'élever à la mémoire de son père et de sa mère, que la mort lui ravit en 1629. Ses libéralités s'étendirent jusqu'aux Jésuites auxquels il donna, étant déjà de l'Oratoire, 12.000 ₶ pour une de leurs maisons qui était mal dotée. L'esprit de désintéressement dont ces différentes libéralités annonçaient qu'il était animé, lui fit refuser en 1624 la coadjutorerie de l'évêché de Langres et postérieurement celle de l'évêché d'Orléans, auxquels Mrs Sébastien Zamet et Gabriel de l'Aubépine avaient voulu le faire nommer.

En 1625, il fut mis à la tête des 12 prêtres de l'Oratoire qui accompagnèrent Henriette Marie de France, lorsqu'elle épousa Charles I, roi d'Angleterre et, après le départ du P. de Bérulle, confesseur de cette princesse, que des affaires particulières rappelèrent au bout de 3 mois, il le remplaça dans cet important emploi où il eut bientôt gagné la confiance de la nouvelle reine qui, soutenue par ses avis et ses instructions, se fortifia de plus en plus dans la piété et se conduisit toujours avec sagesse et prudence. Mais quelque régulière et édifiante que fût la vie du P. de Sancy et celle de ses Confrères ; quelque soin qu'ils eussent de se bien observer et de s'en tenir à ce qui était de leur ministère, sans se mêler d'aucune affaire, ni songer à gagner des prosélytes à la religion catholique ; ce qu'ils n'auraient pas négligé sans doute, s'ils n'avaient craint d'indisposer les anglicans, fort délicats sur ce point ; en un mot, quoiqu'ils n'eussent rien fait, rien dit, soit contre le gouvernement, soit contre la religion du pays, ainsi qu'il fut prouvé par les informations prises ensuite par des commissaires du roi Charles ; malgré tout cela, dis-je, les prêtres de l'Oratoire et tous les Français qui étaient attachés à la maison de la reine, furent renvoyés en France en 1626. Ce fut en vain, comme on le dit dans l'article de M. de Bérulle qu'on envoya le maréchal de Bassompierre à Londres pour en avoir raison. Son ambassade fut presque à pure perte. Il ne fut pas même permis au P. de Sancy, qui l'avait accompagné par

ordre de Louis XIII, de parler une seule fois à la reine d'Angleterre, qui témoigna le plus grand désir de le voir et de le retenir. Les prières et les supplications qu'elle employa pour en obtenir la liberté furent sans effet. Tout ce qu'elle gagna, fut de recevoir de sa main un confesseur de l'Oratoire en la personne du P. Robert Philippe, écossais de nation, qui demeura toujours auprès d'elle jusqu'à sa mort avec un autre de ses confrères (Vie du P. Joseph.)

On lui donna de plus, mais seulement en 1629, Jacques Duperron, évêque d'Angoulême pour grand aumônier et 12 capucins que le célèbre P. Joseph avait tous choisis comme des gens plus propres que les Prêtres de l'Oratoire à entrer dans les vues du cardinal de Richelieu. (Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes, p. 371)

De retour en France, le P. de Sancy ne cessa point de se rendre utile à la Congrégation jusqu'en 1628, temps auquel son " bon esprit et les succès qu'il avait eus en ~~quantité~~ quantité de négociations qu'il avait entreprises, engagèrent Louis XIII (Eloge des premiers présidents au Parlement de Paris. p. 243) à l'envoyer à la cour de Turin pour traiter avec le duc de Savoie d'affaires importantes au bien de la chrétienté. " L'objet de sa mission étant rempli, il revint à Paris, où il eut la douleur de perdre, peu de temps après, le cardinal de Bérulle auquel on crut d'abord qu'il succéderait. Il eut, en effet, une partie des suffrages de l'assemblée qui fut convoquée sur la fin du mois d'octobre 1629 pour remplacer l'instituteur de l'Oratoire; mais, soit qu'il y eût renoncé de lui-même, soit qu'on craignît que, lié comme il l'était avec le cardinal de Richelieu, il ne se conduisît dans le gouvernement de la Congrégation que par l'impulsion de ce célèbre ministre qui, comme on l'a vu ci-devant, avait voulu en être lui-même le chef, ou en avoir la protectorie, on nomma le P. de Condren. Les Pères de l'Oratoire, quelque cas qu'ils fissent de la personne et du mérite de celui de leurs confrères qui avait concouru avec le nouvel élu, n'eurent point à se repentir d'avoir fait un pareil choix dans les circonstances où la mort de leur père les avait laissés. Ils connaissaient les mauvaises dispositions de Richelieu envers cet homme respectable et l'empire qu'il aimait à exercer sur les personnes qui étaient sous sa dépendance. Ils ne pouvaient ignorer que le P. de Sancy était un de ses plus zélés partisans et qu'on ne pouvait guère porter plus loin le dévouement qu'il faisait à son égard.

Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les Mémoires du temps. On y verra que, lors des divisions survenues dans la maison royale en 1629, ce Père prit hautement la défense du dit ministre contre ceux qui l'accusaient d'être l'auteur des troubles qui obligèrent la Reine Mère, Gaston d'Orléans, quelques princes et plusieurs grands de la Cour à sortir du royaume ou à s'armer. Les écrits qu'il publia pour la justification du cardinal lui attirèrent des réponses sanglantes qui l'auraient porté à l'abandonner, s'il lui avait été moins attaché. Mais, tout dévoué à son service, il laissa dire et continua d'être son apologiste, le défendant de vive-voix et par écrit envers et contre tous.

Un zèle si ardent et des services considérables rendus à l'Etat ne devaient pas être oubliés. Le cardinal de Richelieu qui savait user de reconnaissance envers ses amis et récompenser les fidèles serviteurs du roi, engagea le P. de Sancy, malgré le refus qu'il avait fait d'être élevé aux dignités de l'Eglise, à accepter l'évêché de St Malo. Le brevet lui en fut

expédié à la mi-août de l'an 1631, pendant qu'il assistait à l'assemblée de l'Oratoire, laquelle avait déjà jeté les yeux sur lui pour remplir une des 3 charges d'assistant du P. de Condren. Un historien, qui ne s'est guère piqué d'exactitude, (Le Vassor : Hist. de Louis XIII) n'a pas craint d'avancer que l'Oratorien n'avait été fait évêque qu'au préjudice du Père Michel de Marillac, religieux capucin, qu'il avait supplanté, dit-il, par ses intrigues. Si cet écrivain avait été mieux instruit, il aurait vu que ce religieux était décédé le 29 juillet sans avoir été sacré et que, par conséquent on ne lui avait pas enlevé une prélature que sa mort avait obligé de donner, 15 jours après, à un autre. En acceptant ladite dignité, le P. de Sancy déclara qu'il serait toujours également attaché à l'Oratoire et qu'il voulait qu'on l'en regardât toujours comme membre. Son changement d'état ne lui permettant point d'exercer les fonctions d'assistant, il accepta avec reconnaissance le titre d'assistant honoraire et perpétuel qu'on lui donna. Ce fut en cette qualité qu'il voulut assister à l'assemblée de 1634 et qu'il présida les séances dont le P. de Condren s'était absenté. Son éloignement de Paris ne fut jamais capable d'apporter la moindre altération dans sa façon de penser de la Congrégation, à laquelle il ne cessa de donner jusqu'à sa mort des marques non équivoques de son affection.

Le diocèse de St Malo, où il se rendit d'abord après son sacre, trouva en lui un pasteur, qui sut se faire aimer de son peuple par la droiture et la bonté de son coeur, l'affabilité de ses manières et une conduite toujours égale. Il fut très exact à faire les visites pastorales et se faisait accompagner ordinairement par quelqu'un des prêtres de l'Oratoire qu'il avait demandés au P. Général pour résider auprès de lui. Parmi ces prêtres on compte le P. de Morainvilliers d'Orgeville, son parent et son grand vicaire, le P. Berthauld, son official et son grand pénitencier, lesquels ne le quittèrent plus. Il eut aussi les Pères Noulleau, du Haulme, d'Hérissy, du Ruau, Chalmers, ... etc ; mais il paraît que ceux-ci n'y furent pas toujours stables. Ce prélat se servit d'eux pour faire des missions dans ses paroisses, pour remplir des stations dans ses principales églises pendant l'Avent et le Carême, et il les employait suivant l'exigence des cas à différentes oeuvres relatives aux besoins du diocèse.

M. de Sancy, dans le commencement de son épiscopat, fut nommé commissaire avec 3 autres prélats pour juger les évêques d'Albi, d'Uzès, de Nîmes, de Lodève et de St Pons, qui, conjointement avec le maréchal de Montmorency, avaient fait soulever la province de Languedoc contre le roi en faveur de Gaston, duc d'Orléans, son frère. En 1633, il présida les États de Bretagne et il est le premier évêque de cette province qui ait établi un séminaire. Il avait obtenu, pour faire cet établissement l'abbaye de St Méen, possédée ci-devant par des bénédictins mitigés qui n'étaient plus qu'au nombre de 3. Son intention avait d'abord été de le donner à l'Oratoire ; mais des raisons particulières le déterminèrent à en disposer en faveur des Prêtres de la Mission de France. Les religieuses du Calvaire et les Carmes déchaussés furent aussi établis dans son diocèse sous son Pontificat. Enfin, pendant 15 ans qu'il fut évêque, sa générosité naturelle et sa charité pastorale ne se démentirent point. Il soulageait les misérables de toutes espèces. Les prisonniers, les hôpitaux, les pauvres

honteux se res
ressource. Si amo
dans le lieu le plus
à ses intentions et
dans l'église de l'
Les Pères de l'Or
sommes considéra
orientales ; entre
Ephrem ; d'une c
ensemble comme
dans la grande Bib
conséquence ; enfin
l'évêque de St Malo
Cet évêque
en 1667 après avoi
Goléinson et 4 serv
et de Bréauté. Cette
de Harlay de Sancy
comme sous le m
M. de St Malo
en jugera par ce tr
l'assemblée du cler
faveur de ce subs
vraisemblablemen
avoir oublié que l
propos tombé à
l'avait tenu. "
" Je l'avoue, sire,
cider le feu roi
justesse et la fo

honteux se ressentirent de ses libéralités et la mort qui le leur ravit, le 20 Nov. 1646, les priva d'une grande ressource. L'amour des pauvres le suivit jusqu'au tombeau, ayant ordonné par son testament qu'on l'enterrerait près d'eux dans le lieu le plus obscur de son église. Mais M. de Neuville, son neveu et son successeur, ne crut pas devoir déférer en tout à ses intentions et lui fit dresser un mausolée digne de son nom et de sa mémoire. Son cœur fut apporté à Paris et déposé dans l'église de l'Oratoire, dans la chapelle de Harlay.

Les Pères de l'Oratoire perdirent en lui un ami fidèle et un bienfaiteur insigne. Leur maison de Paris lui était redevable de sommes considérables et de sa bibliothèque composée d'un grand nombre d'ouvrages rares, imprimés ou mss. en langues orientales; entr'autres de quelques bibles, dont 2 ou 3 sont d'un grand prix; d'un exemplaire grec des oeuvres de St Ephrem; d'une chaîne grecque sur Job; d'une autre sur l'Evangile de St Jean écrite en grands caractères grecs qui sont liés ensemble comme des caractères arabes; d'un exemplaire hébreu-samaritain du Pentateuque, que le P. Morin fit imprimer dans la grande Bible de Le Jay et que les Anglais n'ont pas manqué d'insérer dans leur Polyglotte comme une pièce de conséquence; enfin, de plusieurs autres livres rares échappés à l'ignorance des Grecs modernes et à la barbarie des Turcs, que l'évêque de St Malo avait achetés pendant son séjour à Constantinople.

Cet évêque ne laissa en mourant qu'un seul frère, en la personne de Henri de Harlay, mort prêtre de l'Oratoire en 1667 après avoir servi en qualité de capitaine de cavalerie et de mestre de camp d'infanterie sous le nom de baron de Goleinson et 4 soeurs, dont une religieuse et les 3 autres mariées dans les maisons de Neuville-Villeroy, de la Meilleray et de Bréauté. Cette dernière étant devenue veuve fit profession chez les Carmélites; de sorte que, dans les 6 enfants de Nicolas de Harlay de Sancy, sans y comprendre l'aîné qui avait été tué au siège d'Ostende en 1604, finit la branche de la maison connue sous le nom de Sancy.

M. de St Malo avait donné, dit-on, dans qqs occasions des marques d'une hauteur et d'une fermeté peu ordinaire. On en jugera par ce trait. On rapporte que le cardinal de Richelieu ayant demandé en 1635 un don gratuit de 4 millions à l'assemblée du clergé et M. A. Cohon qui, d'une basse extraction, était devenu évêque de Nîmes, ayant opiné rondement en faveur de ce subside, M. de Sancy qui, comme la plupart des autres évêques, ne pensait pas de la même façon et qui vraisemblablement n'était plus si lié avec le cardinal, lui adressa la parole et lui dit: " M. de Nîmes, vous ne devriez pas avoir oublié que l'Eglise vous a tiré de la poussière; je ne vois pas de quel front vous osez la trahir. " On ne laissa pas ce propos tombé à terre. Le roi en étant instruit et le trouvant fort mauvais, voulut mortifier à son tour celui qui l'avait tenu. " M. de St Malo, lui dit-il la première fois qu'il parut à la Cour, je vous ai tiré de la poussière. " – " Je l'avoue, Sire, répondit celui-ci; mais Votre Majesté m'a rendu justice; mon père avait dépensé tout son bien pour aider le feu roi votre Père à monter sur le trône de ses ancêtres. " Louis XIII s'arrêta, sentant très bien la justesse et la force d'une repartie qui lui reprochait l'important service que Nicolas de Sancy rendit à Henri IV

dans son plus grand besoin et l'ingratitude avec laquelle un si fidèle sujet avait été dépouillé des récompenses qu'on lui avait justement accordées.

Des divers écrits que M. de Sancy pouvait avoir faits pour la justification et la défense de Richelieu, on cite :

(1 Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la Reine, mère du roi, a écrite à sa Majesté après être sortie du royaume, in 8, 1631. Le même discours est aussi imprimé dans le recueil de du Chastelet, p. 453.

(2 Réponse à la très humble, très véritable et très importante remontrance au Roi. Cette réponse, imprimée en 1632, qu'on trouve aussi dans le recueil de du Chastelet, p. 567, fut faite à l'abbé de Morgues. de St Germain, aumônier de la Reine Mère qui, dans sa remontrance, avait fort maltraité le cardinal de Richelieu et qui continua de le traiter de même dans sa repartie à la réponse de l'Évêque de St Malo.

(3 Journal du cardinal de Richelieu, manuscrit in f°, qui était, suivant le P. Lelong, dans la Bibliothèque du Président de Harlay en 1719.

(4 Ambassade de M. de Harlay de Sancy à Constantinople depuis 1612 jusqu'en 1618, 8 vol. in f° qui sont conservés dans la Bibliothèque de S. Germain des Près.

(5 On lui attribue encore, mais mal à propos, une Relation curieuse de la mort tragique du Sultan Ibrahim I, frère puîné d'Amuratto IV, car, comment M. de Sancy aurait-il pu rapporter un évènement qui n'est arrivé qu'en 1648, c'est-à-dire deux ans après sa mort? Il y a lieu de présumer qu'on a voulu parler de la révolution arrivée à Constantinople en 1618, révolution dont le sieur de Sancy fut témoin, comme il a été dit ci-devant ; mais ce qui est rapporté dans le Mercure du mois de juin 1742, p. 901, ne s'accorde point avec la chronologie des empereurs de Constantinople.

P.S. Sa réponse à la très humble ...etc. remontrance au roi est vive et assez bien suivie. Il y relève toutes les calomnies que l'abbé de S. Germain avait avancées contre Richelieu.

J. Dagens : correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, 3 vol. in 8°.

T. I, lettre 115, page 204, au Baron de Sancy, 2 août 1615 =

J'ai appris de diverses fois de sœur Marie de Jésus le soin que vous prenez des affaires de Dieu en ce pays où vous êtes (Constantinople) et maintenant je reçois moi-même témoignage de la pensée que vous avez de nous y employer. Je loue Dieu de sa grâce et miséricorde sur votre âme, car c'est de lui que viennent ces soins et ces pensées et il vous les donne, à mon avis, comme semence encore et indices de plus grandes grâces qu'il veut faire à votre âme, si elle se rend humble et fidèle à recevoir celles-ci et en profiter quant au sujet duquel il vous a plu

écrire de par deçà, si nous avions autant de puissance que de volonté, ce serait bientôt fait ; mais nous sommes encore si peu et appelés en tant de lieux, que Dieu nous fait assez connaître, par l'impossibilité, qu'il réserve cette grâce à d'autres ou à un autre temps. Il y a bien longtemps que nous avons désiré qu'il y ait quelques-uns des nôtres en Jérusalem, plus pour honorer N.S en ses saints lieux, par présence et par souffrance, que par désir d'y pouvoir beaucoup servir. J'en ai eu licence de Sa Sainteté, et si cela se pouvait obtenir, je le souhaiterais grandement, et peut-être que par après on pourrait passer plus outre. Mais il n'y a pour l'heure présente aucun moyen de penser à plus.....

Lettre 180, page 314, au P. Bertin à Rome =

Si Sa Sainteté expédie un bref sur notre établissement à S. Louis, je vous supplie de prendre garde à la manière de parler de notre Congrégation et qu'elle ne soit pas appelée simplement l'Oratoire de France, pour ne point autoriser cette pensée que notre bulle ne s'entend que pour icelle. Car nous (illisible) préjugés à Rome, et notre bulle est universelle, et nous sommes en 2 provinces étrangères (Franche Comté et Lorraine) et on nous appelle en Flandre, en Allemagne, en Savoie et même bien plus loin. Et Sa Sainteté le sait.

(Il s'agit de Constantinople. Les Jésuites qui y possédaient un hospice composé de 6 missionnaires, avaient été dénoncés comme espions et condamnés à être empalés. Le baron de Harlay-Sancy obtint leur grâce, mais ne put empêcher leur bannissement. Il proposa alors à Bérulle d'envoyer des prêtres de l'Oratoire à la place des Jésuites. Bérulle ne put accepter faute de sujets. Mais il profita de l'occasion pour demander à l'ambassadeur de lui obtenir un hospice à Jérusalem pour un ou deux oratoriens. Il avait déjà le consentement du Pape. Cette tentative, qui n'est peut-être que la suite de celle à laquelle fait allusion la lettre de Dom Sans Ste Catherine du 25 mars 1615 ne réussit pas. (Voir lettre 113, page 202)

T. II, lettre 250, p. 76 = à Gibieuf, de Bordeaux, 2 Nov. 1619 =

Je loue Dieu des pensées de M. l'ambassadeur ; c'est une affaire difficile, mais qu'il faut conduire à mon avis et non empêcher. Nous n'en sommes pas les auteurs ; cela nous doit suffire. On l'a bâti à l'Eglise autrefois où il était destiné et Dieu le veut faire rentrer en ce premier état. Il faut de la prudence à acheminer son dessein et à mon avis n'y pas résister, puisqu'il vient purement de lui et non d'autrui. Je n'ignore pas les difficultés de cette affaire, mais il me semble qu'il nous faut maintenir en cette retenue et modération, ne sachant pas les conseils de Dieu sur lui et les respectant bien qu'inconnus et difficiles.

Lettre 252, p. 78, Bertin à Gibieuf, 26 Nov. 1619 =

Nous faisons toute la diligence possible pour l'expédition de l'extra-tempora et tâcherons à vous l'envoyer par le premier ordinaire : il faut toujours du temps pour ce qui s'expédie à Rome

Lettre 253, p 82, à Gibieuf, 6 X. 1619 d'Orléans =

Je me suis avancé le plus que j'ai pu et suis marri de n'être arrivé à temps pour la dévotion de celui que N.S. vous a donné et que nous devons servir et assister de tout notre pouvoir. Je ne vous le recommande point, sachant qu'il n'en a pas besoin.

Lettre 260 p. 99 au P. Bertin, 15 janvier 1620 =

Nous n'avons point reçu l'extra tempora pour M. de Sancy qui languit après et fait très bien, et s'il continue in utroque homine comme il commence, il sera capable de prêcher dans notre oratoire avant que ces deux années se passent et le monde s'y attend. C'est un coup de Dieu dont je vous prie le remercier.

Lettre 287, p 142, à Gibieuf sept. 1623 =

Dieu a disposé le roi à consentir l'affaire que désirait le P. de Sancy : il en faut rendre grâce à N.S et à sa T. Ste Mère et la tenir secrète. Frère Emond en portera les expéditions : elles sont entre mes mains.

Lettre 294. p. 153, à Gibieuf, oct. 1620 =

Je vous supplie faire mes très affectionnées recommandations au P. de Sancy.

Lettre 303. p. 180, à Gibieuf, 20 Nov. 1620 =

J'ai été très aise de la lettre que j'ai reçue du bon Père de Sancy, du fruit de ses premiers labeurs de Narcy ; je supplie N.S et sa S. Ste Mère de les prospérer ; je suis marri qu'il faille que je vous prie de lui faire mes excuses si je ne lui écris point ; je ne l'oublie pas devant Dieu.

Lettre 304. p. 182, à Gibieuf, 4 X. 1620 =

Je vous supplie faire mes très affectionnées recommandations au P. de Sancy.

Lettre 344 p. 251 à Gibieuf, fin 1621 =

avant disposer le P. de Sancy, jugez, s'il vous plaît, de sa manière de prêcher, sa personne nous doit être en considération particulière et d'autant plus qu'il s'abandonne et il ne le faut pas engager aisément.

Lettre 449 p. 402 au P. Dorrox sup. à Tours, sept. 1623 =

J'écris au P. Sancy et vous prie lui donner ou envoyer ma lettre bien assurément, s'il est déjà passé ; c'est pour chose qui importe

lettre 461. p 447 en note =

(Les Oratoriens, soutenus par l'évêque Philippe Cospéan, l'emportèrent et le 4 avril 1625 le contrat de cession du collège était passé entre la ville de Nantes et le P. Harlay de Sancy agissant tant en son privé que comme procureur du R.P. de Bérulle)

C. III, page 64 en note, le frère Chevreux écrit le 15 août 1625 à Gibieuf que tout leur temps s'emploie en voyage et le P. de Bérulle a emmené avec lui le P. Philippe et le P. de Sancy

lettre 548. p 68 à Gibieuf 15 août 1625 =

En Nov. 1625 le P. de Sancy et le P. Philippe restent seuls auprès de la Reine ; le reste de la mission renvoyée en France.

lettre 556, p. 79 au P. de Sancy, 31 août 1625 =

Dans un jour ou deux, on vous enverra un homme exprès de la part de la reine pour vous faire aller à Norwich ; et dans 7 ou 8 jours vous vous rendrez ici (S. James) pour confesser la reine à la Fête de la Nativité de N. Dame ; car je pars inopinément, envoyé par la reine en France, avec promesse de revenir dans un mois. Je désirais vous voir et aller à Saint-James ; mais l'affaire presse et nous sommes sur un port d'où nous serons en Normandie avant que nous fussions à mi-chemin de Londres. Nos Pères croient que je m'en vais et les laisse ; mais c'est un sujet non prévu qui a obligé ces Messieurs à désirer que je fisse un tour par delà. La reine me presse si fort de revenir, que je ne puis estimer autre chose que mon retour, encore que ce ne soit pas sans grande peine. Vous direz de ceci à nos Pères ce que vous penserez à propos. Leur peine m'a beaucoup fait balancer ce voyage ; mais il fallait que Mgr l'évêque de Mende le fit ou moi. Il y a pensé qq temps ; des raisons fortes à mon avis l'ont retenu et le sort est tombé sur moi. M. de Mende vous donnera qq. avis, avant que vous parliez à la reine. Il faut lui parler peu, lui parler avec douceur et respect et ne la pas charger ni presser. Son âge et sa condition ne le permettent pas. Je crois même qu'en ce commencement vous pouvez être moins assidu à la cour et vaquer d'autant plus à nos Pères.

lettre 558. p. 81 au P. de Sancy, sept. 1625 =

J'estime qu'il est à propos que vous fassiez tous les 15 jours, ou au moins une fois le mois, une exhortation aux domestiques de la maison de la reine, soit que la Reine y assiste, soit non ; car nous devons travailler à leur salut et le soin de leur annoncer la parole de Dieu fait partie de notre devoir. Le P. Philippe ne doit pas y manquer tous les dimanches. Je vous prie d'avoir grand soin que tous nos Pères répandent une grande odeur d'édification en toute cette petite église naissante et militante et les exhorter souvent à honorer le Fils de Dieu dans leurs ministères, à honorer sa croix par leur patience et charité et à servir aux âmes qui portent depuis si longtemps cette rude croix de la persécution qui commence. Il serait bon, comme je crois, de faire prières publiques pour l'apaiser. Car nous devons combattre par ces armes, c'est à dire par larmes et par prières, les fureurs qui allument ce nouvel embrasement. Il serait bon même que ces prières se fissent publiquement en la chapelle de la reine et non seulement en la nôtre de S. James.

Le roi et la reine Mère sont fort mal satisfaits des auteurs de cette persécution et je ne puis comprendre avec quel front ni quelle prudence ils veulent offenser en un même temps et la France et l'Espagne. Je prie Dieu venger sa querelle et avoir pitié de ces pauvres serviteurs. J'ai peine de rendre si peu de service à Dieu en votre âme et tous nos Pères, que j'ai d'autant plus présents en l'esprit que je sais que partant pondus <u>diei et aestus</u>, s'ils se rendent à l'esprit de Jésus en travaillant à sa vigne, ils auront plus que le denier qui sera donné aux autres. Je vous exhorte à l'observance des règlements intérieurs, à la récollection de l'esprit, au soin que nous devons tous avoir, de répandre l'esprit et l'odeur de Jésus, à la modestie et modération qui nous convient en toutes actions, et nommément au pays où vous êtes.

lettre 567. p. 93, à Mr de Béthune, 6 Nov. 1625 =

J'avais eu ordre, en partant de France de demeurer 3 mois en Angleterre. Ce terme était accompli et j'y ai insinué en ma place le P. de Sancy, qui sait le monde et à demi la langue et que j'ai mené expressément à ce dessein avec moi

lettre 569. p. 98, à Bertin, 21 Nov. 1625 = Il répète la même chose que dans la lettre 567.

lettre 587. p. 142, au P. de Sancy, 10 février 1626 =

Le temps saint du carême qui approche et le besoin qu'on a de vous en ce saint temps, ne me permettent pas de penser que vous vouliez délaisser sitôt cette occupation que Dieu vous a donnée avec tant de témoignage de sa providence et sur vous et sur la Congrégation. M. de Mende, à son arrivée (fin Xbre 1625) me dit comme

avocat, sous lequel il avait, peut-être, étudié la jurisprudence.

Il avait à peine 20 ans que, déjà pourvu de l'abbaye de Villeloin en 1597, puis de celle de Sainte-Marie-des-Chateliers en l'île de Ré (1), et encore de celle de Saint-Benoît-sur-Loire, selon Moréri, il fut nommé à l'évêché de Lavaur.

Mais la mort de son frère aîné, qui fut tué au siège d'Ostende, lui fit quitter l'état ecclésiastique pour se jeter dans celui des armes. Il parut d'abord dans le monde, sous le nom de comte de Morainvilliers (2), et prit, après la mort de son père, celui de baron de Sancy, sous lequel il est plus connu.

Il fit la guerre en Italie et en Espagne (3); et l'on voit, par le poème en vers latins que fit sur lui après sa mort le P. Berthauld, qu'il voyagea dans sa jeunesse, et par ses campagnes, en Angleterre, en Flandre, en Hollande et en Allemagne, à quoi joignant son ambassade de Constantinople, on peut dire qu'il avait vu presque toutes les cours de l'Europe.

Il y fut envoyé au commencement de la régence de Marie de Médicis. Il se rendit pour cela à Raguse, au mois d'août 1611, et de là, par terre, à Constantinople, où il arriva à la mi-octobre.

Dans les manuscrits de Coislin, de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, au vol. coté N° 76, est une description de son voyage par Lefèvre, un de ses secrétaires. Le *Mercure français*, année 1611, le décrit aussi assez amplement. Il le fait partir de Venise et arriver à Péra, au commencement de septembre; c'est un des faubourgs de Constantinople, séparé de mille pas, par un bras de mer. Il n'entra pas d'abord dans la ville, parce que la peste y était fort grande. Le Grand Seigneur en était sorti pour

(1) Berthauld, *Op. cit.*
(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*
(3) *Anc. Catalogue.*

s'en garantir, et la mortalité fut telle, qu'en six mois elle emporta près de 200,000 personnes. Il n'eut donc sa première audience qu'au 1er novembre. Il s'y distingua des ambassadeurs, ses prédécesseurs, par le nombre et la magnificence des gens de sa suite, dont on peut voir le détail aux endroits cités. J'observe seulement que, quand il parut devant le Grand Seigneur, les Capidjyis (1), qui le menaient sous les bras, selon la coutume, le poussèrent pour lui faire mettre le genou en terre devant leur prince, ce qu'il se garda bien de faire, s'étant tenu ferme sur ses pieds, et se contentant de le saluer à la française.

Pendant les neuf ans qu'il fut à la Porte (2), il s'acquitta avec beaucoup de capacité de toutes les négociations, dont il fut chargé. Ses fonctions n'empêchèrent pas qu'il ne s'appliquât beaucoup à la lecture. Il se mit à étudier à fond la philosophie platonicienne, et il la possédait parfaitement ; en sorte qu'il peut passer, à juste titre, pour être l'auteur du livre du P. de Morainvilliers, son cousin, dont l'article suivra de près celui-ci, lequel en avait pris le dessein sur tout ce qu'il lui en avait ouï dire. Il reprit aussi son premier goût pour les mathématiques, où, dans sa jeunesse, il avait fait des progrès, qui lui avaient donné une très grande réputation (3). Il était, en effet, un des premiers hommes de cette profession. Il avait avec cela une parfaite connaissance des simples, et avait pénétré les plus intimes secrets de la chimie. Pour les langues, outre la française, qui lui était naturelle, il savait l'italienne, l'espagnole et l'allemande, ainsi que la grecque ancienne et moderne, aussi parfaitement que la latine, et, avec peu de peine et en fort peu de temps, il apprit si bien l'hébreu à

(1) [Portiers du sérail, d'un mot turc qui veut dire *gardiens de la porte*.]

(2) Presque tous ceux qui ont parlé de son ambassade, la font de dix ans, mais c'est pour faire le compte rond.

(3) Pietro de la Valle, *op. cit.* — Wicquefort, *De l'ambass.*, L. I, sect. 8.

Constantinople, qu'il entendait les rabbins et le parlait raisonnablement. Tout cela, joint à ce qu'il savait de l'histoire de tous les siècles et de tous les peuples, aussi bien que des intérêts des princes, formait de lui un ministre achevé, dans un âge où les autres commencent à peine à entrer dans la connaissance des grandes affaires, car il n'avait alors que trente ans.

Il acheta, dans ce pays-là, quantité de beaux et rares manuscrits hébreux, chaldaïques, arabes, syriaques sur l'Ecriture (1), dont il enrichit, à son retour, notre maison de Paris, entre autres le bel exemplaire du Pentateuque hébreu samaritain, que le savant voyageur Pietro de la Valle lui acheta (2).

Il fit encore un bien plus noble usage de son argent (3). Comme il avait une âme tendre et très généreuse, à l'exemple de son père, qui, entré au service de ses maîtres avec 60,000 livres de rente, les y consuma pour soutenir l'Etat sur le penchant de sa ruine, il ne put voir à Constantinople cette multitude d'esclaves chrétiens et français, sans en être touché, et il en racheta plus de mille de ses deniers (4).

En 1612, des Morisques grenadins, qui, chassés d'Espagne, s'étaient venus établir à Constantinople, après avoir fait déguerpir les juifs du faubourg de Péra, se proposaient d'en faire autant des chrétiens qui y demeuraient. M. de Sancy, en ayant porté ses plaintes au grand vizir, arrêta leurs mauvais desseins, et assura aux chrétiens leurs habitations (5).

En 1616, il se présenta une nouvelle matière à son zèle pour l'honneur de la religion, et il ne la laissa pas échapper. Dans une émeute générale du peuple de Constanti-

(1) Berthauld.

(2) Lelong, *Discours sur les polyglottes*, p. 370.

(3) Berthauld.

(4) Moréri.

(5) *Mercure franç.*, an. 1612, p. 27.

nople contre les catholiques, il fut le seul des ambassadeurs chrétiens qui se remuât (1). C'est alors qu'il sauva la vie à six missionnaires jésuites, qui furent sur le point d'être empalés ou noyés. On les accusait d'être des espions d'Espagne, d'avoir dessein sur la personne du Grand-Seigneur, de faire profession d'une doctrine nouvelle qui enseignait à attenter sur la vie des rois, de baptiser les Turcs, de recéler des esclaves chrétiens, et d'absoudre des renégats, à qui ils faisaient abjurer le mahométisme.

Le jésuite, auteur de la vie du Père Cotton (2), n'avoue que ce dernier grief, dissimulant tous les autres. Il prétend qu'ils n'essuyèrent cette avanie que par une malice du baile (3) de Venise, qui, croyant faire plaisir à ses maîtres encore aigris contre la Société, depuis l'affaire de l'interdit lancé contre eux par Paul V, rendit ces Pères suspects au Caïmacan par de fausses suppositions. Il convient, à la vérité, qu'ils furent bien servis par le baron de Sancy, qui travailla vigoureusement à leur délivrance, mais il fait entendre que tous ses soins eussent été inutiles, si la Providence n'eût secondé son zèle par un de ces moyens inespérés qui font connaître sa main et sa conduite. Et ce moyen n'est autre qu'un mensonge très officieux, qui les retira d'intrigue. Car, ayant été saisis avec des papiers concernant la religion, qui pouvaient donner prétexte aux Turcs de leur faire leur procès, l'interprète, que le Caïmacan fit venir pour les lui traduire, se trouva être un juif, fort affectionné aux jésuites, pour avoir étudié autrefois sous le Père Maldonat à Paris, et qui, étant d'ailleurs frère de l'intendant du Caïmacan, et par là nullement suspect dans sa maison, servit merveilleusement bien ses anciens amis, en donnant l'interprétation la plus favorable à leurs papiers, sans en avoir le moindre scrupule, et par là, les

(1) *Mercure franc.* an. 1616, p. 400.
(2) Le P. d'Orléans, *Vie de Cotton*, p. 175.
(3) [Titre donné à l'ambassadeur de Venise à Constantinople.

justifiant, donna lieu à M. de Sancy d'insister heureusement pour leur délivrance. Au lieu que le Père Jean de Saint-Gal, franciscain et vicaire apostolique dans ces cantons, qui avait été saisi en même temps et pour même cause, fut étranglé, n'ayant pu expliquer favorablement ses papiers, parce que, étant vénitien, le truchement juif ne s'était pas cru obligé de mentir pour lui, comme il l'avait fait par reconnaissance pour les jésuites. Le Père d'Orléans ajoute que le baile, piqué de voir son compatriote périr et les jésuites échapper dans une cause égale et commune, se donna tant de mouvement, qu'il les fit mettre une deuxième fois en prison par le Caïmacan, et que M. de Sancy leur rendit encore le service de les en faire sortir. Mais il ne devait pas omettre ce que le *Mercure français*, plus fidèle, a soin de nous dire, qu'il lui en coûta 4,000 écus pour les retirer de leurs basses fosses, et que, par son crédit, son argent, ses soins, il vint à bout, non seulement de les délivrer, mais encore de les faire déclarer innocents des griefs intentés, par un ordre du Grand Seigneur, à condition qu'ils sortiraient de ses états, mais, en même temps, avec permission à lui de faire venir d'autres missionnaires français à Constantinople (1).

Alors, M. de Sancy pensa à y attirer de nos Pères et proposa à M. de Bérulle de lui en envoyer quelques-uns. Il pouvait le connaître par Mme de Bréauté, une de ses sœurs qui, ayant perdu son mari, se fit carmélite. M. de Bérulle lui répondit en ces termes :

J'ai appris, par diverses fois, de sœur Marie de JÉSUS (c'était sa sœur), *le soin que vous prenez des affaires de Dieu dans le pays où vous êtes, et maintenant, je reçois moi-même un témoignage de la pensée où vous êtes de nous y employer. Je loue Dieu de sa grâce et des effets de sa miséricorde sur votre âme ; car c'est de lui que viennent ces soins et ces pensées, et il vous les donne, à mon avis, comme*

(1) *Mercure*, année 1616.

des semences et des indices des plus grandes grâces qu'il veut vous faire, si vous êtes humble et fidèle à recevoir celle-ci. L'évènement fit bientôt voir qu'il était prophète. Il continue : *Si Zachée eût négligé la première pensée qu'il eut de voir passer le Fils de Dieu sur le chemin..., il eût perdu la grâce de le loger chez lui, la grâce de sa conversion, la grâce et la dignité d'un de ses principaux disciples et peut-être, encore, son éternité. O ! combien pouvait-il aisément être diverti de sa première pensée ! O combien de grâces étaient cachées en cette première grâce, qui lui étaient inconnues ! Ne laissez donc écouler aucune des bonnes pensées que Dieu vous donne, car vous ignorez souvent où elle tend et ce que vous perdriez si vous veniez à la perdre. Ne laissez échapper aucune occasion de servir Dieu et son Eglise, et croyez que de telles œuvres sont les seules œuvres éternelles que vous puissiez faire en la terre. Je dis œuvres éternelles, car tout ce que l'on fait pour Dieu, durera autant que Dieu même ; je dis les seules, car tout ce qui se fait pour les grands et pour le monde, passera, et périra comme le monde même. En apparence, c'est un grand roi qui vous a envoyé en ce pays-là pour la conduite de ses affaires, mais, en effet, c'est un grand Dieu qui vous y a envoyé pour avancer le règne de son Fils sur la terre. Chérissez plus, honorez plus, exercez plus cette commission que l'autre, et honorez d'autant plus le Fils de Dieu en votre âme, qu'il est moins connu dans ces quartiers-là* (1).

Quant à la proposition d'envoyer des sujets à Constantinople, il s'excuse de l'accepter, parce qu'il ne pouvait suffire à fournir pour lors à tous les établissements qu'on lui offrait en France, et il témoigne seulement qu'il voudrait fort pouvoir obtenir, par son crédit à la Porte, la liberté d'avoir un hospice, ne fut-ce que pour une ou deux personnes, aux saints lieux de Jérusalem, comme des députés de la Congrégation, pour honorer par leur résidence

(1) Bérulle, *Lettres imp.*, p. 870.

les mystères de la vie voyagère de Jésus-Christ, et plutôt pour y souffrir avec lui que dans l'espérance d'y pouvoir rendre quelque service, l'assurant qu'il en a déjà obtenu l'agrément du Pape, et que quelqu'un lui a promis de faire les frais de cet établissement. Mais les fâcheuses affaires qui arrivèrent à M. de Sancy quelque temps après, et les révolutions de la cour Ottomane ne lui permirent pas de travailler à cette bonne œuvre.

Sur la fin de 1617, le sultan Achmet, au lit de la mort, fit tirer de prison Mustapha, son frère, et le déclara tuteur d'Osman, son fils, âgé de douze ans, à qui il laissait ses états (1). Mustapha promit tout. Mais, quand son frère eut les yeux fermés, il fit enfermer son neveu Osman, se fit déclarer grand seigneur et se maintint quelque temps par un grand nombre de cruautés. Car, comme alors le grand vizir qui se trouvait à la tête d'une grande armée, se déclara pour le souverain légitime, et s'avança avec ses troupes vers Constantinople pour détrôner Mustapha, la ville se trouva partagée en différentes factions entre cet usurpateur et le jeune Osman, son neveu, et il tâcha de la contenir dans son obéissance par la rigueur des exemples. M. de Sancy, qui s'était peut-être trop déclaré contre le parti de l'usurpateur, s'en sentit (2). Contre le droit des gens et l'honneur de son caractère, Mustapha lui fit donner

(1) *Merc. fr.* an. 1618. Legrain, *Décad. de Louis XIII.*

(2) Dans la remontrance présentée au Grand Seigneur, le 16 févr. 1619, par les sieurs de Nans et Angusse de la part du roi, pour demander réparation d'honneur, ils disent qu'au sujet de la fuite d'un esclave, qu'apparemment M. de Sancy avait favorisée, le caïmacan Mehemet-Pacha-Pascia, contre tout droit et raison, lui fit une infinité d'affronts, et le fit mettre en prison et tourmenter un homme de qualité, qu'il avait à lui, qu'il voulut lui faire peur en le menaçant de lui faire trancher la tête, et que M. de Sancy, demandant à porter la plainte devant le Grand Seigneur, le Caïmacan lui avait répondu qu'il commencerait par lui faire trancher la tête, et qu'il ferait ensuite ses remontrances. Enfin que les autres ambassadeurs qui étaient alors à la Porte, lui ayant représenté pour l'honneur commun de leur caractère, qu'on n'avait jamais fait pareil affront à leur dignité, il avait répondu qu'il ne serait pas le premier qu'on aurait fait mourir.

des gardes et le retint comme prisonnier. On insulta encore son secrétaire, et le caïmacan le fit tourmenter sous divers prétextes. J'entrevois par une lettre à M. de Marquemont, archevêque de Lyon, au roi, du 17 mai 1618 (1), qu'on faisait un crime à notre ambassadeur de la protection donnée à un étranger. *Ce seigneur polonais*, dit-il, *qui s'échappa ces jours passés des châteaux de Constantinople, et à l'occasion duquel M. le baron de Sancy fut injurieusement traité par les Turcs, est maintenant en cette ville, où Sa Sainteté lui a fait tout plein de caresses. Il m'est venu visiter, et m'a dit être très affectionné à votre Majesté, et très obligé à sa protection pour les faveurs et assistances qu'en plusieurs manières il a reçues du seigneur de Sancy dont il se loue très fort.*

L'ambassadeur d'Angleterre fut aussi mis en prison, mais cet orage ne dura pas. Le grand vizir ayant rétabli sur le trône le jeune Osman, un de ses premiers soins fut de remettre en liberté notre ambassadeur et de lui faire satisfaction en particulier de ce qui s'était passé sous l'usurpateur. Mais il fallait une réparation bien plus authentique, et qui répondit à la grandeur de son caractère.

Il donna avis au roi du mauvais traitement qu'on lui avait fait et demanda son rappel (2). Il fut d'abord résolu au conseil du roi tenu au mois de février 1618, de déclarer la guerre au Turc et d'y intéresser tous les princes chrétiens par l'entremise du Pape et de ses nonces, et d'envoyer auparavant à la Porte les seigneurs de Nans et d'Angusse pour demander raison de cet affront fait à la couronne (3). Le Grand Seigneur fut informé de ces démarches et que les envoyés étaient en chemin, par M. de Sancy lui-même. Là-dessus le grand vizir et le mufty conseillè-

(1) Aubery, *Mémoires, pour la vie de Richelieu.*

(2) *Merc. fr.* — *Mss. de Coislin*, n° 76.

(3) L'instruction donnée par la Cour à ces Messieurs, du 4 mai 1618, porte que le roi se sent grièvement offensé qu'on ait ainsi *témérairement attenté à la personne de son ambassadeur.*

rent au jeune sultan d'envoyer en France un chiaoux, qui vint en effet avant la fin de l'année, à dessein de confirmer l'alliance et les traités de commerce, et, comme par occasion, témoigner au roi le déplaisir de son maître de ce qui s'était passé. Le sultan se contentait de dire à ce sujet dans sa lettre : *Si auparavant que d'être au trône impérial, celui qui fait vos affaires, votre ambassadeur, a reçu quelque mécontentement, en mon temps il en sera d'autant plus honoré, caressé, et comme les premiers ambassadeurs l'ont été. J'ai commandé qu'il en soit ainsi, car je vous le certifie tel* (1).

Mais le roi ne fut pas content (2). Il voulut qu'un nouveau ministre vint tout exprès lui faire satisfaction (3). On lui envoya un second chiaoux, qui arriva en France au commencement de l'an 1619. Ses excuses ne terminèrent pas la querelle. Le roi ordonna à ses deux envoyés, qui, depuis le mois de février de cette année, étaient à Constantinople, de demander la tête du caïmacan, auteur de l'insulte, et s'ils ne pouvaient l'obtenir, qu'il fut dépouillé de ses charges. Après bien des négociations et des instances qui ne finirent qu'au mois de juillet 1619, ils obtinrent qu'il serait chassé de la cour et son palais rasé, et alors le roi satisfait envoya ambassadeur à la Porte M. de Cesy, à la place de M. de Sancy, qui était de retour de son ambassade depuis quelques mois (4).

(1) *Merc. français.*

(2) *Mss. de Coislin*, n° 76.

(3) A la bibliothèque des Minimes, place Royale (mss. ambass. Turquie, l. 4. n° 80) est une relation sur l'envoi de ce premier chiaoux, qui n'est pas favorable à M. de Sancy. C'est lui, s'il la faut croire, qui obtint de la Porte l'envoi de ce chiaoux, parce que, ne voulant pas que la cour de France approfondit trop la cause de ses disgrâces, et vît qu'il y avait donné sujet par ses exactions et ses violences, il crût l'empêcher par là d'envoyer des commissaires français sur les lieux, et il se flatta que l'envoyé choisi par luimême, ne disant que du bien de sa conduite, on le laisserait encore ambassadeur à Constantinople, où il avait si bien fait ses affaires, qu'il avait déjà amassé 4 ou 500,000 livres de bien, surtout les Turcs le souhaitant et ne consentant à son rappel qu'avec peine.

(4) Il était parti dès la mi-février, et avait pris sa route par la Valachie, la

Cette aventure lui fit faire des réflexions sérieuses sur son salut. Il résolut de se retirer et du service et du monde, et se présenta, six mois après son retour, au P. Gibieuf pour être reçu parmi nous. Ce Père hésitait, dans l'appréhension des obstacles que sa famille et la cour pourraient mettre à cette retraite. Il consulta M. de Bérulle, alors à Poitiers, auprès de la reine-mère qu'il venait de réconcilier avec le roi, son fils. Il répondit, du 21 novembre 1619: *Je loue Dieu des pensées de M. l'ambassadeur. C'est une affaire difficile, mais qu'il faut, à mon avis, conduire et non empêcher. Nous n'en sommes pas les auteurs; elle vient de Dieu, voilà qui doit nous suffire. On l'a ravi autrefois à l'Eglise où il était destiné, et Dieu veut l'y faire rentrer. Il faut de la prudence à acheminer son dessein, et à mon avis, n'y pas résister puisqu'il ne vient que de lui. Je n'ignore pas les difficultés, mais il me semble qu'il nous faut maintenir dans cette retenue et cette modération, ne sachant pas les desseins de Dieu sur lui, et les respectant quoique difficiles et inconnus.*

Il prit donc la robe au mois de novembre 1619 (1) et non 1620, quoiqu'en dise l'ancien catalogue qui est fort sujet à caution. Vivement pénétré de Dieu, il commença à se donner à lui avec une ferveur, un zèle et un amour extraordinaire pour la prière. Il passait aux pieds des autels les jours et souvent même les nuits entières, et son exemple était d'une édification extrême dans la maison (2). Deux mois après son entrée, M. de Bérulle écrivait à Rome (3): *Nous n'avons point reçu l'extra-tempora pour M. de Sancy*

Transylvanie et Vienne, et arriva à la cour de France, qui était alors à Tours, au commencement d'août. Et le lendemain qu'il eut fait la révérence au roi, il tomba malade de la petite vérole. Ce fut apparemment dans cette maladie qu'il prit la résolution de se retirer.

(1) Lettre de Sébastien le Bouthillier, évêque d'Aire, à son frère, de Paris le 30 novembre 1619. « Le baron de Sancy est entré dans l'Oratoire. » *Mss. de Bouthillier*. Voir aussi *l'Ancien Catalogue.*

(2) Berthauld.

(3) Bérulle, *Lettre à Bertin*, 15 janvier 1620.

qui languit après, et qui fait très bien jusqu'à présent, en sorte que s'il continue comme il commence, il sera capable de prêcher en notre oratoire, n'ayant point encore d'église, *avant que ces deux années se passent, et le monde s'y attend.* En effet, toutes ses lumières et ses talents naturels, animés et sanctifiés par la grâce de sa vocation, ne pouvaient manquer de faire de lui un excellent ministre de la parole, sans qu'il fut obligé de passer par les essais et les préparations ordinaires. Aussi le fit-il bientôt, et je le trouve prêchant dès 1624, ainsi que j'en juge par une lettre de M. de Bérulle, écrite de Rome au P. Gibieuf, où il souhaite que par considération pour la réputation de cet illustre confrère, qui doit nous être si chère, et parce que, en parlant, il s'abandonnait à son zèle, sans s'astreindre à composer dans les formes, on ne l'exposât point en public avant que de l'avoir essayé en particulier sur sa manière de dire. Depuis il le fit à Nancy, à Langres, à Lyon et en divers autres endroits avec le succès et l'édification qu'on peut présumer d'un homme de sa condition, de son mérite et de sa vertu, et dont la conversion éclatante était toute seule une prédication des plus efficaces.

En 1628, il prêche le Carême à St Gervais à Paris

Son intelligence pour les affaires le fit aussi employer par notre Très Honoré Père à divers établissements qu'on nous proposait, comme à celui de Caen, dont il fut le premier supérieur en 1622; au Mans et à Saumur, dont il accepta les collèges en 1624, fondé de procuration de M. de Bérulle, ainsi qu'en 1625 à l'égard de celui d'Angers, et encore de celui de Troyes en 1630.

Il fit don à plusieurs maisons de sommes considérables comme à celle de Troyes pour se mettre en meubles; 1,000 écus à celle de Dieppe, pour acheter les vieilles prisons de l'archevêché, afin de nous agrandir; autant à celle de Nantes pour aider à bâtir un corps de logis; 2,000 écus à Clermont pour l'achat de la maison que nous habitons. On eut dit que la Providence l'avait suscité tout exprès pour subvenir aux plus pressantes nécessités de nos mai-

sons dans leur origine. Celle de Paris s'en ressentit plus abondamment que toute autre. Il lui donna plus de dix mille écus, pour acheter une partie de la place de notre église(1). Les prieurés de Maule et de Thoiry nous viennent aussi de lui. Jamais Père de l'Oratoire ne mérita mieux le titre d'insigne bienfaiteur que nos assemblées lui donnent.

De son vivant, et tout en entrant parmi nous, il fit présent de ses livres (2), dont il ne se réserva que l'usage, entre autres des rares et beaux manuscrits qu'il avait apportés de Constantinople, tels que le Pentateuque samaritain dont j'ai déjà parlé; diverses bibles, dont deux ou trois sont d'un très grand prix, et quantité de rabbins et de commentaires sur l'Ecriture, soit manuscrits soit imprimés à Constantinople et à Salonique et bien meilleurs que nos éditions ordinaires, estropiées, la plupart, en ce qui regarde la religion chrétienne, ou faites sur des mss. peu exacts.

Sa libéralité se répandit jusques sur les Pères Jésuites, à qui il fit don, depuis qu'il fût des nôtres, de 12,000 écus, encore bien, dit notre Très Honoré Père (3), que nous eussions assez de besoins nous-mêmes, pour recueillir et nous appliquer cette charité, surtout dans l'extrême retenue que nous avons pour n'être à charge à personne.

Ces Pères ne laissèrent pas de porter leurs plaintes au roi, contre lui et contre nous, de leur avoir fait manquer le prieuré de Sainte-Catherine de la Couture, qu'ils trouvaient fort à leur bienséance (4). A quoi il n'y avait d'autre fondement, sinon, que ces Pères, en ayant traité avec l'évêque de Digne, qui en était pourvu, sans pouvoir jamais convenir, ce prélat le permuta avec d'autres petits bénéfices qu'avait le P. de Sancy, dont il trouva les conditions plus avantageuses (5).

(1) Voy. Maison de Paris.
(2) Simon, *Lettres choisies*. T. 2. Lettre 14[e].
(3) Bérulle, *Lettre au card. de Richelieu*. Décembre 1623.
(4) *Lettre des Jésuites au cardinal de Richelieu.*
(5) Marillac, *Mémoires mss.*

En 1625, M. de Bérulle le mena en Angleterre, pour le laisser après lui supérieur des douze prêtres destinés à être chapelains de la reine et son confesseur (1). Il partit à la fin de juin. Au bout de deux mois, M. de Bérulle, sur le point de passer en France, lui écrivit d'auprès de la Reine, à qui la peste avait fait quitter le séjour de Londres. *Dans un jour ou deux on vous enverra un homme exprès de la part de la reine, pour faire aller à Nomchent, et, dans 7 ou 8 jours, vous vous rendrez ici pour la confesser à la fête de la Nativité de Notre-Dame. Car je pars, inopinément envoyé par la reine en France, avec promesse de revenir dans un mois. Je désirais vous voir et aller à Saint-James,* où nos Pères étaient logés, *mais l'affaire presse.* Il lui dit ensuite *que M. l'évêque de Mende doit lui donner quelques avis, avant qu'il parle à la reine, sur la manière de se conduire dans la direction de cette princesse; que pour lui il croit qu'il convient de lui parler peu, de le faire avec douceur et respect et de ne la charger, ni la presser au delà de ce que son âge et sa conduite le comportent; qu'il peut même dans ce commencement être moins assidu à la cour et en vaquer d'autant plus au soin de nos Pères* (2). Arrivé en France, voyant que la cour et les affaires ne lui permettaient pas de tenir la parole qu'il avait donnée pour son retour, il lui donna par ses lettres toute la consolation et tous les avis dont le P. de Sancy pouvait avoir besoin selon l'occurrence. Il lui mande du 10 février 1626 : *Je vous recommande beaucoup de faire tout ce qui sera possible pour vous accommoder avec ces messieurs les ecclésiastiques de la reine. Il leur faut déférer en tout et ne pas donner prétexte à la division, qu'on voudrait introduire entre eux et nos Pères de ce pays-là. Notre partage est la souffrance et la croix; laissons aux autres à chercher autre chose. Je vous prie de m'avertir de tout, comme vous faites, de supporter tout, d'obéir et d'édifier en tout... L'œuvre,*

(1) *Mercure de France*, an. 1625.
(2) *Œuv. de Bérulle*, p. 755.

que vous avez entre les mains, est une œuvre de croix ; il la faut faire telle que Dieu vous la donne, et ne point tant chercher le moyen de vous en décharger que celui d'en faire profit. Donnez du temps à Dieu dans l'oraison, aux hommes par la communication avec eux, à vous-même par la retraite et le retour sur vous et sur vos actions, afin que le vide de la nature soit rempli de la grâce, et que l'esprit de JÉSUS *soit notre esprit et notre plénitude. Je vous prie de faire quelque prière en commun à* JÉSUS *et à sa Sainte Mère pour la reine, pour l'Angleterre, pour les besoins de la Congrégation en ce pays-là, comme nous le pratiquons ici.* Dans une autre lettre, il le prie *de faire tous les 15 jours, ou du moins une fois le mois, une exhortation à toute la maison de la reine, soit qu'elle y assiste ou non, d'avoir bien soin que nos Pères répandent une grande odeur d'édification dans cette petite église naissante, de les exhorter souvent à honorer le Fils de Dieu dans leur ministère, sa croix par leur patience et leur charité, à servir avec zèle les catholiques, qui portent depuis si longtemps cette rude croix de la persécution, qui recommence dans ce pays-là, et de faire des prières publiques pour l'apaiser, non seulement dans notre chapelle de Saint-James, mais encore dans celle de la reine.* Puis il ajoute : *J'ai de la peine de vous rendre si peu de service, et à vous et à nos Pères, que j'ai d'autant plus présents à l'esprit que je sais qu'ils portent le poids du jour et de la chaleur.*

En effet, les Anglais ne cessaient de les harceler, pour les obliger, s'ils pouvaient, à se retirer d'eux-mêmes. L'on en peut voir le détail dans une relation d'un des officiers de la reine, qui est au *Mercure français* (1). Cet officier, qui n'est point nommé, n'est autre, à mon sens, que le P. de Sancy lui-même. Je le conjecture de ce qu'après avoir dit que les rois aiment leurs confidents, et que leurs confidents ne s'aiment qu'eux-mêmes, il ajoute que depuis cinquante ans, il a vu la pratique de tout cela dans toutes les cours de l'Europe et à Constantinople et partout. Puis il rapporte

(1) Année 1626, page 231.

combien toute cette maison de la reine, composée de seuls catholiques, était regardée de mauvais œil par les Anglais et, en particulier, par le duc de Buckingham, le grand favori. Il observe toutes les mesures qu'on prendra pour les renvoyer en France à la première occasion favorable; que bien loin que leur arrivée ait apporté du soulagement aux catholiques anglais, comme on s'en flattait, et que le roi d'Angleterre l'avait promis par un article secret du mariage, on a pris à tâche, dès ce moment, de les inquiéter encore davantage, et qu'il est visible qu'on ne songe qu'à chercher noise, tant aux laïques qu'aux ecclésiastiques, qui composent cette maison.

Aussi, dès la fin du mois de juillet 1626 (1), ils furent tous congédiés à la fois, non seulement nos Pères, mais encore l'évêque de Mende, le grand aumônier de la reine, ses dames d'honneur et tous ses bas officiers. On ne voulut point leur permettre ni leur donner le loisir d'écrire en France et d'attendre les ordres du roi. Tous les ports d'Angleterre étaient fermés jusqu'à leur départ, et il fallut céder à la force.

La reine, éplorée, eut beau protester qu'elle ne mangerait et ne se coucherait qu'on ne lui eût rendu ses gens, et se mettre en devoir de tenir parole (2). On lui accorda à grand'peine deux de ses filles. Elle demanda très instamment de voir le P. de Sancy, afin de pouvoir du moins se consoler avec son confesseur. Il lui fut opiniâtrement refusé. On lui offrit, à sa place, deux autres prêtres en mauvaise réputation sur la foi, et qu'on l'avait déjà avertie que le roi avait dessein de mettre auprès d'elle, quand il aurait renvoyé son monde. Elle ne voulut jamais prendre personne que de la main de son confesseur. Le roi d'Angleterre envoya donc le lendemain au P. de Sancy le nommé Bromont pour lui commander, de sa part, de lui nom-

(1) *Mercure français*, p. 260, an. 1626.
(2) Richelieu, *Histoire mss. de sa vie*, an. 1626.

mer trois prêtres entre lesquels il choisirait celui qu'il jugerait à propos pour confesseur de sa femme. Le Père de Sancy les nomma de telle sorte qu'il fit tomber le choix du roi sur celui qu'il jugeait le plus convenable à la reine, savoir le P. Robert Philippe, écossais, qui la servit si utilement jusqu'à la mort, comme on le verra dans peu, sous son article.

Après quoi, il fallut partir sans délai en la compagnie de nos autres Pères. La cause anecdote et prochaine de ce renvoi contre la foi des traités, n'était nullement l'imprudence de leur conduite et leur zèle outré pour la religion, comme les Anglais le publièrent depuis pour s'excuser à la cour de France, mais uniquement, comme le P. de Sancy nous l'apprend dans un écrit imprimé dont je parlerai ci-après, la nouvelle qu'un des confidents du duc de Bukingham apporta de Paris à Londres, que les cartes étaient alors fort brouillées en France, qu'à l'occasion de l'emprisonnement de MM. de Vendôme et du maréchal d'Ornano, il se formait contre le roi un grand parti de tous les seigneurs attachés à la maison de Monsieur, qu'ainsi on pouvait renvoyer toute la maison de la reine sans crainte que la cour de France, si intriguée au dedans, fût en état de tirer justice de cet affront.

Elle fut, cependant, vivement piquée d'une contravention si formelle aux conditions du mariage (1). En conséquence, elle refusa de donner audience au baron de Montaigu, envoyé de la part du roi d'Angleterre pour justifier sa conduite auprès du roi son beau-frère. Néanmoins, pour n'être pas obligé de rompre ouvertement avec lui, le roi lui envoya, de son côté, deux mois après, le maréchal de Bassompierre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour demander le rétablissement de la maison de sa sœur.

Le maréchal partit au mois d'octobre 1626 (2). Le P. de

(1) *Mercure de France,* an. 1626.
(2) Richelieu, *Vie mss.* an. 1626.

Sancy eut ordre du roi de l'accompagner, tant pour l'instruire de la vérité des faits dont il avait été témoin oculaire, et détruire les impostures dont les Anglais pourraient nous charger pour se disculper, que pour donner à la reine d'Angleterre la consolation de le revoir. Mais, dès qu'ils furent à Londres, un officier vint, le 9 octobre, de la part du roi d'Angleterre, faire commandement à l'ambassadeur de renvoyer en France le P. de Sancy (1), qu'on avait su qu'il avait amené avec lui. M. de Bassompierre en fit un refus absolu, disant qu'il en faisait son confesseur, que ce prince n'avait que voir en son train et aux personnes de sa maison, et qu'il sortirait plutôt de ses états que de consentir à ce qu'il voulait.

Peu de jours après, le comte de Montgoméry vint de rechef à la charge, dans une visite qu'il fit à l'ambassadeur. Il remporta la même réponse. Ensuite le roi, qui avait promis une audience particulière au maréchal, lui fit dire, par un de ses secrétaires, qu'il ne la lui donnerait point qu'il n'eut renvoyé le P. de Sancy en France, et il répliqua à son ordinaire qu'il n'en ferait rien, pour les raisons qu'il avait déjà exposées, et qu'il devait suffire au roi qu'il eut l'attention de tenir le P. de Sancy renfermé dans son palais, et qu'il lui promit pour ce Père de ne voir, ni pratiquer, ni conférer avec personne, ni même de se montrer à sa cour ou dans la ville de Londres. Après quoi, on n'insista pas davantage sur le renvoi, et il obtint audience le 15 octobre.

Louis XIII, à qui il avait rendu compte de cet incident, lui répondit (2) qu'il lui savait très bon gré de la fermeté qu'il avait montrée pour conserver le P. de Sancy près de sa personne. Il ne lui fut pas inutile pour lui fournir sa réponse aux griefs que les Anglais prenaient pour prétexte de notre renvoi. Mais ce détail appartient naturellement à

(1) *Mémoires de Bassompierre*, T. 3, p. 32.
(2) *Histoire de Louis XIII*, pièces.

la vie de M. de Bérulle, comme intéressant les douze Pères qu'il avait menés dans ce pays-là, et c'est là qu'on le trouvera. Aussi bien, n'y a-t-il rien de personnel au P. de Sancy, et tout ce que le maréchal dit de lui, c'est qu'après avoir raconté qu'étant un jour chez la reine d'Angleterre, la roi y vint et prit querelle avec sa femme. Sur quoi, ayant voulu les accommoder, et puis pris le parti du roi, il menaça la reine, qui s'en fâcha, de prendre dès le lendemain congé d'elle et de venir dire au roi, son frère, qu'il ne tenait qu'à elle qu'on fît la paix. Il ajoute que, de retour à son logis, le Père de Sancy, à qui la reine avait écrit aussitôt cette brouillerie, s'entremît de l'accommoder, et s'y prit de telle manière que ce fut entre eux un nouveau sujet de querelle. Ils quittèrent Londres le 2 décembre 1626, après avoir obtenu l'élargissement de tous les prêtres prisonniers.

En 1628, le cardinal de Richelieu l'envoya au duc de Savoie pour traiter une négociation secrète et très importante. On la couvrit du prétexte d'un établissement de nos Pères, qu'on pensait véritablement, depuis quelques années, à faire dans ce pays-là, saint François de Sales l'ayant plus d'une fois proposé à M. de Bérulle, et y ayant disposé les choses. Il partit au mois d'octobre, et eut bien de la peine à passer incognito dans ce pays-là, à cause que les Espagnols, alors occupés à disputer au nouveau duc de Mantoue la jouissance de ses états, tenaient par leurs troupes une partie de la Savoie. Il écrivit donc la lettre suivante au cardinal de Bérulle, du 8 octobre, de Montaltier-lez-Belley, pour lui en donner avis :

Monseigneur,

Je vous supplie très humblement de me donner votre sainte bénédiction. Voici la troisième lettre que je vous écris, par laquelle je vous donne avis de l'empêchement que j'ai rencontré en mon passage en Savoie. Je vous ai écrit l'une par la voie de

Grenoble, l'autre par celle de M. d'Alincourt, celle-ci par la voie du courrier, qui prend maintenant cette voie pour aller en Italie, et passe par Belley... Vous me pouvez donc adresser votre réponse à Belley, dans un paquet, adressant à Mgr l'évêque de Belley, afin qu'il soit plus sûrement rendu. Mondit seigneur l'évêque (Pierre-Jean Camus) part, tout maintenant, pour aller en Savoie, et me mène avec lui, comme de son train, afin de m'ouvrir l'entrée en Savoie, et me donner moyen d'aller au moins jusqu'à M. le prince Thomas, et essayer d'avoir de lui permission d'aller jusques à Turin. Je ne sais si l'on n'arrêtera pas Mgr l'évêque de Belley et moi à la première frontière. Il y a quantité de gens de guerre en Savoie. Ceux qui en disent le moins, croient qu'il y a plus de 20,000 hommes. Ils commencent à n'avoir pas tant d'abondance de vivres, on leur en envoie de Piémont. J'ai vu un gentilhomme qui a un frère au service du Duc, qui m'a dit, qu'il semble que son Altesse ne s'abandonne pas tout à fait à la confiance des Espagnols ; la citadelle, qu'il a fait faire contre leur gré à Trin, une des places qu'il a prises au Montferrat, et qui est déjà en défense, le témoigne, et la liberté qu'il a donnée à son favori, qu'il avait emprisonné pour l'amour d'eux, parce qu'ils le tenaient pour français. J'attends ici vos commandements, si je ne puis passer... Je me recommande très humblement à vos prières, et suis en JÉSUS *et sa très sainte Mère,*

Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très fidèle fils et serviteur,

De Harlay, *prêtre de l'Oratoire.*

Il trouva pourtant le passage libre, et, dès le 20 octobre, le prince de Piémont, Victor-Amédée écrit à M. de Bérulle qu'il a su par le Père de Sancy, arrivé dans ce pays-là, l'affaire dont il a écrit au duc de Savoie, son père, et ce duc lui répond, le 4 novembre 1628, par une longue lettre, où, après lui avoir déchargé son cœur avec confiance sur ses griefs contre la cour de France, dont il prétend n'avoir pas été bien traité, malgré son attachement pour elle, il

lui dit: *Le Père de Sancy m'a rendu votre lettre, par laquelle et de sa propre bouche, j'ai appris les désirs que vous avez d'introduire les Pères de l'Oratoire dans mes états. Je me sens extrêmement obligé de cette proposition, tant pour le désir d'étendre le service de Dieu dans mes états que pour l'estime singulière que je fais de votre personne et de tant de braves sujets qui se trouvent parmi vous. Je suis seulement marri que ces dernières occasions passées, m'ayent obligé de les remplir de gens de guerre, pour empêcher les mauvais desseins de ceux qui les voulaient troubler, et qui continuent encore à les menacer ; ce qui me fait croire que ce serait très à propos de dilayer cette résolution pour quelque temps, et jusqu'à ce qu'une meilleure conjecture rendît l'affaire plus facile au commun contentement.*

Quant à l'affaire d'Etat que le Père de Sancy avait à négocier, je n'en ai encore pu déterrer ni le sujet, ni l'issue (1).

L'année suivante, qui fut celle de la mort de M. de Bérulle, le Père de Sancy fut sur les rangs pour être son successeur (2). Dans l'assemblée particulière des maisons des environs de Paris qui se tint pour cela, il eut, pendant trois sessions, le tiers des suffrages. Sa capacité et ses libéralités le rendaient bien digne de cette place ; le cardinal de Richelieu la lui souhaitait, et, peut-être, trop ouvertement, et je ne sais si la qualité de protecteur de la Congrégation qu'il avait fait demander à Rome pour lui, et la crainte qu'il ne nous dominât trop par l'entremise d'un général aussi dévoué que lui était le P. de Sancy, ne contribuât point à tenir les voix si obstinément partagées entre lui et

(1) Dans les *Eloges des premiers présidents du Parlement de Paris* par J.-B. de Lhermite-Souliers et François Blanchard, Paris 1645, p. 243, il n'est aussi parlé de cette affaire qu'en général et sous ces termes : « Son bon esprit et le succès qu'il avait eu en quantité de négociations qu'il avait entreprises, obligèrent le roi Louis XIII à l'envoyer en Savoie pour traiter d'affaires importantes au bien de la chrétienté. »

(2) *Actes mss. de l'élection du P. de Condren.*

les Pères Gibieuf et Bertin. Mais il fallut que toute l'assemblée convînt de ne plus donner son suffrage à aucun des trois, après surtout que le P. de Sancy eût prié plusieurs fois tout haut qu'on ne pensât plus à lui ; ce qui les réunit tous en faveur du P. de Condren, auquel d'abord on ne songeait pas.

Le cardinal de Richelieu, voyant son coup manqué de ce côté, nous l'enleva quelque temps après pour le faire évêque de Saint-Malo. Ce fut au mois d'août 1631, pendant la tenue de notre première assemblée générale (1), à laquelle il avait été invité extraordinairement d'assister avec son frère le P. Henri de Harlay, à titre d'insignes bienfaiteurs, et comme méritant d'y avoir un rang honorable par les grands biens qu'ils avaient faits et qu'ils continuaient de faire à la Congrégation. On avait d'abord dessein de le faire 1er assistant, mais comme sa nomination ne permettait pas de lui imposer cette charge, on le supplia néanmoins de vouloir bien par honneur souffrir qu'on lui en donnât le titre, avec la distinction et la préférence due à son caractère, et comme une marque du désir qu'on avait qu'il nous continuât l'assistance de son conseil et de son crédit.

Il avait déjà refusé deux prélatures beaucoup plus considérables. En 1624, Sébastien Zamet, évêque de Langres, songeait à le faire son coadjuteur, et voici comme il écrivait à M. de Bérulle : *Je n'ai point encore ouvert mon dessein à ma belle-sœur. Je lui en écris, estimant le devoir faire par respect. Sitôt que j'aurai eu sa réponse, j'en écrirai à M. d'Herbault, (un des secrétaires d'Etat). A l'ouverture que j'en fis au P. de Sancy, il me témoigna d'y avoir de la répugnance, fondée sur ce qu'un coadjuteur doit être comme le fils qui attend la succession de son père, quoique je sois plus jeune que lui. Mais ce n'est point là ma pensée, car je le regarde, non comme un futur successeur, mais comme un vrai coad-*

(1) *Actes de l'Assemblée générale* de 1631.

juteur et collègue, non pour demeurer oisif pendant ma vie, mais pour travailler avec moi et posséder solidairement le spirituel et le temporel de mon diocèse. J'espère que Dieu en sera glorifié, et qu'il me fera la grâce de vivre bien avec lui (1).

Sur la fin de 1627, Charles Miron, archevêque de Lyon, malade à Angers, était fort sollicité de se démettre en faveur de l'évêque d'Orléans. Il le voulait bien, pourvu que ce fut pour mettre à sa place le P. de Sancy. Mais sa bonne volonté n'eut pas lieu, parce que ce Père n'en voulut pas faire usage, ni M. de Bérulle y songer pour lui (2).

Ces deux faits font voir le fonds qu'il faut faire sur les calomnies de Levassor, lorsque, copiant l'abbé de Saint-Germain dans ses injures les plus grossières, il nous peint le P. de Sancy, de dépit d'avoir manqué le généralat de l'Oratoire et d'être obligé de ramper devant le P. de Condren qui lui avait été préféré, aboyant après une prélature, faisant sa cour au cardinal de Richelieu par mille bassesses, et aspirant même au cardinalat (3). C'est un furieux, qui déchire toute la terre, et qui, par là, ne mérite aucune créance.

Il est bien vrai que M. de Saint-Malo se déclara hautement pour ce cardinal dans ses démêlés avec la reine-mère et dans quelques autres affaires, mais nous verrons que son dévouement pour lui eut des justes bornes.

S'il se joignit, comme on le prétend (4), au P. Joseph, pour lever les scrupules de la conscience de Louis XIII, en lui décidant en commun ce cas que la loi de Dieu n'oblige point les enfants à garder toujours auprès d'eux leur père et mère, et qu'il pouvait, sans se rendre coupable d'aucun péché, reléguer la reine, sa mère, où il jugerait à propos,

(1) *Lettre* du 4 mars 1624.
(2) Bérulle, *Lettre à Richelieu*, 3 décembre 1627.
(3) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, Liv. 29, p. 537.
(4) Levassor, *ibid.*

pour le bien de ses affaires; pourquoi ne pas supposer qu'il parlait selon ses lumières, et lui substituer des motifs indignes de sa générosité naturelle et de sa conduite passée?

Il ne pouvait manquer de se rendre odieux aux partisans de cette princesse, en prêtant, comme on assure qu'il fit, sa plume aux défenses du cardinal. Le premier ouvrage qu'on lui attribue en ce genre, est celui-ci:

Discours d'un vieux courtisan désintéressé sur la lettre que la reine-mère du roi a écrite à sa Majesté, après être sortie du royaume, in-8°, 1631 (1). Ce discours est aussi imprimé dans les recueils de Du Châtelet, p. 453, et l'abbé de Saint-Germain l'attribue au P. de Sancy dans son *Caton chrétien*.

On le fait aussi auteur de cet autre:

Réponse au libelle intitulé: *Très humble, très véritable et très importante remontrance au roi*, 1632.

Je tire cet écrit du 2me tome du recueil des pièces pour la défense de la reine-mère, où on l'a inséré à cause de la réplique de l'abbé de Saint-Germain, qui vient ensuite sous le titre de: *Repartie à la réponse à la très humble remontrance*, qui était aussi l'ouvrage de cet abbé. L'écrit du Père de Sancy est à la p. 567, et a près de 80 pages. Il est mieux écrit, quoi qu'en dise l'abbé de Mourgues, que la remontrance de cet écrivain, qu'il réfute. Il est vrai que celui-ci lui reproche que, sachant plus d'arabe que de français, il a fait limer et retoucher sa réponse par quelque avocat, mais sans le prouver. Le style en est vif, il a du feu, de l'éloquence, du naturel, et il donne un tour heureux et aisé à tout ce qu'il dit. J'aurais seulement voulu qu'il ne se fût pas montré apologiste si passionné du cardinal de Richelieu, dont il canonise en tout la conduite; qu'il n'eût pas parlé quelquefois d'une manière un peu sèche de l'infor-

(1) Lelong, *Bibliothèque historique*, n° 8880.

tunée reine Marie, blâmé si durement les Marillac, dont son évêché était une partie de la dépouille, ayant d'abord été destiné, avant leur disgrâce, à un fils capucin du garde des sceaux, et dit des injures à l'abbé de Saint-Germain, qui, le mettant hors des gonds, lui ont fait, à son tour, vomir contre lui toutes sortes d'indignités, jusqu'à l'accuser d'avoir vendu une de ses abbayes dans sa jeunesse, de s'être attiré l'avanie de Constantinople par son avarice et son expulsion d'Angleterre par ses imprudences.

M. de Saint-Malo fut sacré en 1632 (1), et il se rendit aussitôt dans son diocèse, où il fit son entrée publique le 28 mai, veille de la Pentecôte (2). Le lendemain, il officia, et, au milieu de la messe, il annonça la parole de Dieu à son peuple.

Il emmena avec lui deux de nos Pères pour l'aider dans son ministère : le Père Louis de Morainvilliers, son cousin, docteur de Sorbonne, qu'il fit son grand-vicaire, comme nous verrons bientôt sous son titre, et le Père Berthauld, qui fut son grand pénitencier, et aura aussi son article particulier.

Il se proposait de partager son temps entre le soin de son diocèse et l'étude qu'il aimait fort. Mais il se trouvait sans livres, depuis qu'il nous avait donné tous les siens. Pour y suppléer, il passa une déclaration, par devant notaire, du 19 avril 1632, par laquelle il reconnaît que notre maison de Paris lui a permis de faire porter et voiturer à Saint-Malo, en huit grandes tonnes, la valeur d'environ 1500 volumes appartenant à ladite Congrégation, pour s'en servir pendant sa vie, après en avoir fait dresser un inventaire, signé et arrêté de lui, selon lequel il veut et consent qu'après son décès lesdits livres soient repris et retirés par ladite maison, comme à elle appartenant. Mais, après sa mort, les livres ne revinrent point, et on s'accommoda avec Ferdi-

(1) *Gallia christiana.*

(2) *Histoire mss. des évêques de St-Malo.*

nand de Neufville, son neveu et son successeur, qui fut bien aise de les garder, moyennant une rente perpétuelle de 50 écus, destinée à entretenir la bibliothèque de la maison de Paris.

En 1634, M. de Saint-Malo présida à l'assemblée des Etats de Bretagne, convoqués à Dinan (1), et il s'y fit beaucoup d'honneur par sa pénétration et son intelligence dans les affaires. Presque tous les avis qu'il ouvrit, y furent suivis. On le fit arbitre de plusieurs différends, qu'il pacifia avec cette éloquence et cette sagesse qui lui étaient naturelles.

La même année, il fut un des quatre prélats commis par les brefs du Pape (2), que le roi lui avait fait demander, pour faire le procès aux évêques de Languedoc, qui, conjointement avec le duc de Montmorency, gouverneur de cette province, l'avaient fait soulever contre le roi en faveur de Monsieur. Ils avaient ouvert leur chambre ecclésiastique aux grands Augustins de Paris, dès le 22 mars 1633. Les accusés étaient les évêques d'Albi, de Nîmes, d'Uzès, de Lodève et de Saint-Pons. Ils prétendaient n'avoir rien fait contre l'Etat, mais seulement protégé Monsieur contre l'oppression où le cardinal de Richelieu le tenait. Mais il était de notoriété publique qu'ils avaient fait prendre les armes à leurs peuples contre les troupes du roi. Pendant l'instruction du procès, l'évêque d'Uzès mourut. Le roi défendit aux commissaires de poursuivre celui de Nîmes, à cause qu'il était frère du maréchal de Thoyras, homme nécessaire à l'Etat. Ceux de Lodève et de Saint-Pons furent renvoyés absous. Le seul évêque d'Albi, Alphonse d'Elbène, paya pour tous. Accusé et convaincu qu'il fut d'avoir été la principale cause du soulèvement de cette province, d'avoir fait révolter sa ville épiscopale, reçu dedans les troupes de Monsieur, fait pointer le canon

(1) *Gall. christ.-Histoire mss. des évêques de St-Malo.*
(2) Richelieu, *Histoire mss. de sa vie.*

contre l'armée du roi commandée par le maréchal de Schomberg, sollicité M. le duc de Montmorency, levé des gens de guerre sur les pierreries de la reine-mère, qu'elle lui avait envoyées. Après donc que les quatre prélats commissaires eurent supplié le roi, si ledit évêque d'Alby, qui s'était sauvé en Italie, tombait jamais entre ses mains, de ne pas user envers lui de toute la rigueur des lois, ils le dégradèrent de tout caractère épiscopal et sacerdotal, même de tout privilège clérical, et le condamnèrent à passer le reste de ses jours dans un monastère. La sentence est de 1634.

René de Rieux, évêque et comte de Léon, qui était hors du royaume depuis 1631, accusé d'avoir favorisé la retraite en Flandres de la reine-mère, fut aussi déféré au tribunal de M. de Saint-Malo et de ses confrères, les commissaires du Pape, qui, par sentence du dernier jour de mai 1635, l'interdirent tant de ses fonctions épiscopales que de sa charge de maitre de l'Oratoire du roi (1).

Dans l'assemblée du clergé de 1685 (2), dont la lecture se fit aux Augustins, le 25 mars, le roi, voulant faire prononcer les prélats sur la nullité du mariage de Monsieur, son frère, avec la princesse Marguerite de Lorraine, leur fit proposer ce cas : *Si les princes du sang, héritiers présomptifs de la couronne, se pouvaient légitimement marier sans le consentement et même contre la volonté expresse du prince régnant.*

(1) *Renatum de Rieux, tam administratione Leonensis ecclesiæ, quam a magisterio oratorii christianissimi Domini nostri Regis removendum duximus, prout removemus.*

(2) Voir *le Mercure*. Le journal des actes de cette assemblée, composé par M. Moreau, abbé de Saint-Josse, secrétaire de l'Assemblée, qui est mss. dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, venant de celle de M. le Tellier, dit qu'elle ne fut convoquée qu'au 25 mai, et les séances ne commencent que de ce jour-là. Au reste, elle dura près d'un an, n'ayant fini que le 27 avril 1636. Les prélats s'obstinèrent longtemps à ne vouloir pas tant donner au roi, ni en la forme que le roi voulait, et à ne vouloir point signer le contrat de leur don, que le roi ne signât de son côté bien des choses qu'ils demandaient. Peu à peu, le cardinal les dompta, et les fit venir à son point, en temporisant et les divisant.

L'assemblée nomma alors quelques évêques pour examiner la proposition, et, sur leur rapport, se déterminer. M. de Saint-Malo fut du nombre. Il conclut avec quatre autres de ses confrères à déclarer le mariage nul, mais ce fut l'évêque de Montpellier, le chef de la commission, qui fit le rapport.

Dans cette même assemblée, M. de Saint-Malo fit bien voir que, quelque bienvenu qu'il fût auprès du cardinal de Richelieu (1), il ne savait lui complaire qu'autant qu'il croyait le pouvoir faire, selon les règles de son honneur et de sa conscience, et jamais au préjudice de son devoir. Car il ne voulut jamais consentir à une augmentation de décimes (2) et à une aliénation de biens ecclésiastiques (3),

(1) L'abbé de Saint-Josse, dans le journal cité ci-dessus, après avoir fait le portrait de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et de l'évêque de Chartres, les deux mobiles de l'Assemblée, dit (session du 4 août 1635): « Ces prélats tiennent en tutelle toute l'assemblée, et la tiendraient bien davantage, sans la liberté de M. de Saint-Malo à parler des choses, comme elles sont. Car il approche le cardinal de Richelieu d'aussi près qu'eux. Il est homme de naissance et habile homme comme eux, et, s'il avait autant d'expérience qu'eux aux affaires, il leur donnerait bien de l'exercice. Toutefois, il arrête leur course, quand ils couchent du nom de M. le Cardinal, disant alors hautement qu'il est son serviteur, autant et plus qu'aucun de la compagnie, et que ledit sieur Cardinal, ayant les intentions justes et saintes, il ne faut pas croire qu'il veuille autre chose que le bien, ni qu'il désire de l'Assemblée autre chose que des résolutions généreuses et avantageuses à tout le clergé. »

(2) Levassor, *Hist. de Louis XIII.* Liv. 39, p. 134.

(3) On peut voir, dans le même journal, le discours vigoureux qu'il fit, le mardi 27 novembre, contre cette aliénation. On prétend qu'il s'y était préparé chez lui, quelques jours auparavant, qu'il y était retenu par la goutte. Il est trop long pour être inséré. Il appuie sur les canons, et prétend qu'on ne peut consentir à cette aliénation sans encourir l'excommunication. M. de Bordeaux voulut le réfuter, il lui fit deux ou trois répliques. M. de Nîmes prit aussi la parole pour le combattre, et c'est alors que, pour relever ce qu'il dit qu'il fallait donner au roi, dans la situation présente, non comme au roi, mais comme au plus pauvre de son royaume, et par égard aux besoins extrêmes de son état, M. de Saint-Malo répliqua que s'il était aussi bas qu'on venait de le faire entendre, les trois millions de livres, qu'on leur demandait, ne seraient pas pour le soutenir 15 jours, qu'au reste il ne pouvait se persuader que le mal en fut là, sous le gouvernement d'un génie aussi sage que celui de son Eminence, parce qu'elle serait censée avoir mal pris ses mesures, de prendre ce temps pour déclarer la guerre à l'Espagne,

dont le cardinal, qui avait déjà assez foulé le clergé de France, voulait encore le charger. Il prévit bien qu'il encourait sa disgrâce, mais il ne s'opposa pas avec moins de courage à sa volonté. Un prélat de l'Assemblée exagérant, dans son avis, les nécessités de l'Etat pour en conclure celle des secours qu'on leur demandait, M. de Sancy ne feignit point de dire tout haut, que c'était attaquer indirectement la réputation de son Eminence que d'insister tant sur les besoins du royaume, parce que c'était insinuer malignement qu'un ministre, aussi prévoyant et si sage, aurait conseillé au roi de faire la guerre, sans avoir pourvu préalablement aux moyens de la soutenir. Ce qui fut pris par les prélats, et par le cardinal même, comme un trait beaucoup plus malin que celui qu'il faisait semblant d'avoir voulu relever. Ensuite, apostrophant ce prélat, qui était Cohon, évêque de Nîmes, et lui reprochant de parler contre les intérêts de son ordre, il lui dit: *Vous devriez mourir de honte. L'Eglise vous a tiré de la poussière; de quel front osez-vous ainsi la trahir?* (1) Ce discours ne manqua pas d'être bientôt rapporté au roi, qui en fut vivement piqué, et dans les reproches, qu'il lui en fit, quelques jours après que l'évêque de Saint-Malo fut obligé de le voir (2),

comme nous venions de le faire. Il répéta, ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois, qu'il était autant et plus disposé que tout autre à donner libéralement au roi, mais qu'il ne cesserait d'insister pour que ce fut dans les formes et selon les règles prescrites; qu'il exhortait ses confrères à se souvenir du serment, qu'ils faisaient tous à leur sacre, au sujet des biens d'Eglise: *Non donabo, non vendam, non impignorabo*, et que si, pour le malheur du clergé, il se trouvait tout seul de son avis, il se flattait qu'un jour, au tribunal de Jésus-Christ, ils penseraient tous comme lui.

(1) L'abbé de Saint-Josse, quoique fort attentif à rapporter tout ce qui fut dit de part et d'autre, dans cette dispute, ne rapporte point ce reproche. Il n'en dit mot.

(2) Selon le journal de l'abbé de Saint-Josse, ce fut le 16 décembre que M. de Saint-Malo fut chargé par l'assemblée d'accompagner l'archevêque de Toulouse allant faire des remontrances au roi sur le don qu'il demandait au clergé. M. de Saint-Malo prit son temps pour lui représenter que les canons avaient établi certaines formes pour disposer des biens de l'Eglise. Le roi, déjà blessé des faux rapports qu'on lui avait faits, qu'il s'opposait

il lui dit, entre autres choses, qu'il aurait dû se souvenir lui-même des bienfaits que son maître lui avait faits, et qu'il l'avait aussi tiré de la poussière. *Je l'avoue, Sire,* répondit-il sur le champ, *mais en cela votre Majesté n'a fait que me rendre justice. Car elle sait que mon père avait dépensé tout son bien pour aider le feu roi à monter sur le trône de ses ancêtres.* Louis XIII s'arrêta alors, sentant la force et la justesse de la répartie.

Mais le cardinal en conserva un ressentiment contre notre prélat, dont il ne revint jamais. Du mois de janvier 1636, le P. Bourbon écrit à M. d'Avaux, son ami (1), que l'évêque de Saint-Malo n'est plus en faveur auprès de cette Eminence, pour s'être expliqué trop librement, à son gré, dans la dernière assemblée sur les nouvelles impositions dont on voulait charger le clergé; que le roi l'en a tancé rudement; que le cardinal, en divers entretiens particuliers

aux secours exigés de l'assemblée, lui dit : *Je m'étonne que vous, que j'ai retiré de l'aumône, preniez aussi parti contre mes intérêts.* — *Il est vrai,* répliqua aussitôt M. de Saint-Malo, *que mon père est mort pauvre et gueux pour le service du feu roi votre père et des rois ses prédécesseurs, et qu'il ne m'a rien laissé que l'affection au service de Dieu et de Votre Majesté, que je conserverai jusqu'au dernier moment de ma vie, et je tiens à très grand avantage que les biens de mes pères aient été si glorieusement employés.* Le roi insista et dit : *Mais vous avez dit, dans votre assemblée, qu'il ne me fallait rien donner.* M. de Saint-Malo s'est retiré sur cette calomnie, priant le roi de lui en nommer les auteurs, et s'offrant de les confondre en sa présence ; qu'il n'avait combattu que la forme du don et non le don même, et cela afin qu'on ne fît rien faire au roi et à eux contre la disposition des saints canons, parce que la bénédiction des armées venait du ciel plutôt que des finances, et des finances de l'Eglise. Le roi a répondu qu'il ne fallait pas négliger pour cela les secours humains, mais qu'au reste, ce qu'il lui venait de dire, ne procédait d'aucune mauvaise volonté contre lui, et quand il en aurait le pouvoir, il lui ferait volontiers du bien. L'abbé de Saint-Josse ajoute à cette relation que ce zèle et cette vigueur de M. de Saint-Malo lui fait partout grand honneur, même dans l'esprit de ceux qui en sont le plus blessés dans leurs desseins, et qu'à cette occasion, chacun se rappelait que son père avait été surintendant des finances, et que, dans une charge où les plus maigres s'engraissaient, il avait dépensé et perdu en fonds, pour le service de nos rois, jusqu'à 80 mille livres de rente, en sorte qu'il ne se trouva aucun argent à sa mort pour faire ses frais funéraires.

(1) Ch. Ogier, *Ephémérides.*

qu'il a eus avec ce prélat, n'a jamais pu, ni par prières, ni par menaces, ni par le souvenir de l'amitié tendre dont il l'a honoré jusqu'ici, et des services qu'il lui a rendus, lui faire changer d'avis. Qu'à cet article près, M. de Saint-Malo paraît toujours également dévoué à Son Eminence, mais que, quoique celui-ci lui fasse au dehors le même visage qu'à l'ordinaire, on est convaincu à la cour qu'il y a entre eux une vraie rupture, et que M. de Sancy est disgracié pour toujours.

Aussi ne songea-t-il, depuis lors, qu'à s'aller confiner dans son diocèse pour s'appliquer tout entier à le bien régler. On a conté (1) à ce sujet une petite anecdote, qui, vraisemblablement, ne contribua pas peu à le confirmer dans cette résolution. Le cardinal tenait, dit-on, un registre exact de tous les faits odieux que ses créatures lui rapportaient des divers seigneurs de la cour avec qui il avait affaire, même de ceux qui étaient le mieux avec lui. C'était comme une espèce de chronique scandaleuse de leur conduite, où il pourrait avoir recours au besoin et en tirer des armes contre eux, quand quelqu'un, comme il arrivait assez souvent sous ce règne, viendrait à lui tourner casaque. Et le hasard voulut qu'un jour que l'évêque de Saint-Malo, alors très familier avec lui, se trouvait dans son cabinet avec cette Eminence, elle fut obligée d'en sortir pour aller parler à quelqu'un, et que le prélat, resté seul, ayant eu la curiosité d'ouvrir ce registre qui se trouva sous sa main, y tomba, sans le savoir, sur son propre article, et y vit par où le cardinal se proposait un jour de le prendre, s'il venait à lui échapper. D'où il conclut aisément que ces précautions de Son Eminence demandaient aussi de sa part qu'il cherchât les siennes dans la retraite, avant que les choses en vinssent entre eux aux derniers éclats.

Il partit donc pour son diocèse vers la fête de la Pen-

(1) Joachim le Grand.

tecôte de 1636 (1). Il l'eut fait plus tôt, sans la goutte dont il fut longtemps travaillé. Elle l'obligea même de s'en aller dans une litière, que le cardinal lui offrit; ce qui ayant fait juger dans sa province qu'ils étaient, contre le bruit qui s'était répandu, toujours bien ensemble, lui valut à son arrivée bien des honneurs et des distinctions de la part des Bretons, qu'il n'eut pas eus sans cela, quoique, au fond, les choses fussent toujours dans les mêmes termes.

Il se fit aimer de son peuple par la droiture de ses intentions, la bonté de son cœur, l'affabilité de ses manières et une conduite toujours égale (2). Il gagna même quelques personnes de considération, d'abord un peu prévenues, parce qu'il avait été obligé de les reprendre de leurs désordres.

Il fut très assidu à faire ses visites épiscopales et se fit accompagner dans cet exercice de quelques-uns de nos Pères, qu'il y employa (3); en sorte qu'il y en avait toujours cinq ou six résidant chez lui, parmi lesquels les listes de nos assemblées des années 1641 et 1644, qui marquent Saint-Malo pour une de nos résidences, en comptent plusieurs qui étaient du premier mérite tels que les Pères d'Orgeville, Duruau, Berthauld, du Heaulme, d'Hérissy, Chalmers ou Camerarius, et, jusqu'à sa mort, il leur faisait faire une mission tous les ans.

Il fut le premier évêque de Bretagne qui songea à établir un séminaire dans son diocèse (4). Il avait même résolu de nous le donner. Les articles et conditions, tant sur les revenus que sur les charges, étaient déjà réglés et consentis en 1643. Je ne sais pas quel obstacle arrêta l'exécution, mais il y mit, ce me semble, les Pères de la mission. Il le plaça à l'abbaye de Saint-Mèen (5), dont il était abbé, non

(1) Carol. Ogerii, *Ephemerides*.

(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

(3) *Registre du Conseil 1639 et suiv.*

(4) *Ibid.*

(5) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

sans essuyer de grandes oppositions de la part des Bénédictins. Mais, au bout de quatre ans de peines et de procès, il parvint à y faire unir la manse monacale et à le loger dans cette abbaye, tel qu'il est encore aujourd'hui. J'ai vu, à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, un beau factum imprimé in-4°, pour la défense des droits du prélat sur cette matière. Mais les Bénédictins en font M. l'abbé J.-B^te^ du Hamel auteur.

Le prélat entreprit encore de faire la visite de son église cathédrale. Ce ne fut pas sans avoir à soutenir plusieurs procès contre son chapitre. Mais, comme il n'exigeait rien d'eux que de juste, il les gagna tous, et réussit à y corriger les divers abus qui s'y étaient introduits. Voici le titre d'un des factums qui furent faits pendant la dispute :

Discours pour la défense de M. l'évêque de Saint-Malo contre les prétentions du chapitre de Saint-Malo, auquel sont examinées deux questions de droit : la 1^re^, savoir, si la juridiction épiscopale propre aux évêques peut être prescrite par quelque coutume, pour ancienne qu'elle puisse être, par un chapitre non exempt. La 2^e^, s'il peut y avoir dans l'Eglise une juridiction épiscopale, laquelle appartienne alternativement à l'évêque et à son chapitre. In-4°, 1646. Cet ouvrage, que je n'ai pas vu, pourrait bien être de la même main que le premier. Car, pour ce qui est du prélat, on m'assure de Saint-Malo qu'il n'y a au greffe ecclésiastique, ni autre part, aucun ouvrage imprimé, ni mandement, ni statuts qui portent son nom.

Je le trouve seulement parmi les approbations du livre *De la fréquente communion*, de l'édition latine de 1644, et il fut un si constant approbateur de la doctrine de ce livre, qu'il signa cette même année, et encore en 1645 et 1646, les trois lettres que les évêques écrivirent pour sa défense aux papes Urbain VIII et Innocent X.

Pendant son épiscopat les religieuses du Calvaire s'établirent dans son diocèse et sur le fief de son église (1).

(1) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

Avant lui, les Carmes réformés de Bretagne avaient vainement tenté plusieurs fois de faire un établissement à Josselin, où ils avaient toujours été traversés. Il les y mit et les protégea.

S'il persista à ne vouloir pas recevoir à Saint-Malo les bénédictins anglais, (1) ce n'était pas manque d'estime pour leur ordre, mais seulement, comme il l'écrivit au cardinal Bagny, que ces religieux étaient gens suspects sur un port de mer, pour le temps où nous serions en guerre avec l'Angleterre ou l'Espagne ; inutiles dans une ville de commerce, et incommodes dans un terrain assez étroit, dont tout est à ménager, tel que Saint-Malo.

Car, d'ailleurs, il honorait et portait fort tous les ordres religieux(2). Ses prédécesseurs avaient consenti à la réforme de plusieurs maisons religieuses de son diocèse. Il acheva ce qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher, tenant la main à l'exécution de ce qui avait été seulement projeté sous eux, ce qui lui fit beaucoup d'honneur dans son diocèse, et lui attira les bénédictions du ciel et des gens de bien.

Enfin, pendant les 15 années qu'il fût évêque, sa générosité naturelle et sa charité pastorale ne se démentirent jamais (3). Il soulageait les misérables de toute espèce : les prisonniers, les hôpitaux, les pauvres honteux se ressentirent de ses libéralités. L'amour des pauvres le suivit jusques au tombeau, ayant ordonné, par son testament, qu'on l'enterrât près d'eux, dans le lieu le plus obscur de son église. Mais son neveu, qui lui succéda, ne crut pas devoir déférer sur cela à sa volonté, et lui fit dresser un mausolée. Son cœur est à notre église de Saint-Honoré, dans la chapelle de Harlay.

Ce neveu était Ferdinand de Neufville, oncle du maréchal de Villeroy d'aujourd'hui. Sa famille, sentant les

(1) Simon, *Lettres choisies*. T. I. Lett. 26.

(2) *Histoire mss. des évêques de Saint-Malo.*

(3) Berthauld, *Carm. paneg.*

forces de notre prélat diminuer, le lui avait fait accepter pour coadjuteur (1). Il le consacra lui-même évêque, dans son église, le 28 août 1644, assisté des évêques de Cornouaille et de Saint-Brieuc, et se démit en sa faveur de son abbaye de Saint-Mêen.

Il mourut deux ans après, à Saint-Malo, le 20 novembre 1646, âgé de 65 ans; et, en l'absence de son neveu, l'évêque de Saint-Brieuc fit ses funérailles.

Le P. Lelong (2) lui attribue l'ouvrage suivant que je n'ai pas vu : *Journal du cardinal de Richelieu par Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo*, mss. in-fol. de la bibliothèque de M. le premier président de Harlay.

Dans la traduction de l'*Etat présent de l'empire ottoman* par Ricaut, il est parlé, dans la table, d'une *Relation de la mort du sultan Ibrahim* par M. de Sancy, dont on dit s'être servi dans cet ouvrage (3).

(1) *Gallia christiana.*

(2) *Bibliothèque historique* N° 13953.

(3) Bonardy, *Mémoires mss.*

1

TALLEMANT DES REAUX I

"Historiettes".

Page 155

ces histoires peu reluisantes ont été attribuées à Achille de Harlay de Sancy (confusion avec M. de Césy, peut-être volontaire) par le pamphlet de Morgues) le texte que voici, qui a été la source de la confusion suffit à la dissiper.

Madame de Moret – M. de Cesy

(Jacqueline de Bueil comtesse de Moret morte en 1651 — Philippe de Harlay comte de Cesy mort en 1652)

Mme de Moret estoit de la maison de Bueil de Sancerre. N'ayant ny père ny mère, elle fut nourrie, je pense, chez Mme la princesse de Condé; Charlotte de la Trimouille. Elle estoit là en bonne escole. Henri IV qui ne cherchoit que de belles filles et qui, quoyque vieux, estoit plus fou sur ce chapitre là qu'il n'avoit esté en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille escus. Mais Mme la princesse de Condé, souhaita que, par bienseance, on la mariast en figure, si j'ose ainsy dire.
Cesy de la maison de Harlay, homme bien fait et qui parloit agreablement, mais qui avoit mangé tout son bien, s'offre à l'espouser. On les marie un matin. Le Roy impatient et ne goustant point

qu'un autre eust un pucellage qu'il payast, ne voulut pas permettre qui Cery couchast avec sa femme et la vist dez ce soir là — Cery, lasche comme un courtisan ruine, pretendoit l'avoir sa femme le lendemain, resolu de tout souffrir pour faire fortune; mais elle n'y voulut jamais consentir. - On rompit le mariage à condition que Cery auroit les trente mille escus —

Il se maria après avec Bethune, fille de la Reyne, aussy laide que l'autre estoit belle - Ses trente mille ecus ne durerent pas longtemps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie où, contre l'ordinaire il mena sa femme; mais il ne craignoit pas autrement que le Grand-Seigneur la fist enlever pour la mettre au Serail.

En passant à Turin il laissa sa fille à Mme de Savoye. Elle estoit belle et y fut comme favorite; mais il fallut la renvoyer parce qu'elle contrefaisoit le Bossu qui estoit amoureux de sa belle-fille. Elle y avait fait quelque fortune; au retour

elle espousa Mr de Courtenay. Le Bossu estoit galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent estoit en forme de guitare, parcequ'elle aimoit cet instrument.

Cesy fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa et il fallut, au bout de 18 ans, y envoyer Mr de Marcheville, qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura 8 ou 9 ans à Venise avant de revenir en France. Enfin, de retour à Paris il parut avec un train assez raisonnable, pensez qu'il avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie, en avril 1652, il alloit presque toutes les apres-dinées faire planter sa chaise sur les degrez de la Rampe du Pont Rouge pour prendre l'air; il y donnoit rendez-vous aux gens. On m'a assuré qu'au commencement de la regence de la Reyne, on compta entre ceux qui en disant estre en passe de gouverneur du Roy, un homme tel que je le viens de depeindre.

IV

Mme de Moret eut un fils qui fut d'église
On l'avoit fort bien instruit, il estoit
bien fait. 1°
(1° On dit que de tous les enfants d'Henri IV c'estoit
celui qui lui ressembloit le plus)
Sa jeunesse fut assy desreglée, mais on
dit qu'il avoit fort profité aux voyages qu'il
avoit faits durant deux ans, au retour
desquels il se jetta dans le party de Monsieur
et fut tué au combat où Mr de Montmorency
fut pris (le 1er septembre 1632)
J'ay oüy conter à Venise qu'une celebre
courtisane luy voulut faire payer sa
qualité et que pour l'attraper il fit dorer
des reales d'Espagne, qui ressembloient
à des pistolles, ils estoient convenus à
trois cens. Les Nobles venitiens ne trouverent
cela nullement bon ; il en pensa arriver
du desordre ——
Henri IV se refroidissant Mme de Moret
s'avisa de faire la devote —— Henri IV
fut tué avant qu'elle eust achevé sa farce
Elle joua un autre personnage en suite

car elle feignit de devenir aveugle – On croit que c'estoit pour faire pitié à la Reyne-mere – Enfin elle fit semblant qu'un Mr de Mayerne, un médecin célèbre qui estoit fort son amy, lui avoit fait recouvrer la veue d'un oeil, mais il ne paroissoit point que l'autre fust plus malade – Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau Mr de ~~Vardes~~ Vardes se laissa attraper et l'espousa – Il y a 6 à 7 ans qu'elle est morte, empoisonnée par megarde et sans y penser –

Dans les commentaires
page 159

Lettre de Malherbe du 18 juillet 1607
« Mme de Moret est desmariée, il ne reste que d'avoir les expeditions de Rome, où l'on a envoyé pour cet effet – La capitulation est que Mr de Cesy aura 20.000 f d'argent et que sa pension de douze cents livres lui sera augmentée jusqu'à deux mille

page 160
Suivant Barclay le mariage se fit dans l'hôtel d'Hercule maison fameuse, à l'angle de la rue des Grands Augustins vers le quai et qui appartenait alors au baron de Viteaux. Les conditions furent que le mari se contenterait du titre que l'Église venait de lui donner (il faut lire cela dans l'Euphormion p. 196 édition elzev de 1637

Le mariage de Cesy avec Marie de Bethune fille de Florestan de Bethune seigneur de Congy date de 1610 — Il est à remarquer que ni Moreri ni le père Anselme ne disent un mot du premier mariage de Cesy avec Jacqueline de Bueil

Le comte de Marcheville passa en Turquie au mois de juillet 1631 — Cesy ne revint donc en France que vers 1640.

VII

page 161
Cery mourut en juin 1652

page 162
Malherbe a dit aussi "Mme la comtesse de Moret est toute à la dévotion, encore qu'elle ne puisse persuader beaucoup de gens que ce soit à bon escient; mais vous savez comme le monde est mal disant et mal pensant" (lettre à Peiresc du 24 mars 1610.
Et plus tard le 25 novembre 1613 "On dit que Mme la comtesse de Moret a recommencé à fermer sa gorge - je ne sçay pas ce que ~~[illegible]~~ veut dire cette observation - Vous le devinerez si vous pouvez; possible est-ce pour le froid"

Affaire MOREY - CESY -

Texte pris sur l'ouvrage de TALLEMANT des REAUX, à la Bibliothèque Nationale, par Madeleine BERTHELOT, en juin 1953.

Page - 155 - Madame de MORET - Monsieur de CESY.

(Jacqueline de BUEIL, Comtesse de MORET, morte en 1651 — Philippe de HARLAY, Comte de CESY, mort en 1652 —)

Madame de MORET était de la maison de BUEIL de SANCERRE.

N'ayant ni père ni mère, elle fut nourrie, je pense, chez Madame la Princesse de CONDE, Charlotte de la TRIMOUILLE.

Elle était là, en bonne escole.

Henri IV, qui ne cherchait que de belles filles, et qui quoique vieux, estoit plus fou sur ce Chapitre là, qu'il n'avait esté en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à 30000 écus.

Mais Madame la Princesse de CONDÉ souhaita que, par bienséance, on la mariast en figure, si j'ose aussy dire.

CESY, de la maison de HARLAY, homme bien fait, et qui parlait agréablement, mais qui avait mangé tout son bien, s'offre à l'épouser.

On les marie un matin.

Le Roi, impatient et ne goustant point qu'un autre eut un pucellage qu'il payait, ne voulut pas permettre que CESY couchast avec sa femme, et la prist dez ce soir-là.

CESY, lasche comme un Courtisan ruiné, prétendait d'avoir sa femme le lendemain, résolu de tout souffrir pour faire fortune, mais elle n'y voulut jamais consentir.

On rompit le mariage, à condition que CESY aurait les 30000 écus.

Il se maria après avec Béthune, fille de la BEYNE, aussy laide que l'autre estoit belle.

Ses 30000 écus ne durèrent pas longtemps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie, où, contre l'ordinaire, il mena sa femme, mais il ne craignait pas autrement que le Grand Seigneur la fit enlever pour la mettre au Sérail.

En passant à Turin, il laissa sa fille à Madame de SAVOYE.

Elle était belle et y fut comme favorite.

Mais il fallut la renvoyer parce qu'elle contrefaisait le Bossu qui était amoureux de sa Belle Fille.

Elle y avait fait quelque fortune.

Au retour, elle épousa M. de COURTENAY

Le Bossu était galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent ~~était~~ estoit en forme de guitare, parce qu'elle aimait cet instrument.

CESY fit tant de sortes de friponneries que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de 18 ans, y envoyer M. de MARCHEVILLE, qui eut bien de la peine à le tirer de là.

Il demeura 8 ou 9 ans à Venise, avant de revenir en France.

Enfin, de retour à Paris, il parut avec un train assez convenable: pensez qu'il avait mis quelque chose à part pour ses vieux jours.

Au sortir d'une maladie, en Avril 1652, il allait presque toutes les après-dinées, faire planter sa chaise sur les degrés de la Rampe du Pont Rouge, pour prendre l'air.

Il y donnait rendez-vous aux gens.

On m'a assuré qu'au commencement de la Régence de la Reyne, on compta, entre ceux qu'on disait être en passe de Gouverneur du Roy, un homme tel que je viens de dépeindre.

Mme de MORET eut un fils, qui fut d'Eglise. On l'avait fort bien instruit. Il était bien fait.

(On dit que de tous les enfants d'Henri IV, c'était celui qui lui ressemblait le plus).

Sa jeunesse fut assez déréglée, mais on dit qu'il avait fort profité aux voyages qu'il avait faits durant deux ans, au retour desquels il se jeta dans le parti de Monsieur, et fut tué où M. de MONTMORENCY fut pris. (Le 1er Septembre 1632).

J'ai ouy conter à Venise qu'une célèbre Courtisane luy voulut faire payer la qualité, et que, pour l'attraper, il fit dorer des Réales d'Espagne, qui ressemblaient à des pistoles, ils étaient convenus à 300.

Ils étaient convenus à 300 -

Les nobles Vénitiens ne trouvèrent cela nullement bon, il en pensa arriver du désordre.

Henri IV se refroidissant - Mme de MORET s'avisa de faire la dévote -

Henri IV fut tué avant qu'elle eut achevé sa farce -

Elle joua un autre personnage ensuite, car elle feignit de devenir aveugle.

On crut qu'c'estait pour faire pitié à la Reyne-Mère.

Enfin elle fit semblant que Mr de MAYERNE, un médecin célèbre qui estoit fort son ami, lui avait fait recouvrer la veüe d'un œil, mais il ne paraissait point que l'autre fut plus malade.

Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau.

Mr de VARDES se laissa attraper et l'épousa.

Il y a 5 à 7 ans qu'elle est morte, empoisonnée par mégarde et sans y penser.

Commentaire - page 159 -

Lettre de MALHERBE, du 18 Juillet 1607.

"Madame de MORET est démariée, il ne reste que d'avoir les expéditions de Rome, où l'on a envoyé pour cet effet.

"La capitulation est que Mr de CESY aura 20000 ! d'argent et que sa pension de 1200 Livres sera augmentée jusqu'à 12000 -

— page 160 -

Suivant BARCLAY, le mariage se fit dans l'Hôtel d'Hercule - maison fameuse, à l'angle de la rue des Grands Augustins, vers le quai, et qui appartenait alors au Baron de VITEAUX -

Les conditions furent que le mari se contenterait du titre que l'Eglise venait de lui donner.

(Il faut lire cela dans l'Euphormion, p. 196, édition Elzev. de 1637.

— Le mariage de CESY avec Marie de BETHUNE, fille de Florestan de BETHUNE,

Seigneur de CONGY, date de 1610.

Il est à remarquer que ni MORERI, ni le Père ANSELME ne disent un mot du premier mariage de CESY avec Jacqueline de BUEIL.

— Le Comte de MARCHEVILLE passa en Turquie au mois de Juillet 1631. CESY ne revient donc en France que vers 1640

— page 161.

CESY mourut en Juin 1652.

— page 162.

MALHERBE a dit aussi : "Madame la Comtesse de MORET est toute à la dévotion encore qu'elle ne puisse persuader beaucoup de gens que ce soit à bien escient, mais vous savez comme le monde est mal disant et mal pensant"

(Lettre à PEIRESC, du 24 Mars 1610).

Et plus tard, le 25 Novembre 1613 : " On dit que Madame la Comtesse de MORET a recommencé à fermer sa gorge. Je ne scay pas ce que veut dire cette observation. Vous la devinerez si vous pouvez. Possible est-ce pour le froid" _

affaire MORET-CESY —

notice — Tous les Historiens, favorables ou adversaires, sont d'accord pour attribuer à SANCY une vie déréglée, jusqu'à son entrée à l'Oratoire —

La seule référence indiquée est l'historiette de TALLEMANT, sur les aventures de la Comtesse de MORET et du Comte de CESY —

Toute la vie de SANCY offrant un démenti à cette opinion, et, à supposer la bonne foi des historiens, on pouvait, faute d'avoir le texte TALLEMANT, supposer que son historiette, écrite plusieurs décades après les évènements, et enregistrée par ouï dire, contenait peut être des erreurs —

1°/ Tallemant pouvait avoir confondu les périodes des deux ambassadeurs de HARLAI qui se sont succédés à Constantinople.

2°/ il pouvait, par erreur, qualifier de "futur Evêque de St Malo", le successeur d'Achille à Constantinople —

Dans ce cas, le premier Historien (qu'il serait bon d'identifier) aurait l'excuse d'avoir été victime de l'erreur de Tallemant —

Ses successeurs n'auraient fait que le répéter —

Quant aux Historiens sérieux, ils auraient, en admettant le fait, cherché à étendre le manteau de Noé sur "la conduite peu édifiante" qu'il avait menée jusqu'à son entrée à l'Oratoire.

Toutes ces hypothèses tombent à la lecture du texte de l'historiette.
TALLEMANT est formel et très précis — Aucune confusion, aucune erreur.
Il s'agit de Philippe (et non Achille) de HARLAY de CESY (et non de SANCY)
Cette historiette est totalement étrangère à la biographie d'Achille
Achille n'a absolument rien à voir avec cette historiette

On reste confondu de l'imposture du premier Historien qui a cité cette historiette comme référence se rapportant à la vie privée d'Achille de HARLAY —

Quant aux autres, ils auraient tout de même pu consulter, avant de juger, un ouvrage à la disposition du Public —

Sans plus ample informé, et s'il n'y a que TALLEMANT comme référence, il ne reste rien de la vie "peu édifiante" d'Achille.

Faute de références, et à s'en tenir à ce qu'on sait de sa vie, on peut conclure que son caractère était beaucoup porté à l'étude, à la science et à l'apostolat, qu'aux ramstes.

Mais il y a aussi un témoin irrécusable de sa bonne conduite, c'est MORGUES.

MORGUES lui en veut férocement et ramasse tout ce qu'il peut pour le salir.

Or Morgues est un contemporain, qui connait admirablement le "curriculum vitae" d'Achille, "vous fûtes homme d'Eglise, puis soldat, puis marchand (allusion directe à l'expédition commerciale en Afrique) puis ambassadeur.

Il assaisonne ce curriculum exact, d'interprétation mensongère (empoisonné, ce qui exact, mais "pour avancer", ce qui ne s'est jamais vu) ou parfait (lâche homme d'épée) ou d'insultes de cabaret (votre tête n'est qu'un melon de fadaises).

Si la vie privée d'Achille avait, si peu que ce soit, prêté le flanc à la critique, MORGUES n'aurait pas manqué d'en faire état.

Si MORGUES n'en parle pas, c'est évidemment que la vie privée d'Achille était irréprochable.

Conclusion. Dans une Biographie sérieuse d'Achille de HARLAY, il n'y a pas lieu d'entamer une polémique contre les auteurs qui l'ont vilipendé, par mauvaise foi ou légèreté.

Il est donc nécessaire de ne rien écrire sur sa vie privée, ni sur les jugements antérieurs, car il n'y a vraiment rien à en dire.

Saumalo — - Biographie Evêques - Achille de HARLAY.

Les Mémoires de Richelieu -

notice - Les Mémoires de Richelieu, rédigées par Achille de HARLAY. contiennent une série de flèches empoisonnées, dirigées contre la mémoire du Cardinal BERULLE.

On pourrait y voir une rancune personnelle, qui ne désarme pas devant la mort,

avant de tirer aucune conclusion, il convient d'abord de faire les quelques observations préalables.

1% Achille n'est pas l'auteur. mais le rédacteur des Mémoires.

2% Richelieu en revendique expressément la paternité, quand il écrit à Louis XIII: J'avais pensé écrire une vie de votre Règne. et j'y ai travaillé plusieurs années. Ma mauvaise santé m'empêchera d'~~achever~~ achever ce travail -

3% Achille, secrétaire personnel de Richelieu. est chargé de classer et chronologer les documents, et de rédiger un texte, chez Richelieu, sous la direction, l'inspiration et parfois la dictée du Patron-

Achille ne peut se permettre donc d'y défendre un point de vue personnel. Tout au plus. pourrait-il suggérer quelques passages à Richelieu. mais c'est peu probable. car Richelieu sait très bien ce qu'il veut, et le travail se fait sous ses yeux.

Peut-être Achille a-t-il suggéré l'adoucissement de certains passages un peu trop durs, ou qui pouvaient le choquer - Rien ne le prouve.

4% En conclusion. les Mémoires étant de Richelieu, leur contenu n'intéresse pas Achille qui n'est que le Secrétaire rédacteur des Mémoires -

A ce sujet. et cependant dans un autre ordre d'idées, les fonctions de Secrétaire étant "impersonnelles" l'affaire MORGUES" n'existe pas. dans la vie d'Achille -

Harlay de Sancy .

Extraits de la conférence "Un évêque de Saint Malo, collaborateur du Cardinal de Richelieu" faite en 1935 par Mr. Robert LAVOLLEE, président de la Société Bibliographique ; conférence rapportée dans les "Annales de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint Malo", année 1935

Imprimeur éditeur : L. Hénon, Rue Jacques Cartier, St Servan (I et V) .

=-=-=-=-=-=-=

(parti en 1611 pour Constantinople, Harlay de Sancy quitte cette ville le 28 Janvier 1618 et arrive en Août 1619 en France) .

"Pendant son ambassade en Turquie, Sancy avait été en relations avec le P. de Bérulle, le célèbre mystique, dont les écrits ont été analysés avec tant de pénétration par l'abbé Brémond et qui venait de fonder en France l'Oratoire . Il avait été question entre eux d'établir des Oratoriens à Constantinople . Le rappel de Sancy avait empêché de mettre ce projet à exécution .

Est-ce l'influence de Bérulle ou quelque penchant intérieur qui décida de la vocation de l'ancien ambassadeur, ce qui est certain , c'est que six mois après son retour en France, il entrait à l'Oratoire (12 Novembre 1619).

Dès le début de sa vie religieuse, Sancy témoigne d'une grande dévotion; il "reste jour et nuit en prières". Ses prédications à Nancy et ailleurs sont suivies attentivement par Bérulle qui l'a en particulière considération . Son zèle religieux se traduit bien vite en libéralités dont il comble la congrégation . Tout d'abord il lui fait don de la plupart des manuscrits qu'il avait rapportés d'Orient - entre autres d'un Pentateuque en quatre langues : hébreu, chaldéen, arabe et persan - Ces manuscrits sont à l'heure actuelle parmi les plus précieux que possèdent nos bibliothèques publiques. Grâce à Sancy sont tour à tour créés ou aidés financièrement les couvents du Mans, d'Angers, Dieppe, Troyes, Nantes, Clermont, Paris . Suivant l'expression de l'auteur des Annales de l'Oratoire, le Père de Harlay fut un "insigne bienfaiteur" de son Ordre .

Telle était l'estime dans laquelle le tenait Bérulle que dès 1622 il était nommé supérieur de l'Oratoire de Caen qui venait d'être établi dans cette ville .

Trois ans plus tard, Bérulle allait donner à Sancy une preuve éclatante de sa confiance . Lorsque la princesse Henriette-Marie de France

épousa Charles I° d'Angleterre; elle passa la Manche avec une suite qui, avec 12 Oratoriens formant sa "chapelle", composait sa "maison". Le Père de Bérulbe était le confesseur en titre de la princesse,mais il avait désigné Sancy pour le remplacer auprès de la souveraine et - ainsi qu'il l'écrit - il ne l'avait emmené qu'à cette intention, non sans avoir obtenu l'entier assentiment du Roi de France . Bérulle demeura seulement environ trois mois à Londres . Il y laissa Sancy

..

Il semble bien qu'Henriette-Marie fit preuve d'inexpérience . Les conseils de Sancy ne lui manquerent cependant pas qui recevait , d'ailleurs, de Bérulle de fréquentes instructions . C'est ainsi que le Supérieur de l'Oratoire recommandait au Père de parler peu à la Reine, afin de ne point susciter des soupçons ou des motifs de plainte, et lorsqu'il serait ammené à lui adresser la parole,"de le faire avec douceur et respect et de ne la charger ni de la presser au delà de ce que son âge et sa condition le comportent "................. Malgré la parole donnée, tous les français composant la maison de la souveraine recevaient, en Août 1626, l'ordre de quitter l'Angleterre; exception était faite cependant pour les R.R.P.P. Philippe et Viette, de l'Oratoire, admis à demeurer auprès de la Reine comme confesseurs (Cependant) ses appartements furent entourés de gardes et aucun de ses français ne put l'approcher ; son grand aumônier, l'évêque de Mende , son confesseur, le P. de Sancy tentèrent inutilement de lui parler, ils ne purent la voir et n'en entendirent que les "cris et les plaintes". (Ce renvoi violait les clauses du contrat de mariage et donc :) dès le mois d'Octobre suivant, le Maréchal de Bassompierre était envoyé à Londres Sancy était du voyage, par commandement exprès de la Reine Mère, Marie de Médicis . L'ambassade de Bassompierre fut couronnée de succès Sancy reprit ses fonctions de confesseur jusqu'au début d'Août 1627 . On a prétendu que le rôle de l'Oratoire auprès de sa royale pénitente avait été particulièrement maladroit et que son attitude fut cause en partie du renvoi des Français attachés à sa personne . C'est une erreur . Aussi bien la lettre suivante que Marie de Médicis écrivit à sa fille et 1626 ou 1627 me semble devoir dissiper tous les doutes :"Ma fille, je vous prie de vous ressouvenir de mes derniers propos avec vous , de l'instruction que j'ai voulu vous écrire de ma main et consigner entre vos mains en partant

d'ici , et des bons avis qui vous ont été donnés par le Père de Bérulle et le Père de Sancy . L'un et l'autre vous a -sic- été donné de ma part et je les ai moi même choisis, les connaissant propres à dresser votre conscience et à l'assister dans l'état où vous êtes. Les conseils qu'ils vous ont donnés me sont connus et je les juge très salutaires et même nécessaires à votre condition . J'ai été bien aise d'apprendre du Père de Sancy que vous servez bien Dieu, que vous continuez votre soin à Le prier, le soir et le matin, et que, les après-diners, vous allez, tous les jours, dire vos Vêpres en votre oratoire".

De retour en France, Sancy est envoyé par le Cardinal de Bérulle en Savoie pour y négocier l'installation d'une maison de l'Oratoire .

...

(en 1624, Sancy refuse une nomination de coadjuteur à Langres ; en 1627 , il refuse l'évêché d'Orléans . Peut-être pour le remercier de ne pas l'avoir abandonné lors de la "Journée des dupes", Richelieu le nomme à l'évêché de Saint Malo qu'il accepte . Et, le 29 Mai 1632, Harlay de Sancy fait son entrée solennelle à Saint Malo)

C'est sans doute vers cette époque ou un peu auparavant qu'il commença à collaborer à la rédaction des "Mémoires du Cardinal de Richelieu" . (De Sancy fut aussi l'auteur d'un petit ouvrage anonyme intitulé "Discours d'un vieil courtisan désintéressé") .

Après son entrée solennelle à Saint Malo et après avoir assité aux Etats de la Province, tenus à Nantes, du 8 Juin au 4 Juillet 1632, il est député en Cour ..

(de Juillet à Novembre 1632, Sancy demeure dans son diocèse ; de Novembre 32 à Novembre 34, on le trouve à Paris . Apres les Etats de la Province de Décembre 1634, il est à nouveau député en Cour à Paris où il se rend de Mars 1635 à JUILLET 36 . D'Avril 1637 à Novembre 38, il demeure auprès de Richelieu)

Ses séjours en Bretagne comportaient bien pour Sancy quelques compensations : le revenu de l'évêché était de 24 à 30.000 livres et le prélat avait, outre le Palais épiscopal, deux résidences en dehors de la ville, l'une à Château Malo, l'autre à Saint Malo de Beignon.

...................... C'est à la faveur de Richelieu que Sancy doit d'être mis en possession du Prieuré de Saint Sauveur de Dinan (1638) et de l'Abbaye de Saint Méen (1639)

(de 1641 à 1643, Sancy demeure en Bretagne, sauf cependant de Novembre 1641 à Mars 1642 où il fait un séjour à Paris . Il retourne pour la dernière fois dans cette ville en 1645, alors qu'il est déjà malade . ~~Le 20 Novembre~~ En 1646, il subit un accident de carosse qui hâte sa fin :) Quelques mois plus tard, le 20 Novembre 1646, confiné dans Saint Malo, il mourait dans l'hôtel de l'évêché."

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

(Les passages entre parenthèses résument certaines parties de la conférence de Mr.Lavollée ; les points de suspension indiquent des passages sautés . On peut trouver le texte in extenso aux Archives de Rennes, ou à la Bibliothèque Municipale de cette même ville, 7 place Hoche ,)

HARLAY DE SANCY .

Extrait des Archives communales ; Ville de Saint Malo . Série GG, Régistre N° 3 . Archives conservées aux "Archives départementales" à Rennes, 2 place St Melaine .

=-=-=-=-=-=-=

"Le 12 Décembre1646, enterrement, convoy et service dans le coeur de feu de bonne mémoire , Achille de Harlay de Sancy, évesque de Saint Malo, abbé de Saint Meen et conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, lequel mourut en son Palais Episcopal, âgé de soixante et trois ans, le vingtième jour de Novembre et fut ensépulturé proche les fonds baptismaux en la chapelle Saint Mathieu, sous une grande tombe de marbre , bordée de tufeau blanc ; il fut fait aussi un service à la paroisse pour son intention, le jour de Saint Thomas, apostre ."

=-=-=-=-=-=-=-=

note sur Achille de HARLAY de SANCY - 22.11.63 -
ambassadeur à Constantinople.

Revue de l'Histoire des Colonies Françaises, 1913, p. 59 -
article de la Roncière sur les premiers voyages malouins
aux Indes -

"Durant son séjour dans le Levant. 1611-1619, notre
ambassadeur, Achille de HARLAY, n'avait-il pas obtenu
du Shah, la cession d'un Port dans le golfe Persique,
à proximité des riches régions de l'Asie -
(réf - Hist. de la Mar. Franc. T IV. p. 712, par la Roncière)
"Nous songions donc à obtenir la cession d'Ormuz
l'oeil et la perle du Monde, le lieu le plus propre pour
le trafic et pour la guerre" -
"En 1625, nous pouvions donc compter sur l'octroi
d'un Port dans le Golfe Persique" -

notice. Ces projets étaient motivés par la nécessité de
disposer d'une escale voisine de la mer Rouge, où
l'on trouvait café et encens
les riches régions de l'Asie ne concernent
évidemment pas l'Hindoustan ou la Chine, mais
bien l'Arabie et la Perse. et Ormuz était très bien
choisi.
La date exacte du traité de cession doit se situer
vers 1615, car avant, Achille avait eu à d'abord
se mettre au courant et au contact des affaires
orientales. et ensuite, il y a eu la crise politique
ottomane qui ne laissait guère de liberté à
Achille pour des opérations en Perse -
on doit trouver dans les Archives. des pièces
concernant ce traité -

DEZ "Achille de HARLAY, Baron de Sancy (2° fils de Nicolas) naquit à Paris en 1581; meurt en 1646.

C'est tout ce que l'on sait sur l'enfance d'Achille. Il a du passer à Paris les premières années de sa vie, puisque son père était surintendant des finances sous Henri IV.

HAN Il dut entrer assez jeune au Collège de Navarre.

HAN C'est dans ce collège que le père et les oncles de Richelieu avaient fait leurs études. Quand Richelieu y entra, âgé de 9 ans, en 1594, le collège était assez déchu du fait de la Ligue.

Il est probable qu'Achille y entra vers 1590, étant 4 ans plus âgé que Richelieu. Le niveau moyen des élèves était assez médiocre; mais parmi ces élèves se trouvent quelques caractères d'élite, travailleurs par vocation ou par besoin s'ils n'appartiennent pas aux très puissantes familles.

Ces "têtes de classe" comme Bossuet, Harlay, Richelieu qui méprisent un peu leurs camarades insouciants se rencontrent dans des cours spéciaux qu'ils sont les seuls à fréquenter, parceque seuls capables de les suivre.

Le cycle d'études suivi par ces étudiants était de 8 à dix ans. Il est donc raisonnable de penser que Harlay et Richelieu ont eu plusieurs anné pour apprendre à se connaître, à s'estimer.

HAN "de Harlay était en somme, pour Richelieu, un de ces camarades de jeunesse qui ne vous lâchent pas, et dont on finit par tirer parti, ne pouvant, ni ne voulant s'en débarrasser".

LAVOLLEE "Après de solides études, au cours desquelles ,i la philosophie, ni la théologie, ni le droit ne furent négligés, Achille de Harlay de Sancy qui sur les bancs du collège avait rencontré le futur Cardinal de Richelieu fut pourvu, à 16 ans (97) d'importants bénéfices ecclésiastiques. (cf. ADRY)

Dans cette amitié de jeunesse qui exista probablement entre Achille et Richelieu, il y a un point capital : Achille a 4 ans de plus qu'Armand. ce qui constitue une différence d'une demi "génération" dans le cycle scolaire = il ne pouvait y avoir aucune rivalité entre les deux garçons, mais au contraire une estime réciproque dans laquelle Achille prend le rôle de "grand" par rapport à Armand, "bizuth".

Dans ce sens, au départ, ce serait plutôt Richelieu qui se présenterait comme le "poulain" de Harlay

Quand Richelieu émerge à la politique, aux Etats Généraux de 1614, puis devient en 1615 aumônier de la Reine, puis ministre en 17, il retrouve son "ancien" ambassadeur à Contantinople et il semble qu'il en ait parlé au P. Joseph, qui écrit à Harlay :

"Votre prudence nous guide, et votre protection est notre bouclier"

et encore :"Ce n'est point une flatterie , si je dis que votre action tient quelquechose de la ressemblance de Dieu, puisqu'il en est l'auteur, ce qui ne diminue pas non plus votre gloire"...

Or, on connaît assez la méfiance, la réserve et la froideur du P. Joseph. Il ne semble pas qu'ils aient eu cependant de rapports directs et officiels , mais une liaison constante demeure certaine. En témoigne la lettre de Décembre 1628, signalée par HANOTAUX et qui débute ainsi : **

amphibologie ? s'agit-il du P. Joseph ou de Richelieu ?

*** la lettre est de Richelieu il faudrait le préciser.*

"Monsieur; ces trois mots pour vous témoigner que je n'oublie pas mes anciens"(visiblement vieux et non ex)" amis, au nombre desquels vous êtes en tête du catalogue"(LAVOLLEE situe cependant cette lettre qques mois après l'Assemblée du Clergé de 1635...) A part à Navarre, les deux hommes n'ont pu se connaître avant 1619; il semble donc bien que l'ancienne amitié est celle du collège et Richelieu la met en tête de toutes les autres.

Mais survient, le 11.11.1630, la journée des dupes; Harlay intervient et prend la défense de Richelieu, publie des articles pour la défense du Cardinal ce qui lui vaut les pamphlets de Mourgues, qui le traîne dans la boue.

En 1631, Richelieu intervient pour lui faire octroyer l'évêché de St. Malo. C'est le seul acte positif important du cardinal contribuant à la carrière de Harlay ... c'est peu pour faire d'Achille une créature du Cardina[l]

Lavollée précise que Sancy, à cette époque, avait déjà "Chambre et Entretien" dans l'Hôtel du Ministre. On serait curieux de connaître le nombre de personnages bénéficiant d'une telle faveur qui même, au dire de Briandi, provoqua la "jalousie" du Père Joseph.

C'est d'ailleurs à cette époque que commence la rédaction des Mémoires de Richelieu.

LAVOLLEE Cette intimité des 2 prélats qui datait des bancs du collège reçut en 1633 une singulière consécration, Que Sancy ait été jugé digne, par les ennemis du Cardinal de périr avec lui, est la preuve de la faveur dont il jouissait à la cour.

(ce qui n'empêchera pas Achille d'user de son franc-parler lors de l'Assemblée Générale du Clergé de 1635).

Richelieu au Roi :

DOM "C'est un esprit chaud, qui prend feu quelquefois sans mauvaise intention, mais les retours en sont toujours bons ... Si Dieu n'oubliait pas les fautes criminelles des hommes, il y a longtemps que le genre humain serait exterminé; à plus forte raison est-il à propos d'oublier celles qui font plus de bruit que d'effet".(Lettre de Richelieu à Louis XIII).

A cette même époque, Richelieu demandait une abbaye au Roi pour Sancy.

L'affaire n'a pas de suite, mais Sancy remercie le Cardinal :

"Je reçois toute entière l'obligation de cette faveur, bien que l'effet ne s'en soit point ensuivi. Ce sont chaînes sur chaînes, Monseigneur, qui m'attachent toujours plus étroitement à votre très humble service, dans lequel je veux vivre et mourir".

Lettre de Richelieu au Chancelier SEGUIER, lettre hélas non datée :

"Je conjure le chancelier de rendre une favorable justice ... je me déclare pour Mr. de Saint Malo.... Pontchartrain est contre, mais il rentrera en connaissance, vu les obligations qu'il m'a, et ce qu'il doit à mes petites volontés".

CONSTANTINOPLE.

+ obligé de faire escale à Raguse.

SHAM/35.LAVOLLEE.

Après un voyage sans histoire jusqu'à Venise, Sancy essuie, dans l'Adriatique, une tempête de 40 heures, qui mit si mal en point son navire + qu'il gagne par terre Constantinople, à travers la Bosnie, l'Albanie alors en pleine révolte, et infestée de brigands.

BIC ... Ambassadeur à Constantinople où il se distingua de ses prédécessaurs par le nombre et la magnificence des gens qu'il avait à sa suite

SHAM/35

Sur les rives du Bosphore la peste sévissait, tuant près de 1500 hommes par jour. Le Sultan avait fui la ville, et l'Ambassadeur de Venise, terrifié, s'était enfermé dans sa maison. On ne pouvait lui parler qu'à travers les barreaux des fenêtres.
La situation de l'Ambassade de France à Constantinople laissait fort à désirer. Depuis la mort, vieille de 4 mois, de l'Ambassadeur Mr. DE SALAGNAC tout le monde voulait commander. L'aumônier LESDOS, évêque de Milo, prétendait remplir les fonctions d'Ambassadeur, qui lui étaient disputés par le secrétaire, ANGUSSE.
Pour mettre un terme à ce désordre, le Bacha avait déclaré qu'il serait lui même l'Ambassadeur, jusqu'à l'arrivée de Sancy.
Le Secrétaire et l'Aumônier étaient allés plaider leurs causes auprès du Baïle de Venise et l'Ambassadeur d'Angleterre qui s'étaient tous deux courtoisement récusés.
Bref, à son arrivée, Achille de Sancy avait trouvé les français, et la plupart de nos protégés flamands "sous la sauvegarde" du représentant anglais.
Sancy, quoiqu'en ait dit un témoin oculaire qui ne l'aimait pas, semble avoir, au début de son Ambassade, assez heureusement la mission qui lui avait été confiée.

Voir la Gazette de France du 27 Juin 1636 (élection du patriarche).(Cyrille).
Mercure Français.1616.

Voir la correspondance de BERULLE (DAGENS : Tome ler, lettre 115,p.204).
et cf. lettre 113. p.202.

ABBAYE DE LANDEVENNEC

Avril 1961 - N° 46



PAX n° 46

12e ANNÉE — AVRIL 1961

SOMMAIRE :

Voyage dans le ciel 25
Le Bon Samaritain 29
La Congrégation Anglo-Bénédictine (Suite) 33
L'Abbaye de Saint-Méen 43
Histoire de l'Abbaye de Landévennec 48
Bibliographie 52
Chronique 55
Défunts

ABONNEMENT

Ordinaire : 4 NF — de soutien : 8 NF

L'abonnement se renouvelle à la réception du n° de Janvier.

H. GOUGAY, Abbaye Saint-Guénolé Landévennec (Finistère)
C. C. P. 1145-34 Rennes

Ce numéro de PAX, *le 46e, a été tiré à* 3 100 *exemplaires.*

VOYAGES DANS LE CIEL

IL en est chaque jour question dans la presse. Ce sont des sondages toujours plus profonds de l'immensité du monde astral. Ce sont des bonds toujours plus prodigieux de fusées et d'engins interplanétaires. L'homme contemporain a conscience de s'être élancé victorieusement à la conquête décisive du ciel. Et dans sa griserie, il lui arrive de ne plus penser à la conquête la plus haute et la plus essentielle qui soit : celle, par le Christ et les siens, du véritable Ciel.

•

Pour le chrétien, il est un « voyage dans le ciel » qui possède un caractère unique, transcendant, et qui est d'un prix infini : c'est celui qu'accomplit Jésus au jour de son Ascension.

Le livre saint nous décrit ce dont les disciples furent témoins. Le Maître a voulu les rassembler une dernière fois sur le mont des Oliviers. Il leur fait ses suprêmes recommandations. Puis, les ayant bénis, mu par la force divine qui imprègne désormais son corps glorifié, il s'élève dans les airs, monte jusqu'aux nuages et disparait à leurs yeux.

Toute admirable qu'elle fût, cette ascension matérielle était le symbole d'une ascension mystérieuse bien plus admirable encore. Traversant les chœurs des anges qui l'acclament, Jésus pénètre avec son humanité jusqu'au plus intime du sanctuaire de la divinité. Parce qu'il reconnait en lui son propre Fils devenu notre parfait Rédempteur, le Père le reçoit avec amour. Il le comble d'honneur et de gloire, en le faisant « asseoir à sa droite », c'est à dire, en partageant avec Lui dans tout leur éclat sa gloire, sa béatitude, sa puissance souveraine, de telle sorte que désormais « tout genou fléchisse devant Lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue publie que Jésus vit et règne à jamais dans la gloire de Dieu le Père. » (Phil. II, 10-II).

Mais cette montée sublime, le Christ ne la fit pas seul. La puissance de son élan était telle qu'il entrainait à sa suite, non seulement les âmes des anciens justes qui lui composaient un cortège de gloire, mais encore notre humanité toute entière qui, désormais vivifiée par Lui et à jamais solidaire de Lui, pénétrait avec Lui dans le sanctuaire de la divinité, prenait place avec Lui à la droite du Père.

Affirmation surprenante, prodigieuse, inouïe. Notre foi nous l'impose. C'est le mystère de l'Eglise, inséparable de Celui qui est sa Tête et dont Elle est le Corps.

Ecoutons l'Apôtre à qui il fut donné de pénétrer et d'annoncer ce mystère. « Dieu qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont Il nous a aimés, alors que nous étions morts par suite de nos fautes, nous a fait revivre avec le Christ... avec Lui il nous a ressuscités et fait asseoir dans les cieux... Il a voulu par là démontrer dans les siècles à venir l'extraordinaire richesse de sa grâce, par sa bonté pour nous dans le Christ-Jésus » (Eph. II, 4-8)

Les journaux de notre temps saluent avec enthousiasme les étapes chaque jour plus prodigieuses de la conquête par l'homme des espaces célestes. Que dire de la joie débordante de l'Eglise lorsqu'Elle célèbre dans sa Liturgie, le prodige incomparable du mystère et de la grâce de l'Ascension !

Mais, s'il est vrai que nous sommes en droit « citoyens du ciel », en fait, notre condition terrestre ne va-t-elle pas nous en interdire l'accès actuellement ? Au milieu des soucis, des épreuves, des souffrances de chaque jour, le ciel apparait parfois si lointain !

Il est cependant tout proche, et il ne dépend que de nous d'y pénétrer chaque jour, à chaque instant, en exerçant les énergies spirituelles déposées par Dieu dans notre âme.

Adhérant par la foi à la parole du Christ, nous communions à la Lumière de Dieu, nous faisons nôtre son regard. Nous dominons les ténèbres de ce monde. Nous en dominons toutes les contingences. Nous les jugeons d'en haut. Et notre appréciation des réalités terrestres et éternelles s'ajuste à l'appréciation pénétrante et toute sereine de Dieu.

Par notre espérance, non seulement nous nous orientons et nous tendons vers le ciel notre vraie demeure, notre vraie patrie, mais encore nous avons l'assurance que, par le sang de Jésus, nous avons accès dès maintenant au sanctuaire céleste « jusqu'au trône de la grâce où nous trouvons aide et miséricorde ». En elle nous avons comme une ancre de notre âme, solide autant que fermement attachée, et pénétrant là où Jésus est entré pour nous en précurseur. » (Heb. VI, 19.)

Mais c'est surtout par notre charité que nous pouvons communier à la vie du ciel. Cet amour que Dieu répand continuellement dans nos cœurs comme dans l'âme des saints, nous rend capables d'accepter et d'accomplir sa volonté « sur la terre comme au ciel », de travailler de toutes nos forces à l'extension de son règne en nous et dans le monde, de vivre pour son honneur et pour sa gloire, de

nous aimer les uns les autres de telle sorte que, dans la parfaite communion des saints, nous puissions dire à Dieu en toute vérité « Notre Père ».

Usant de ces énergies divines qui sont en nous, nous pouvons, non seulement accomplir de temps en temps un « voyage dans le ciel », mais encore faire de plus en plus de notre vie comme une respiration incessante du ciel.

Et pour ce faire, point n'est besoin de franchir d'immenses espaces. Le ciel, nous le portons en nous. « Nous sommes ciel », disait St Augustin. Une jeune maman peut respirer le ciel au contact de l'âme de son enfant, devenu par le baptême, temple vivant de Dieu, du Dieu vivant du ciel. Nous pouvons, au sein même de nos occupations et de nos relations, faire et renouveler des sortes de « plongées » dans le ciel intérieur de notre âme ; lesquelles, loin de nous évader de la réalité concrète de notre vie, nous permettent de l'apprécier plus objectivement, de l'étreindre plus vigoureusement, tout en nous renouvelant et en nous reposant l'esprit, le cœur et l'âme.

N'est-ce pas ce à quoi nous invitait Jésus, en nous disant : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous. » ?

CEPENDANT il est un « voyage » officiel et collectif « dans le ciel » qui doit rythmer la vie de nos âmes et de nos communautés chrétiennes, tout comme il rythme la vie de l'Eglise Elle-même. C'est celui que nous accomplissons tous ensemble avec le Christ lorsque nous participons au sacrifice de la Messe. Car c'est ici que l'Eglise se montre et qu'Elle devient chaque jour plus effectivement l'Eglise de l'Ascension.

Qu'est-ce, en effet, que la Messe, sinon le Christ qui, après nous avoir purifiés de nos péchés, après nous avoir fait mourir à nous-mêmes (car le chemin du ciel passe par le Calvaire, et on ne monte au ciel que marqué de la croix) en nous dégageant de nos pensées, de nos affections, de nos ambitions égoïstes et terre à terre, nous présente et nous consacre avec Lui au Père. Et le Père, agréant ce commun sacrifice, nous donne en retour Jésus « Pain vivant descendu du ciel », pour qu'il devienne la nourriture de nos âmes, et qu'en Lui nos âmes, nos communautés, l'Eglise toute entière deviennent chaque jour plus véritablement « célestes ». Dès lors le renvoi final de l'assemblée : « ite, missa est », signifie en définitive ceci : Allez, et maintenant, par le rayonnement de votre foi et de votre amour, soyez les témoins du Christ, en étant les témoins et les messagers de la joie et de la paix du ciel.

Il est un suprême « voyage dans le ciel » que nous accomplirons au terme de notre vie. Ce sera un dernier passage à travers la souffrance, le détachement, à travers la mort. Mais nous ne serons pas seuls à l'accomplir. Jésus sera là qui, en nous faisant participer à son suprême sacrifice, nous en communiquera l'abandon et la paix. Et tout le ciel sera comme penché au dessus de nous, nous soutenant de sa prière, nous attendant avec amour. Notre dernier soupir permettra à notre âme de s'élancer vers Dieu. Nos frères les saints viendront alors à notre rencontre.

Le Christ, notre Sauveur, nous recevra dans sa miséricorde et nous introduira, purifiés, au plus profond du sein du Père, sanctuaire de la béatitude et de la paix éternelles.

Nous avons entendu l'Eglise nous dire en la fête de Pâques : « Ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est d'en haut, là où le Christ est assis à la droite du Père... Goûtez, non ce qui est terrestre mais ce qui est céleste. »

Ne craignons pas de faire nôtres ces prières qu'Elle met sur nos lèvres en la fête de l'Ascension : « Accordez-nous, ô Dieu Tout-Puissant, que, nous qui croyons que votre Fils unique, notre Rédempteur, est monté aux cieux, nous fassions, nous aussi, spirituellement du ciel notre demeure... Que, délivrés des dangers de cette vie, nous puissions parvenir à la vie éternelle. »



HORAIRE DES OFFICES

Messe chantée	:	9 *heures en semaine*
		10 *heures dimanches et fêtes*
Vêpres	:	18 *h.* 30 *en semaine*
		18 *h.* 15 *dimanches et fêtes*
Complies	:	20 *h.* 30

UNE PARABOLE POUR NOTRE TEMPS : LE BON SAMARITAIN

L'EVANGILE de saint Luc, qui nous rapporte cette belle parabole du Seigneur, (X, 30-37), l'introduit par un prologue très instructif, (X, 25-29), dont nous ferons aussi notre profit. Car nous avons besoin de lumières, tout comme l'interlocuteur de Jésus, sur les conditions d'accès à la vie éternelle, sur le devoir de l'amour de Dieu et du prochain, sur la façon concrète de mettre en œuvre la charité.

Le souci de la vie éternelle

C'EST un docteur de la Loi qui s'approche de Jésus. Malheureusement, ses intentions ne sont pas absolument pures, puisqu'il a dans l'esprit cette arrière pensée de poser au Maître des questions embarrassantes, pour l'obliger à répondre avec dextérité, s'il veut sauvegarder sa réputation de sagesse. Cet homme opère un sondage pour éprouver la science de Jésus, nous dirions aujourd'hui qu'il le soumet à un test : l'on devine qu'il ne serait pas tellement fâché s'il découvrait quelque chose de contestable dans les propos du Maître. Il est tout prêt à la discussion, il s'y est préparé.

Il n'est pas nécessaire, pourtant, d'éliminer de sa demande un véritable souci de s'informer ou de contrôler ses propres pensées par celles d'un Rabbi réputé. Car le problème qu'il soulève est du plus haut intérêt, et sa formulation est très pertinente : « Maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ? » L'interrogation ne vise pas seulement une théorie d'école ; elle concerne immédiatement la pratique, puisque le docteur s'écrie : « Que dois-je faire ? » (v. 25).

Sur ce point, l'interlocuteur de Jésus mérite notre sympathie ; peut-être aussi va-t-il secouer notre torpeur ? Car la vie éternelle n'est pas toujours, hélas, au premier plan de nos préoccupations.

Par vie éternelle, n'entendons pas seulement la vie future, le bonheur de jouir de Dieu par la vision béatifique, alors que nous le contemplerons sans voile, face à face, pour l'éternité, d'abord dans notre âme glorifiée mais encore séparée de notre corps, puis dans la condition de ressuscités.

Car la vie éternelle est déjà commencée par la vie surnaturelle dans la grâce sanctifiante, et elle se manifeste par la mise en œuvre des vertus et des dons du Saint-Esprit. Ce qui fait notre véritable grandeur, et aussi notre plus grand bonheur, dès ici-bas, c'est l'intimité avec Dieu et le Christ où nous sommes introduits par notre foi et notre amour, dans l'espérance d'un resserrement constant de cette amitié.

Mais au lieu de rechercher le Sauveur et de nous préoccuper de notre salut et de notre sanctification, nous sommes absorbés par toutes sortes de problèmes d'ordre matériel et temporel. Nous devrions les transformer en moyens d'accéder au Seigneur : ils sont trop souvent un obstacle, un mur auquel nous nous heurtons.

Prenons donc à notre compte la parole du docteur de la Loi pour demander à Jésus : « Maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ? »

Le devoir du véritable amour

LA réponse de Jésus est une question qu'il pose à son tour, pour amener son interlocuteur à dégager de la Sainte Ecriture le devoir essentiel de la charité : la Loi de Dieu est un précepte d'amour pour Dieu (Deut., VI, 5) qui se prolonge dans l'amour du prochain (Lév., XIX, 18). Il ne suffit pas de formuler cette obligation ; il est requis de la mettre en pratique pour « vivre », pour mener une existence digne de ce nom (v. 26-28).

L'amour pour Dieu prime tout. Ses exigences sont totalitaires ; le texte le dit avec surabondance : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de tout ton esprit. » Nous sommes les serviteurs de Dieu : notre vie doit se consumer pour lui, mais dans l'amour. Nous ne le servons pas comme des esclaves, mais comme ses enfants bien-aimés. Jésus n'a pas hésité à dire qu'on ne serait pas digne de lui si on lui préférait ses parents, ou si l'on n'était pas prêt à se sacrifier entièrement pour lui.

On doit aimer Dieu plus que soi-même, et le prochain comme soi-même, ce qui montre bien qu'il existe une hiérarchie de valeurs dans la charité. Celle-ci est avant tout un amour de Dieu absolu, sans limites comme sans conditions. L'on a eu raison de parler du « devoir d'aimer Dieu, » qui se réalise dans une « amitié avec Dieu ».

Mais cet amour à l'égard de Dieu demande à se prolonger dans une vraie charité à l'égard du prochain : nous l'aimerons avec la puissance surnaturelle que nous confère la vertu théologale de charité ; nous l'aimerons, parce que nous ne pouvons refuser d'aimer ceux que Dieu aime. L'apôtre Saint Jean nous avertit, dans ses épîtres, que celui qui n'est pas capable d'aimer son prochain qu'il voit, ne saurait aimer véritablement Dieu qu'il ne voit pas. C'est même d'après le degré et la sincérité de notre charité pour le prochain que nous pourrons apprécier la valeur de notre charité pour Dieu.

La pratique de la charité à l'égard du prochain

LA parabole bien connue du Bon Samaritain (v. 30-37) ne répond pas directement à une nouvelle question du docteur de la Loi : « Et qui est mon prochain ? » (v. 29). Jésus suppose, à juste titre, qu'une pareille interrogation, sous cette forme, est sans objet. Car il est trop évident que tout homme est le prochain de tout homme : les différences de race, de culture, d'âge ou de sexe ne doivent pas être des barrières infranchissables pour une charité active. En mettant

en scène un Samaritain, c'est-à-dire un étranger (Luc, X, 16,18) et un dissident (Jean, IV, 9, 20-22), la parabole montre déjà que la charité ignore les frontières : elle les survole, elle les franchit.

Jésus transporte le débat sur un autre terrain : comment faut-il agir pour se montrer le prochain d'autrui ?

Jésus nous décrit le sort d'un homme (n'importe qui), attaqué, blessé et dépouillé par des brigands sur la route qui descend de Jérusalem à Jéricho. Il gît en bordure du chemin, inanimé. La parabole fait défiler trois personnages devant lui.

Les deux premiers sont des ministres du culte, un prêtre et un lévite. Mais ils n'ont pas au cœur le véritable amour de Dieu : car il ne suffit pas d'aimer Dieu dans le temple et dans la célébration des rites sacrés, si l'on se montre incapable de l'aimer sur la route et dans la personne de son prochain. Aussi agissent-ils d'une manière répréhensible, en faisant un détour pour éviter le malheureux et ne pas s'attarder auprès de lui.

Le troisième personnage est un Samaritain, un de ces hommes que les Juifs méprisent volontiers. C'est pourtant lui qui va faire preuve de charité.

Cette charité jaillit spontanément de son cœur. Il ne peut voir la misère d'autrui sans en avoir pitié. La parabole décrit attentivement toute la peine qu'il se donne pour aider le blessé : il s'approche de lui (au lieu de s'écarter, comme le prêtre et le lévite), il lui donne les soins d'urgence en utilisant les désinfectants et les lénifiants de l'époque (le vin et l'huile), il assure son transport sur son cheval, l'hospitalisation à l'auberge voisine, et il accepte de faire tous les frais. Il verse immédiatement le montant de deux journées de travail (on était payé un denier par jour, Matt., XX, 2) et s'engage à rembourser les avances qui s'avèreront nécessaires.

On l'a fort bien dit : « Il faut louer le Samaritain davantage pour s'être arrêté — avoir perdu du temps — avoir pris le blessé dans ses bras, l'avoir pansé, mis sur sa monture, conduit à l'auberge, que pour le geste qui va à la bourse et qui n'est d'ailleurs que la conclusion de tous les autres. » (Jacques Leclerq).

Cette charité, dont le Samaritain devient le modèle, peut s'exercer sur le plan de la vie courante, de la vie sociale (pour achever l'œuvre de la vertu de justice) ou internationale, et se traduire par des gestes de tout ordre : aide matérielle, intellectuelle et culturelle, psychologique et morale, ou religieuse.

Tout cela est susceptible de s'accomplir, comme dans le cadre désolé de la route qui va de Jérusalem à Jéricho, « dans le désert, sous le seul regard de Dieu, sans avoir besoin de la louange des hommes, sans poser de questions, sans exiger de garanties, sans escompter la reconnaissance. Tout simplement parce que c'est bien. » (Jean Pirot).

Le prochain n'est pas nécessairement celui que l'on appelle un pauvre, c'est tout le monde. Il n'est pas requis d'être sur la route pour lui venir en aide : de son bureau, de son prie-Dieu, de son cadre de vie quotidien on peut témoigner

de sa miséricorde et déjà aménager les secours matériels ou spirituels. L'homme d'affaires, le missionnaire, la religieuse cloîtrée, la mère de famille, les enseignants et hospitaliers, peuvent être des répliques du bon Samaritain, s'ils ont au cœur le véritable amour du prochain et s'ils manifestent dans leurs activités le désir efficace d'entr'aide et de soutien.

Le Père Liégé écrivait naguère (*Equipes enseignantes*, 2e trimestre 1957) que « la charité est devenue plus exigeante que par le passé et ne peut plus se contenter d'un rapport de personne à personne. Moins que jamais le chrétien réaliste ne saurait se satisfaire de son devoir d'état strictement accompli, car, de toutes parts, sa responsabilité personnelle est sollicitée de s'élargir aux dimensions du Corps mystique. Savoir que l'homme à demi-mort que secourut le Samaritain de l'Evangile représente aujourd'hui un milliard et demi d'hommes sous-alimentés, sous-logés, sous-cultivés — les trois quarts de l'humanité : cela ne va-t-il pas au moins dicter un approfondissement de mon comportement évangélique à l'égard des biens matériels et de ma lutte pour la justice humaine ? Tout me pose la question de l'avènement des autres, proches ou lointains, et je ne puis m'y dérober. »

Pie XII nous le rappelait avec autorité : « Le prochain, c'est tout homme, le Noir de l'Afrique Centrale ou l'Indien des forêts de l'Amazone, en attente des biens spirituels plus encore que des biens matériels. » (6 mai 1956. *Discours au Comité international pour l'unité et l'universalité de la culture*).

Jésus, le Bon Samaritain.

CE n'est pas tant le Samaritain de la parabole que nous imiterons ; nous prendrons pour modèle le Sauveur, qui réalisa plus parfaitement encore l'idéal de la charité à l'égard des hommes. Mais pour cela nous nous hisserons à un niveau plus élevé, celui du mystère de notre Rédemption.

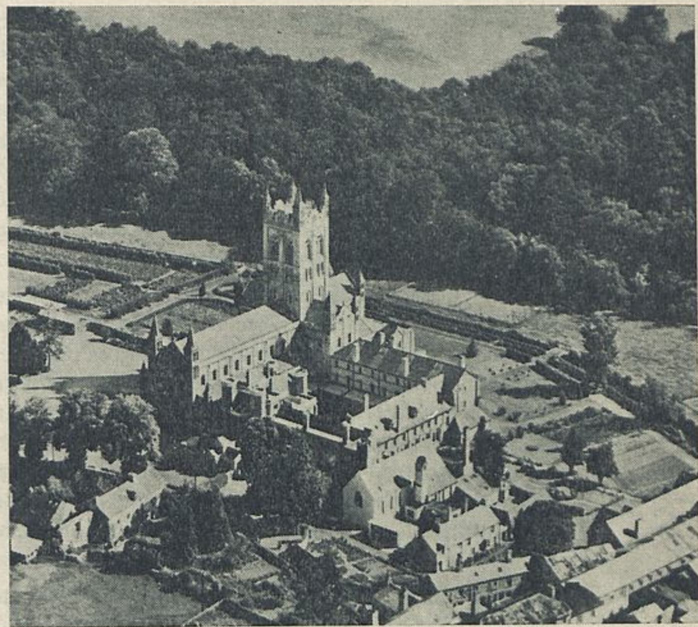
Les Pères de l'Eglise ont aimé contempler le Christ dans son office de Bon Samaritain (de Sauveur) à l'égard de l'humanité (l'homme voyageur), qui descendait de Jérusalem à Jéricho (du paradis terrestre à son histoire vécue à travers les siècles).

L'homme a été dépouillé et roué de coups par les brigands : c'est-à-dire privé par l'intervention du démon tentateur, de l'innocence originelle et blessé dans son intégrité (celle qui lui venait des privilèges appelés préternaturels).

Le Christ a eu pitié de l'homme : il l'a pris en charge, l'a soigné par l'huile et le vin (les sacrements) et il continue sans cesse à veiller sur lui, dans l'hôtellerie qui est l'Eglise.

Le Bon Samaritain devient alors l'équivalent du Bon Pasteur : c'est une image du Rédempteur.

Louis Soubigou.



LA CONGRÉGATION ANGLO-BÉNÉDICTINE

Abbaye de Buckfast

EN 1336 le pape Benoît XII publia ses constitutions pour la réforme des moines bénédictins anglais dans sa Bulle *Summi Magistri* (1). Au lieu des deux Chapitres de Cantorbéry et d'York en vigueur jusqu'à cette date, il n'y aurait désormais qu'un seul Chapitre pour toute l'Angleterre. Paradoxalement ces Chapitres seraient dénommés *provinciaux*, comme réunissant les deux provinces, tandis qu'auparavant ils étaient appelés *généraux*, pour chacune des deux provinces. Le premier chapitre tenu sous ce nouveau régime eut lieu en 1338, et fut suivi tous les deux ou trois ans par d'autres réunions, jusqu'à la dissolution des maisons religieuses sous Henri VIII.

Nous sommes bien renseignés sur les actes et statuts de toutes ces réunions par divers manuscrits contemporains, dont une édition critique a été publiée dans les volumes II et III des « Chapters of the English Black Monks, 1215-1540 » du professeur W.A. Pantin (Camden 3 rd Series, vol. XLVII, 1933). Analyser cet ouvrage dépasserait notre but et exigerait tout un volume. Nous ne pouvons que signaler la tendance générale de ces statuts à partir du XIVe siècle. Outre le renforcement de la vie et de l'observance monastique, dont nous avons déjà parlé, est constamment mise en relief l'importance des études dans les divers monastères. Les Universités d'Oxford et de Cambridge s'étaient développées sous l'impulsion des dominicains et des franciscains, et les autres

(1) Voir le début de cet article dans PAX, janvier 1961.

Ordres religieux se voyaient astreints à y participer. Les cisterciens avaient fondé leur collège de Saint Bernard à Oxford, et les bénédictins fondèrent le *Gloucester College*, où ils envoyaient leurs moines les plus doués. Il y eut une vraie concurrence entre les divers ordres religieux, pour se tenir à jour, ou même se dépasser. Parmi les bénédictins, le travail manuel se vit confié presqu'exclusivement à des serviteurs laïques, et les moines se réservaient l'office divin et les études. L'office divin et les prières spéciales pour les fondateurs et bienfaiteurs ne souffrirent pas de négligences. C'était pour eux un devoir d'état, une obligation de justice envers ceux dont leurs maisons dépendaient, peut-être plus que l'esprit de leur vocation personnelle.

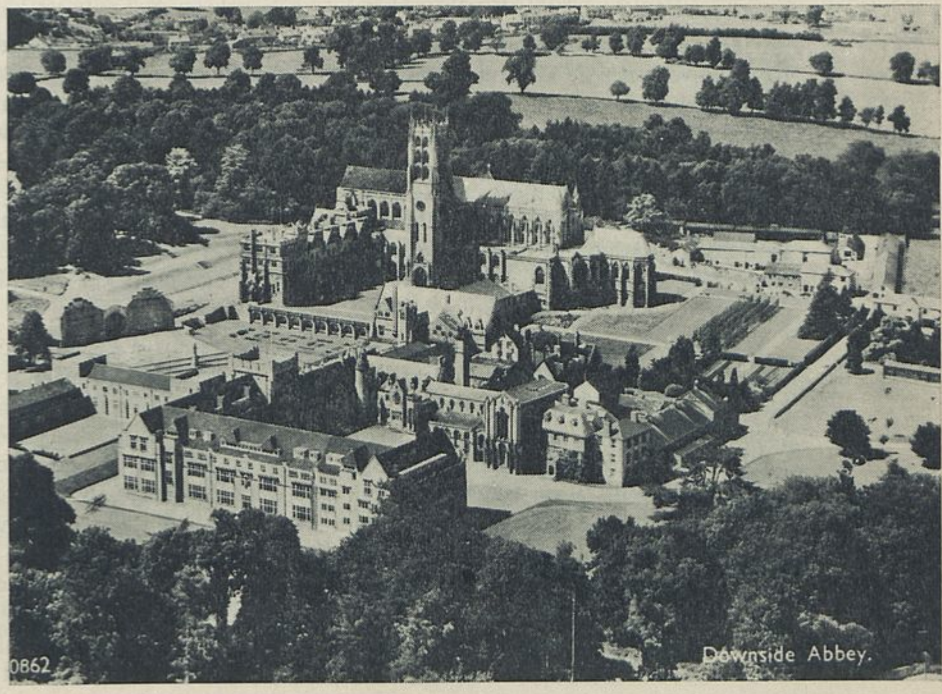
Il y avait en cela un vrai danger dont les effets se firent sentir avec le temps. Le regretté Dom Ursmer Berlière O.S.B., dans une lettre personnelle au professeur Pantin, l'éditeur des actes des chapitres généraux et provinciaux dont on vient de parler, caractérisa ce mouvement académique comme produisant « le moine universitaire », qui exerça une influence considérable et civilisatrice dans tout le pays, pendant toute cette période précédant ce qu'on appelle la Renaissance. Mais l'accent sur le « *monachum propter chorum fundatum* » tendit peu à peu à se déplacer et à se mettre sur le « *propter studium* ». Ce n'était pas, malheureusement, une anticipation de la future Congrégation de Saint Maur, qui sut maintenir le juste équilibre entre la vie spirituelle et la vie intellectuelle.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de cette constatation que la réforme inaugurée par Benoît XII n'eut que ce résultat scolastique. Les exercices religieux et l'observance générale en bénéficièrent aussi, surtout pendant la première période qui suivit les ordres pontificaux. La *Peste Noire* qui dévasta l'Europe, et particulièrement l'Angleterre, au milieu du XIV^{e} siècle, contribua au dépeuplement des monastères pendant toute une génération, suivi d'un relâchement général. Il fallut faire des concessions, quitte à se rattraper plus tard. Les nouvelles fondations furent rares, mais les anciennes reprirent une nouvelle vie, malgré les troubles et guerres civiles du XV^{e} siècle.

Au début du XVI^{e} siècle les bénédictins anglais jouissaient d'une prospérité et, somme toute d'une considération populaire très marquée. Non pas que les nuages manquassent. La suppression des *petits* monastères avait commencé au siècle précédent ; les maisons dépendant de monastères étrangers avaient surtout été soumis à l'aliénation de leurs biens depuis la guerre de cent ans. D'autres trahissaient la décadence et se voyaient englobés dans des fondations universitaires. Les rois et les prélats, ayant besoin d'argent, se jetaient sur une proie sans défense. Le cardinal Wolsey, légat du pape et chancelier du royaume, en profita pour ses propres desseins. En 1519 il ordonna cependant aux présidents de la Congrégation de convoquer un chapitre spécial, en vue d'une réforme radicale. Ce chapitre, tenu à Westminster en présence du Légat lui-même, dut recourir à ce prélat pour adoucir ses ordonnances, en vue de la préservation des monastères. C'était un présage de ce qui devait s'accomplir une douzaine d'années plus tard, et cela sous une inspiration diabolique, bien différente de l'intention de Wolsey, qui se serait plus là.

Henri VIII commença (1534) par exiger de toute la notabilité anglaise, tant ecclésiastique que séculière, un serment déclarant qu'on le reconnaissait comme *Chef Suprême* de l'Eglise d'Angleterre, indépendamment du Pape, qui n'aurait plus de juridiction sur les habitants du royaume. Tous les évêques sauf un — le vénérable évêque de Rochester, saint John Fisher, qui fut martyrisé l'année suivante — prêtèrent ce serment. Tous les abbés, sans exception — même les trois qui plus tard subirent le martyre — suivirent l'exemple des évêques. C'était la débandade des « moines universitaires ». Les conséquences, foudroyantes, ne se firent pas attendre. En quelques années toutes les maisons religieuses se voyaient supprimées, dissoutes, et leurs propriétés transférées au Trésor Royal, pour *l'Augmentation des revenus du roi*, selon la description machiavélique de l'opération. Après avoir reconnu le roi comme Chef Suprême de l'Eglise d'Angleterre les abbés et les moines n'avaient plus qu'à céder « spontanément, de plein gré, pour des raisons sérieuses... » les biens dont ils avaient été dépositaires, non propriétaires. Quelle triste page dans l'histoire de l'Eglise !

Après la spoliation vint la destruction. « Dépêchez-vous de détruire les nids, de peur que les corbeaux n'y reviennent », fut le mot d'ordre, parfois crûment exprimé, très souvent pratiqué. Quelques églises abbatiales furent préservées, pour servir de cathédrales ou de collégiales, mais la grande majorité fut sacrifiée. Les abbés et moines furent dispersés, avec la garantie d'une pension variable. Certains d'entre eux reçurent (et acceptèrent) des sièges épiscopaux, des prévôtés, des cures, etc... mais la vie religieuse paraissait complètement éteinte, et pour toujours, en Angleterre.



Abbaye de Downside

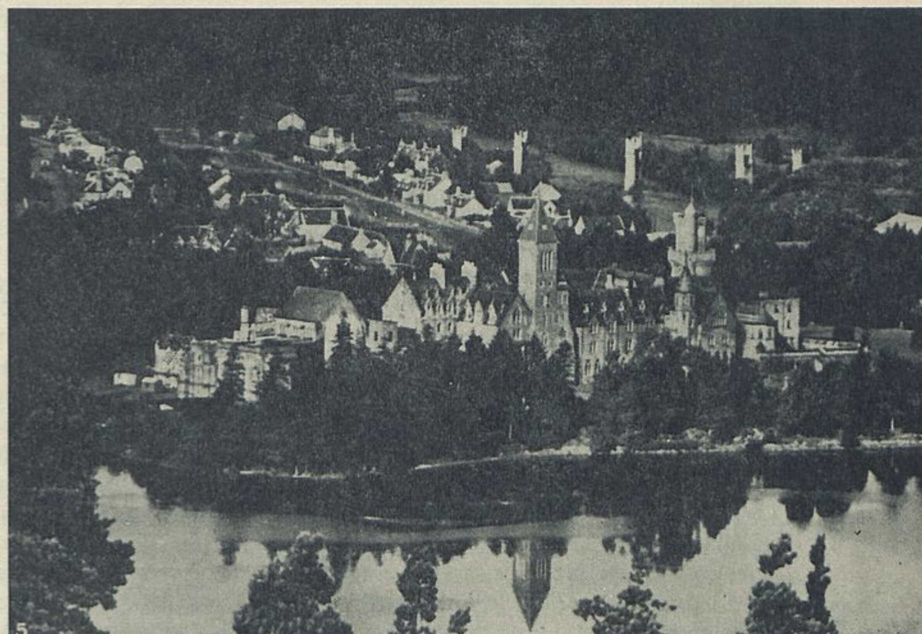
Lorsque la reine Marie Tudor monta sur le trône en 1553, elle, qui était restée très attachée à l'Eglise romaine, fit tout son possible pour réconcilier son pays avec l'Eglise catholique. Après ce premier pas elle songea à faire revivre la vie religieuse. L'abbaye de Westminster était presque intacte, son ancien abbé ayant été nommé *Doyen* (i.e. Prévôt) de la *collégiale*. Il fut également question de restaurer Glastonbury et St Alban's, deux des plus grandes abbayes ; mais on se mit à l'œuvre, pour commencer, à Westminster, une communauté de plus de trente religieux, ex-bénédictins, cisterciens et même chartreux ayant fait la demande d'y reprendre la vie religieuse. Un ancien moine d'Evesham, le Dr John Homan — alias Feckenham — qui devint Prévôt de St. Paul's à Londres, fut installé comme abbé de la nouvelle fondation. C'était un homme remarquable, qui devait se distinguer par la suite, à cause de son inflexible loyauté à l'Eglise qu'il avait cependant trahie, comme les autres, en se conformant à la volonté du roi Henri VIII en 1534, et en acceptant un poste honorifique dans l'Eglise anglicane. Beaucoup de ces pauvres moines avaient péché par faiblesse, et surent profiter de l'occasion qui leur fut offerte de faire amende honorable.

Si le règne de Marie I avait duré, on ne peut guère douter que plusieurs des anciens religieux se seraient offerts pour renouer l'ancien régime monastique avec le nouveau. Quinze années à peine s'étaient écoulées depuis les dernières suppressions, et nous sommes informés par la liste des pensionnaires encore vivants qu'un grand nombre d'ex-religieux étaient disponibles pour la restauration d'une certaine proportion des anciennes abbayes. La mort prématurée de la reine, trois ans après l'essai de Westminster, mit fin à ces espoirs.

La reine Elizabeth, plus protestante que son père, supprima une seconde fois l'abbaye nouveau-née de Westminster, et exigea le même serment de renoncement à l'autorité du pape dans son royaume. Cette fois tous les évêques, sauf un — un ancien moine bénédictin, soit dit en passant — refusèrent de se soumettre. Avec eux l'abbé John Feckenham, qui tenait un siège à la Chambre des Lords, protesta énergiquement contre ce nouveau changement de religion. La reine était, semble-t-il, disposée à lui offrir le siège archiépiscopal de Cantorbéry s'il acceptait de prêter serment sur les prétentions d'Elizabeth. Il resta inébranlable et préféra la prison à vie plutôt que d'apostasier une seconde fois. Humainement parlant la Congrégation bénédictine anglaise était arrivée à sa fin, sans espoir de résurrection.

Durant les quarante années qui suivirent l'accession d'Elizabeth certains jeunes gens et jeunes filles qui se sentaient attirés à la vie religieuse, dont le souvenir n'était pas éteint en Angleterre, n'eurent d'autre moyen pour suivre cette inclination que de s'exiler Outre-Manche. La France, la Flandre, l'Italie et l'Espagne leur offrirent l'hospitalité dans plusieurs maisons religieuses. Nous ne parlons ici que de ceux (et celles) qui embrassèrent la vie bénédictine, quoique d'autres ordres en attirérent un certain nombre. Le Mont-Cassin et Sainte-Justine de Padoue, en Italie, reçurent plusieurs recrues anglaises vers la fin du seizième siècle. D'autres entrèrent dans la Congrégation espagnole à Saint-Martin de Compostelle où ils furent traités fort généreusement, et préparés pour la *Mission Anglaise*, qui était le but direct de ce mouvement et qui devait fournir de nombreux martyrs. La Congrégation cassinaise réformée à Sainte-Justine de Padoue les accepta au même titre, surtout après que le Saint Siège eut formellement

Abbaye de Fort-Augustus



reconnu cette Mission Anglaise. L'Angleterre avait besoin de toutes les bonnes volontés pour préparer son retour à la foi catholique. L'accession de Jacques I — le fils de Marie Stuart — renouvela l'espoir de ce retour à l'obédience romaine, un espoir encore destiné à causer une amère déception.

Au début de son règne, cependant, Jacques Ier se montra libéral et presque généreux. En 1603 il rendit la liberté à un grand nombre de prêtres missionnaires emprisonnés sous Elizabeth, parmi lesquels se trouvait Dom Sigebert Buckley, *le dernier moine survivant* de la communauté de Westminster, qui avait beaucoup souffert pendant 40 ans pour sa foi catholique. Quelques années auparavant certains de ses confrères *cassiniens* l'avaient découvert pendant leur ministère itinérant, et avaient conçu le projet de se servir du vieillard pour la restauration de la Congrégation anglaise. En 1603 Dom Sigebert avait 83 ans, de sorte que le temps pressait. Il fallut néanmoins attendre encore 4 années pour l'exécution du projet. La persécution reprit bientôt, surtout après la *Conjuration des Poudres* (1605); et puis les communications avec Rome étaient lentes. Entre temps un homme providentiel parut sur la scène — le célèbre Dom Augustin Baker, l'écrivain mystique — un converti du protestantisme, qui venait de terminer son noviciat à Sainte-Justine de Padoue. Dom Baker avait été homme de loi avant sa conversion, et s'était familiarisé avec l'histoire des Chapitres généraux dont nous avons parlé. Il plaida la cause de la restauration de l'ancienne Congrégation anglaise à la satisfaction des supérieurs cassiniens. Deux prêtres séculiers, missionnaires en Angleterre pendant plusieurs années — les PP. Robert Sadler et Edward Maihew — avaient reçu l'habit béné-

dictin à Padoue en 1606. Après leur noviciat ils furent autorisés à rentrer en Angleterre, et se présentèrent avec des représentants de la Congrégation cassinienne chez Dom Sigebert Buckley, à Clerkenwell, près de Londres. Là, ils prononcèrent leurs vœux devant le Père Thomas Preston, supérieur des bénédictins en Angleterre. Après cette cérémonie Dom Sigebert « les affilia à la communauté de Westminster, comme successeurs et héritiers de la défunte Congrégation anglaise ». Le 8 novembre 1609, en la présence d'un notaire papal et divers témoins (dont D. Augustin Baker), Dom S. Buckley attesta et confirma l'acte de 1607. Peu après, d'autres moines cassiniens furent affiliés à cette Congrégation restaurée. Jusqu'à 1617 ce petit noyau resta sous la juridiction de Sainte-Justine. En cette année le P. Robert Sadler fut légalement élu premier Président de la nouvelle Congrégation.

Tel est, en résumé, l'historique de cette résurrection. Petit à petit, les bénédictins anglais éparpillés en Espagne (50 membres), en Italie (10), et en Angleterre (12), se réunirent pour constituer 3 prieurés : *S. Grégoire*, à Douai — qui devait s'établir à Downside ; *S. Laurent*, à Dieulouard, près de Nancy — aujourd'hui à Ampleforth ; *S. Edmond*, à Paris — connu sous le nom de Douai Abbey, près de Reading. Ces fondations ne s'accomplirent pas sans de grosses difficultés. Tous les moines n'étaient pas d'accord sur leur nouvelle Constitution, le contingent espagnol surtout désirant rester attacher à la Congrégation qui les avaient traités avec une telle générosité. Le pape Paul V, par son Bref *Ex incumbenti* (23 août 1619) confirma la coalition des 3 éléments susdits « pour former *un seul corps* qui serait désigné sous le vocable de Congrégation Anglo-bénédictine, afin de *continuer*, *restaurer* et, *si nécessaire*, *rétablir* cette ancienne Congrégation ». Le pape lui accordait « les privilèges, grâces, indults, facultés et autre prérogatives, tant de la Congrégation espagnole que de l'ancienne Congrégation anglaise ». La Bulle *Plantata* d'Urbain VIII, en 1633, approuva et confirma solennellement le Bref de Paul V tout en y ajoutant de plus amples privilèges.

Ces familles bénédictines, ainsi rassemblées sous une direction unique, eurent comme but principal de contribuer à la conversion de leur pays d'origine. Ce but était donc en premier lieu de préparer des missionnaires disposés à faire face au martyre, sous les lois pénales en vigueur en Angleterre pendant deux siècles. Plusieurs d'entre eux, en effet, subirent la peine de mort d'une façon atroce, et ont reçu les honneurs de la béatification, tels : les Bienheureux Alban Roe et Ambrose Barlow, en 1641, et Philip Powell, en 1646. Nous avons déjà mentionné le nom de Dom Augustin Baker, qui dirigea le mouvement de la renaissance de la Congrégation, et en fut une des principales colonnes. Son œuvre particulière fut surtout de stimuler à une vie spirituelle intense ses compatriotes, moines et moniales. Ses écrits le placent parmi les grands directeurs d'âmes du 17e siècle. Sa *Sancta Sophia* est un ouvrage classique. S'il ne fut pas *martyr*, il fut un *confesseur* et un *docteur* émérite, une des gloires permanentes de l'Angleterre bénédictine moderne.

Nous ne pouvons pas suivre le développement de ces monastères anglais en France. Lorsque survint la Révolution française les religieux et religieuses étrangers se trouvèrent dans une situation particulièrement délicate. Ils ne pouvaient pas espérer un traitement favorable de la part des révolutionnaires, ni comme religieux, ni comme étrangers. Le 16 Juillet 1789, deux jours après la chute de la Bastille, les moines anglais se réunirent

pour leur 43e chapitre général à Londres, sans se douter du désastre qui les menaçait. Ils choisirent comme Président le P. Walker, et comme Prieur de Dieulouard un jeune moine de 29 ans, Dom Richard Marsh, qui devait se distinguer pendant les années d'orage à suivre. Tout d'abord les moines anglais furent exemptés des mesures appliquées aux religieux indigènes. Leur première difficulté survint de la part du « clergé constitutionnel », mais ce fut à partir de la déclaration de la guerre entre la France et l'Angleterre (1793) que leur situation devint insupportable. Leur expulsion et la confiscation de leurs biens furent décrétées, et peu après ce fut un sauve-qui-peut général pour ceux qui tenaient à leur liberté. Il faut lire l'épopée de cette fuite hasardeuse pour se rendre compte de ce que moines et moniales eurent à supporter. Le Président fut emprisonné, mais la plupart des autres réussirent à traverser la frontière et à s'embarquer pour l'Angleterre. Leur pays natal, qui jusqu'alors n'avait pas voulu de moines ou de prêtres catholiques, se montra généreux, non seulement envers ses compatriotes, mais offrit l'hospitalité à des milliers de réfugiés — évêques, prêtres, religieux et laïques sans distinction. Les rôles étaient désormais renversés, et ce fut un tournant décisif dans l'histoire de l'Angleterre catholique...

Après des aventures parfois comiques, et des péripéties de toutes sortes, souvent excessivement pénibles, nos moines anglais réussirent à trouver des demeures convenables, grâce à la générosité de vieilles familles catholiques. Ils reprirent leur œuvre éducatrice, et fondèrent de nombreuses paroisses, délaissées pendant des siècles. Ces circonstances ont laissé leur marque sur les monastères bénédictins anglais, jusqu'à nos jours. Ce n'est pas la fuite du monde, mais le travail pour la conversion de leur pays, par l'éducation des jeunes, l'apostolat missionnaire, qui les caractérisent, surtout pendant le premier siècle après leur retour au pays natal.

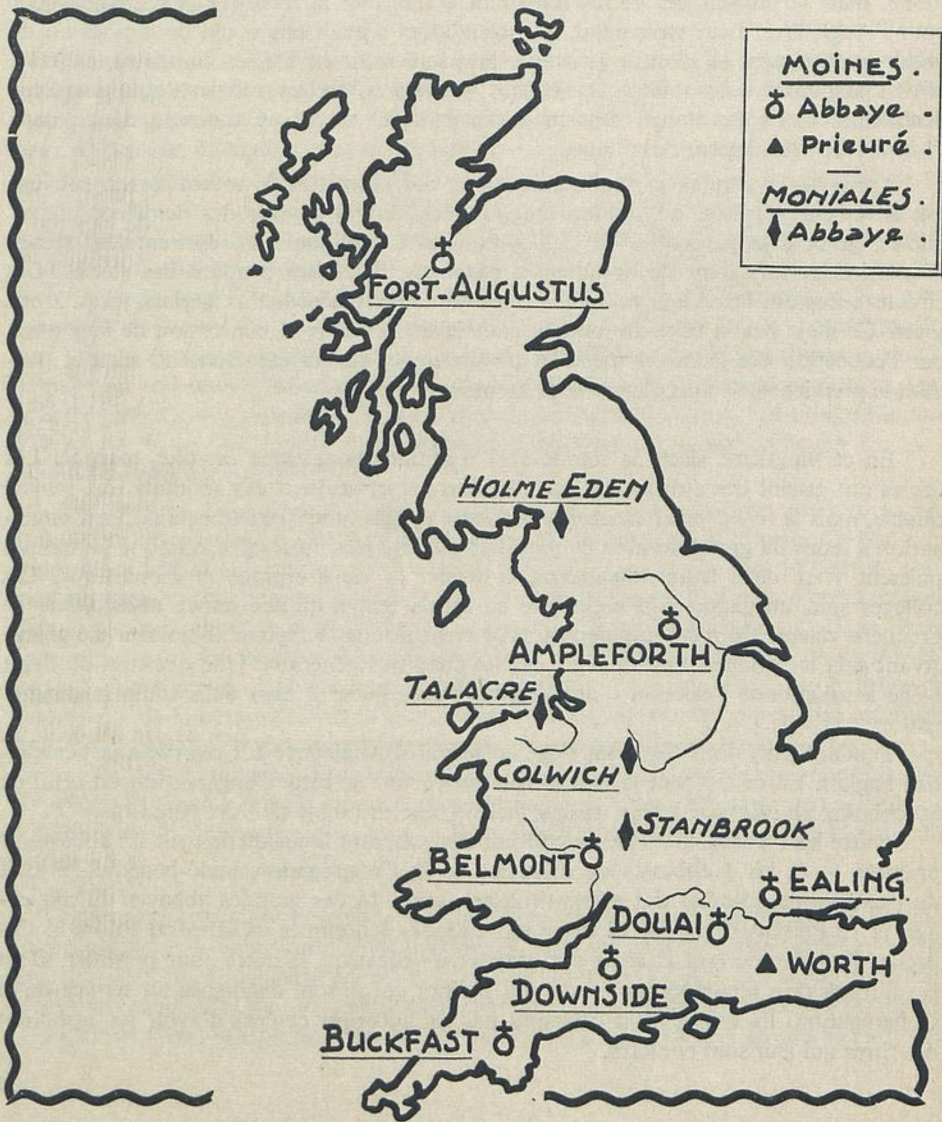
En ce vingtième siècle le retour à la tradition monastique est plus marqué. Les écoles ont atteint des dimensions considérables, et produisent des résultats fort remarquable, mais *le retour au cloître* est un de leurs programmes fondamentaux. La Congrégation a remis un grand nombre de paroisses aux évêques diocésains, afin que les moines puissent vivre dans leurs monastères, et mener la vie liturgique et monastique. Les collèges sont un gagne-pain nécessaire en même temps qu'une œuvre apostolique de première valeur. Ce n'est que depuis 1900 environ que le régime abbatial a été repris. Avant cela les prieurés étaient régis par les chapitres généraux. Une dispense du Saint Siège a sanctionné l'élection d'abbés temporaires (pour 8 ans) dans toute la congrégation.

Pendant plus d'un siècle un siège épiscopal d'Angleterre fut réservé aux bénédictins anglais. En ce moment le seul évêque provenant de cette Congrégation est celui de Stockholm, en Norvège : Mgr Ansgar Nelson, ancien moine de Fort Augustus.

Outre les 7 abbés, et 3 prieurs conventuels, exerçant la juridiction sur les abbayes et prieurés — et les 4 abbesses de moniales — la Congrégation anglo-bénédictine jouit du privilège de nommer des abbés titulaires pour 14 des grandes abbayes du moyen-âge, et 12 Prévôts d'anciens diocèses monastiques, dénommés « Cathedral Priors ». Ces prélats titulaires portent la croix pectorale et, à l'occasion, la mitre pour pontifier. C'est là un fonds de « récompenses » pour des moines qui se sont distingués au service de la Congrégation. Ils ont le droit (reconnu par les autorités civiles) d'avoir les armoiries des titres qui leur sont conférés.

Les collèges tenus par les moines anglais ont une réputation nationale parmi les plus grandes écoles du royaume. A Oxford et à Cambridge il y a un centre d'études faisant partie de ces deux Universités, où les jeunes moines destinés à l'enseignement préparent leurs grades académiques. Le nombre de « Moines universitaires » n'a jamais été aussi considérable qu'en ce vingtième siècle ; ils appartiennent, heureusement, à ceux *qui scire volunt ut aedificent — quod est charitas.*

D. Jean STÉPHAN o.s.b.
moine de Buckfast.



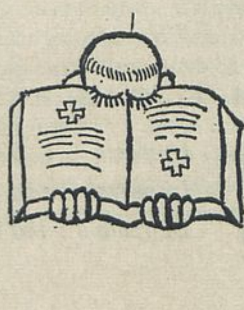
STATISTIQUE DE LA CONGRÉGATION ANGLAISE

MOINES

	MOINES de CHŒUR		FRÈRES CONVERS		Oblats	TOTAUX
	Prêtres	Clercs et novices	Profès	Novices Postul.		
Abbayes						
Downside	55	15				70
Ampleforth	110	31				141
Douai	67	18				85
Fort Augustus	32	4	14	2		52
Belmont	40	8	5			53
Ealing	22	3				25
Buckfast	39	6	21	1		67
Prieurés						
Washington U. S. A...	26	7	3		2	38
Portsmouth U. S. A...	24	7			1	32
Worth	19	5				24
TOTAUX.....	434	104	43	3	3	587

MONIALES

	SŒURS de CHŒUR		SŒURS CONVERSES			EXTERNES	TOTAUX
	Professes	Novices	Prof.	Nov. Post.	Oblat.	Prof. Post	
Stanbrook..........	42	3	17	2		5	69
Holme Eden........	16		6		1		23
Talacre	23		14	1		3	41
Colwich............	19		8		1		28
TOTAUX.....	100	3	45	3	2	8	161



VUE D'ENSEMBLE SUR L'ORDRE BENEDICTIN

L'Ordre Bénédictin n'est pas uniforme : sans doute, les diverses Congrégations qui le composent suivent-elles toutes la même Règle de Saint-Benoît mais celle-ci a été adapté aux temps et aux lieux.

Au-dessus de toutes les Congrégations Bénédictines se trouve l'Abbé Primat. En créant cette charge, Léon XIII voulait donner à l'Ordre plus de cohésion (1895) ; en fait, l'Abbé-Primat est Recteur du Collège Saint-Anselme à Rome (Université Pontificale Bénédictine Internationale); il est aussi le représentant officiel de l'Ordre bénédictin auprès du Souverain Pontife (qui est le Protecteur de l'Ordre) et auprès des Congrégations romaines,

L'actuel Abbé-Primat est le Rme Dom Benno Gut, ancien Abbé d'Einseideln (Congrégation suisse), élu en septembre 1959 au Chapitre général des Abbés de l'Ordre.

Les diverses Congrégations qui constituent l'Ordre bénédictin sont nationales, sauf la Congrégation de Subiaco, à laquelle appartient Landévennec, qui est internationale avec 6 Provinces : Italienne, Française, Espagnole, Anglaise, Belge et Allemande. Ces Congrégations sont au nombre de seize, dont voici la liste, selon leur ordre chronologique.

1. Congrégation du Mont-Cassin (Italienne)
2. Congrégation Anglaise — 1300
3. Congrégation Hongroise — 1514
4. Congrégation Suisse de l'Immaculée Conception — 1602
5. Congrégation Bavaroise — 1684
6. Congrégation Brésilienne — 1827
7. Congrégation de France (ou de Solesmes) — 1837
8. Congrégation Américano-Cassinaise — 1855
9. Congrégation de Beuron (Allemande) — 1868
10. Congrégation de Subiaco — 1872
11. Congrégation Helvéto-Américaine — 1881
12. Congrégation de Sainte-Odile (Haute-Bavière) — 1904
13. Congrégation Belge — 1920
14. Congrégation Autrichienne — 1930
15. Congrégation de St. Adalbert (Europe centrale) — 1946
16. Congrégation des Bénédictins du Mont-Olivet — 1960

Plus 7 monastères restés en dehors de toute Congrégation.

Au total plus de 200 monastères, comptant 11.500 religieux.

M E S S E S

La messe : 5 nf
La neuvaine : 54 nf
Le trentain : 180 nf

LA BRETAGNE BÉNÉDICTINE



L'ABBAYE DE SAINT-MÉEN

I. - UNE HISTOIRE MOUVEMENTEE

Les fondateurs

L'IMPORTANCE de l'abbaye de Saint-Méen est en fonction de sa position à l'entrée de la légendaire forêt de Brécéliand. Cette situation stratégique lui vaudra bien des calamités au temps où la grande forêt centrale demeurait le boulevard des libertés bretonnes, mais tandis que Saint-Sauveur de Redon, la citadelle des marais de la Vilaine, gardera jusqu'au bout son prestige à cause de son importance économique, Saint-Méen tombera à un rang modeste, quand la Bretagne aura définitivement fixé sa frontière plus à l'est.

L'origine de l'abbaye est auréolée du souvenir des deux grands Saints de la Bretagne intérieure : Méen (ou Mewen) venu, vers 550, de la Cambrie à la suite de saint Samson, son parent et son maître — et le pieux roi Judicaël, entouré d'une prestigieuse légende.

Méen a toute la confiance de Samson, qui l'emploie fort utilement dans sa campagne diplomatique pour le rétablissement sur le trône de la dynastie de Judual. Il est son ambassadeur auprès du Comte Warock. C'est au cours de ce voyage au pays de Vannes qu'il reçoit de Caduon, un breton émigré, « Seigneur de Gaël, homme pieux, grand aumônier et d'une probité tout-à-fait singulière », l'emplacement de son futur monastère, à ce lieu de Tréfosse, difficile à déterminer, sans doute sur les rives de Meu.

Après une vie de labeurs de toutes sortes, traversée de longs voyages, jusque près du roi Childebert, toujours sous les auspices de Samson, il rendit son âme à Dieu paisiblement, suivi, huit jours après, par son filleul Austole, dont le corps reposa près du sien dans la même tombe, comme il lui avait prédit. C'est Méen qui reçut comme moine le jeune **Judicaël,** le futur roi de Domnonée ; après un règne glorieux il finira ses jours dans l'abbaye rebâtie à ses frais sur un plan plus vaste. Dès 814, le monastère portera le double nom de Saint-Méen et Saint-Judicaël, associés, semble-t-il, à celui de Notre-Dame ; les armoiries, d'après l'armorial de 1698, sont : *d'azur à une Nostre-Dame d'or.*

Judicaël avait de même fondé, vers 638, l'abbaye de Paimpont, sur les bords du bel étang dans les bois profonds où se joue l'ombre de Merlin. Il avait placé cette fondation sous l'autorité de l'abbé de Saint-Méen ; elle lui échappera au XIIe siècle.

Débuts calamiteux

Quelle fée jalouse s'est ainsi acharnée sur le destin du Royal Monastère ? En 799, la grande armée de Charlemagne, en marche contre les Bretons révoltés, envahit les halliers de Brécéliand ; l'abbaye est totalement détruite. Hélocar, évêque d'Aleth et abbé de Saint-Méen, sollicite cependant la bienveillance du puissant empereur, qui lui fait don de la paroisse de Gaël, donation confirmée par Louis le Débonnaire en 816. L'abbaye renaît de ses cendres ; les rois de Bretagne la comblent de faveurs, en particulier Nominoé ; c'est là que Convoyon vint solliciter l'appui d'Erispoë pour Saint-Sauveur de Redon. C'est aussi en 818 que Saint-Méen adopta la Règle de Saint Benoît, quoi qu'en dise Dom Germain Morel, qui, pour les besoins de sa polémique avec les Lazaristes, veut qu'elle eût été bénédictine dès le début ; à l'en croire, la Règle de « Sainct Colombain » ne différait guère de celle de Saint Benoît !

En 939, nouveau désastre : le monastère est incendié et jeté bas par les Normands. Les reliques de saint Méen se réfugient à Saint-Florent, celles de saint Judicaël à Saint-Jouin-de-Marne ; l'abbaye resta longtemps déserte.

Au début du XIe siècle, intervient Hunguéthen, abbé de Saint-Jacut, le restaurateur de la vie monastique dans le nord de la Bretagne, comme saint Félix au sud. Conseiller éprouvé de la duchesse Havoise et de ses fils Eudon et Alain pour la restauration du pouvoir légitime, il profite de leur libéralité ; le monastère de Gaël qui rappelait la fondation de saint Judicaël est transféré à Saint-Méen. L'abbaye, rebâtie en 1024, sur un emplacement nouveau, reçoit en dot des terres dans les paroisses de La Chapelle, Trémorel La Crouais et le Minihy de Quédillac.

En 1064, d'après Dom Lobineau, le duc Conan II ordonne à l'abbé de Saint-Méen de rétablir la ville de Brest et d'y bâtir une église en l'honneur de la Trinité, de la Sainte Vierge et de saint Mathieu. En 1074, le corps de saint Méen fait retour à son monastère, celui de saint Judicaël en 1130. Au concile de Redon, en 1135, l'abbé Joston fait excommunier le seigneur de Montfort, spoliateur de l'abbaye. Et en 1192, Célestin III, confirmant toutes les fondations et les privilèges, replace Tual, l'intrigant prieur de Paimpont, sous la mouvance directe de l'abbé Rolland ; ce ne sera pas pour longtemps : quelques années plus tard, Tual, de connivence avec l'évêque de Saint-Malo, réussit à introduire les Chanoines Réguliers à Notre-Dame de Paimpont...

Les abbés de Saint-Méen tiennent un rang honorable aux Etats de Bretagne, immédiatement avant Kemperlé, Saint-Jagu et Landévennec. L'abbé Guillaume Glé contresigna la ratification du traité qui, le 24 avril 1381, rétablit Jean IV le Conquérant dans tous ses droits. Mais le déclin est proche.

La Commende

On peut considérer **Robert de Coëtlogon** (1449-1492) comme le premier abbé commendataire. Ce personnage important, chargé d'affaires du duc à Rome en 1451, et qui fut mêlé au procès de Pierre Landais, l'infortuné trésorier de Bretagne, fit une conversion particulièrement édifiante. Il demanda à prendre l'habit religieux et devint la providence de ses moines et de tout le pays, si bien qu'on ne manquait pas de saluer ses successeurs à leur arrivée en leur souhaitant « d'imiter le bon abbé Robert ».

Ce sont ensuite des évêques qui se succèdent comme commendataires : Pierre de Laval, évêque de Saint-Brieuc ; Robert Guibé, évêque successivement de Tréguier, de Rennes puis de Nantes, mort à Rome cardinal ; son neveu, François Hamon, lui succède à Nantes comme à Saint-Méen. L'abbaye intéresse aussi les évêques du Mans, de Rouen, de Langres, de Roanne. On peut croire que la plupart de ces lointains prélats ne connaissaient l'abbaye que par les revenus qu'elle leur rapportait...

Avec **Pierre Cornulier** (1602-1639), le ton change. Cet évêque de Tréguier, puis de Rennes, était un prélat d'une vertu reconnue. Il fut chargé en 1621, à Bordeaux, de haranguer le roi Louis XIII au nom du clergé de France. On ne compte pas ses fondations religieuses à Rennes. Il s'efforça d'engager les religieux de Saint-Melaine de Rennes dans la voie de la réforme monastique, vainement. Même besogne lui incombait à son abbaye de Saint-Méen, bien déchue de sa ferveur au temps du « bon abbé Robert ». Les bâtiments tombaient en ruines. Cornulier attaqua le mal à sa racine en s'occupant de renouveler totalement le personnel du monastère, mais il va jouer de malheur jusqu'au bout.

Le 5 novembre 1626 il s'adressa aux Bénédictins Réformés de Bretagne, leur assurant, outre des denrées en nature, 4.329 livres (vingt mille francs-or) par an, plus les offices claustraux « qui vallent encore bien autant ». Ces offices consistaient en les revenus de la sacristie, l'infirmerie, l'ouvrerie (chargée de l'administration temporelle), et surtout l'aumônerie, très importante à cause de l'afflux extraordinaire des malades en pèlerinage à Saint-Méen jusqu'à la Révolution : deux cents en 1740, beaucoup pour plusieurs semaines. Cornulier avait restauré l'hôpital à ses frais (plus de 25.000 livres).

La *Société de Bretagne*, peut-être trop exigeante, laisse traîner l'affaire. Or, en 1628, les Bénédictins de Bretagne sont contraints de s'agréger à la puissante Congrégation de Saint-Maur, qui ne reprendra qu'en 1638 les pourparlers pour le Concordat. Moins d'un an après, le bon Monseigneur Cornulier mourait, laissant les choses en suspens : « Jour fatal à tout l'Ordre de Sainct-Benoist et particulièremnt à cette pauvre abbaye», s'écrie Dom Germain Morel. De fait, son successeur met en poche l'arrangement tout prêt et entreprend de chasser les moines pour fonder à Saint-Méen le séminaire du diocèse de Saint-Malo.

II. LA SECULARISATION

DOM Germain Morel, prieur de Saint-Melaine de Rennes, a laissé une relation manuscrite circonstanciée de l'affaire de la sécularisation à laquelle il fut intimement mêlé.

Ce religieux de grand mérite - il mourra Visiteur de sa Congrégation - connu pour son humilité et l'aménité de son caractère, s'en prend vigoureusement à la personne du nouvel abbé : **Achille de Harlay,** évêque de Saint-Malo. Avec un art consommé il l'oppose au « bon abbé Robert » et à son prédécesseur immédiat, qu'il continue de si fâcheuse façon :

> « Voilà trois abbéz bien différens les uns des autres : le premier rend à son abbaye tout le revenu qu'il en peut retirer; le second, emploie à bastir et dotter l'ospital du lieu, à subvenir aux pauvres du pays et à réparer les lieux réguliers de son abbaye, autant ou plus qu'elle ne luy vault ; et le troisième en tire tout et n'y met rien.

Le premier, trouvant son abbaye en une bonne observance, la laisse encore en une meilleure ; le second y trouvant le désordre, faict ce qu'il peut pour y remédier et la laisse en estat d'estre bien tost réformée ; et le troisième, la trouvant sur le point de recevoir la réforme, la veut séculariser.

Ce qui me fait dire... qu'ils semblent avoir partagé entreux les trois plus belles qualités dont saint Benoist honore l'abbé en sa règle, scavoir : Pater, Magister et Domnus. Celle de Père est dédiée sans contredict au bon abbé Robert qui a si tendrement chéri les religieux ses enfans... ; la qualité de Maistre doit à mon advis tomber en partage à Monsieur Cornulier... Et enfin, la qualité de Dom... ne se peut plus raisonnablement assigner qu'au dernier de nos trois abbés, puisque mesmes non content du terme Domnus, y adjoustant un iota, il s'est faict Dominus, c'est-à-dire Seigneur absolu indépendant et plus que souverain, qui n'a besoin de mendier l'authorité du Pape n'y d'user d'aucune forme de justice, pour séculariser, aliéner, et soustraire à l'Ordre de St Benoist une abbaye après mil ans de possession, et ce seulement pour ce qu'il en est l'abbé commendataire et qu'elle est située en son Evesché »

Cette hargne sublime, dans le goût d'un Bremond le plus incisif, celui de « L'abbé Tempête », n'empêche pas Dom Morel de rendre hommage aux qualités très réelles du « Sieur Evesque de St-Malo » :

« C'était un grand esprit, studieux, rare en sçavoir, vif, généreux, capable de tout... Aussy a-t-il utilement servy l'Estat en plusieurs emplois très importants pour la digne gestion desquels, Louis le Juste d'heureuse mémoire le voulut gratifier de l'abbaye de Saint-Méen ».

De fait, ce fils cadet d'un surintendant des Finances, titulaire de plusieurs abbayes et d'un évêché avant même d'avoir reçu aucun Ordre, avait quitté l'état ecclésiastique à vingt ans, pour succéder à son aîné tué à la guerre. Il se distingua comme ambassadeur de Louis XIII à Constantinople dans une situation très difficile et en Angleterre où il accompagna la reine Henriette. Touché par la grâce, il entre à l'Oratoire en 1620 — il faillit succéder à Pierre de Bérulle comme Supérieur général, mais ces Messieurs l'évitèrent, en raison de sa trop grande intimité avec le terrible Cardinal de Richelieu. Il avait gardé quelque chose des manières de son protecteur, et, en bon malouin, entreprit de conquérir à l'abordage l'abbaye récalcitrante.

Pour composer le personnel de son Séminaire, il offrit d'abord Saint-Méen à ses confrères de l'Oratoire qui s'esquivèrent au bout d'un an, « s'excusant honnestement à celuy qui leur voulait faire ce présent aux dépens d'autruy ».

Les Lettres patentes, octroyées par le Roi en 1643, vont-elles rester sans objet ?

Il ne craignit pas de se rabattre sur les Lazaristes, surprenant la bonne foi de Monsieur Vincent, en le persuadant qu'il était d'accord avec les Bénédictins. Sinon, on ne peut imaginer que le Supérieur se soit embarqué dans cette galère, au mépris de l'interdiction formelle, renouvelée en 1640, à toute Compagnie de s'établir en aucun lieu sans le consentement des Etats de la Province, enregistré au Parlement, et, ajoutons-le, sans aucune Bulle du pape.

Achille de Harlay se heurte à forte partie, en la personne du « Très auguste, très religieux et incorruptible Parlement de Bretagne », à qui Dom Morel a dédié sa relation.

Notre moine bénédictin a d'ailleurs, personnellement, toute la confiance de cette Chambre souveraine. A l'occasion se souvenant qu'il a été officier distingué, il partira au galop de son cheval solliciter les pouvoirs d'expulsion sans délai des Lazaristes usurpateurs. Il y a vraiment beaucoup de chevauchées dans cet opéra à grand spectacle.

L'abbé commendataire s'appuie sans vergogne sur la force armée, en l'espèce quinze cavaliers adressés par la ville corsaire sur l'ordre du Maréchal de la Meilleraye, lieutenant général de Bretagne.

De leur côté, les moines sont soutenus par une armée, aussi peu pacifique, d'huissiers et d'hommes de loi, sous le commandement de l'énergique avocat général, M. de Montigny. Le 23 juillet 1646, c'est la « Journée des Barricades », aux incidents multiples. Les Lazaristes se décident à évacuer la place, pendant que « le bonhomme » d'Orgeville, grand Vicaire de Saint-Malo, fulmine l'excommunication contre les moines, cependant parfaitement à l'abri de ses foudres.

Le Parlement se fâche et le 28 août déclare de prise de corps d'Orgeville, le Supérieur Bourdet et Beaumont restés sur place. Ce dernier, jeté dans les fers à Rennes, est délivré grâce à l'intervention de Dom Morel.

Pendant ce temps, Bourdet « fut saisi d'une terreur panique, qui le fist à l'instant mettre le pied dans l'estrier, et poster un jour et une nuit, n'osant mettre le pied à terre... jusqu'à faire mourir sa beste entre ses jambes ». Il finit par échouer dans les bras de Monsieur Vincent qui, ne pouvant désavouer l'évêque, s'efforce de réconforter le pauvre supérieur. Saint Vincent de Paul le voulut envoyer dans une mission d'Irlande. Monsieur Bourdet aima mieux quitter la Compagnie et se retirer benoîtement dans une excellente cure que son ancien supérieur lui fit obtenir de l'abbé de Marmoutiers.

La fin d'Achille de Harlay, à en croire Dom Morel, est de même une punition du ciel. Il était touché, depuis longtemps, par une goutte bénigne dont il ne ressentait que des attaques fort espacées :

> « Mais, depuis qu'il eut mis la main à... son fatal ouvrage, oncques il n'eut un moment de santé... Retourné de Paris (où trois mois durant il fut alité), à dessein d'aller tenir personnellement le fort en son abbaye, difficilement arriva-t-il jusques en la ville de Saint-Malo... S'opiniastrant sur le dessein de ce voyage, il se voulut mettre au hazard de le faire en carosse. Mais en vain, car passant par un chemin raboteux, près la ville de Dinan, les deux roues du costé droit s'en rompirent en même temps, et luy... tomba si rudement sur les cailloux qu'il en eust le visage tout meurtry et en demeura, durant quelques mois qu'il vescut encore notablement incommodé, sans que depuis il osast seulement penser à se remettre sur le chemin de Saint-Méen. »

Dom Morel note à l'actif de son adversaire qu'avant de mourir il invita à la conciliation son neveu et successeur **Ferdinand de Neufville.**

C'était hors de propos ; ce dernier, « parce que l'honneur de son oncle et le sien y etoient engagéz », obligea les moines à déguerpir, définitivement.

Un arrêt du Conseil privé du roi avait mis fin au débat, et, en 1658, une bulle du pape Alexandre VII sécularisa l'abbaye au profit des Lazaristes ; c'est par là qu'on eût dû commencer.

Dom Morel laissa dans l'écritoire son troisième livre sur « l'aboutissement de l'entreprise des Missionnaires sur l'abbaye de Saint-Méen ». On peut croire que Dom Grégoire Tarisse, Supérieur de la Congrégation de Saint-Maur et ami de Monsieur Vincent, fut pour quelque chose dans ce méritoire retour à la discrétion bénédictine.

La « scandaleuse affaire de Saint-Méen » fut évoquée lors du Procès de Béatification de saint Vincent ; il fallut, après enquête, faire apparaître sa bonne foi ; ce fut l'ultime revanche du droit opprimé.

(A suivre).

HISTOIRE DU ROYAL MONASTÈRE DE S. GUENNOLE DE LANDEVENNEC

par Fr. Noël Mars, 1640

CHAPITRE QUATRIÈME

SECTION 5.

DES PRIEURS DE LA REFORME TANT DE LA SOCIETE DE BRETAGNE QUE DE LA CONGREGATION DE S. MAUR

LE premier Prieur de la Société de Bretagne qui fut envoyé en ce monastère fut le Rd Père François Stample, lequel y demeura depuis 1616 jusque à 18, auquel an le Rd Père Dom Antoine Guinard lui succéda et ce jusque en 1619, que

Rd Père Gabriel Poulpiquet y fut envoyé, lequel fut continué l'an 1620.

L'an 1621 fut le Rd Père Antoine Guynard ; après lequel fut le Rd Père Benoist Grousdoits, lequel fut continué 1622, 23, 24 et 25.

Après lequel fut le Rd Père Romuald Nicolas lequel y fut seulement l'an 1626.

L'an 1627 fut remis le Rd Père Benoist Grousdoits.

L'an 1628 fut mis le Rd Père Bernard Pichon et ce par le Chapitre général de la Congrégation de S. Maur, tenu en septembre la mesme année ; lequel fut continué jusque en 1630.

La mesme année, environ la Toussaincts, fut mis le Rd Père Dom François Hardy, qui fut continué jusque à 1634 que l'on envoya les Rds Pères D. Antoine Guynard et Benoist Grousdoits affin de disposer le monastère pour y mettre la communauté en 1636, ce qui fut faict ainsy, car la mesme année le

Rd Père Dom David Brousseaux fut mis Prieur lequel fut le premier de la Congrégation de S. Maur. De son temps, l'on fit bastir le dortoir d'aprésent, la cuisine, réfectoir, chambre commune et chambres d'hostes, le tout aux frais et despanses de la communauté.

Après Dom David, le Rd Père Dom Odille Bataille fut eslu prieur, et ce fut en l'an 1639, du temps duquel l'on fit faire trois calices d'argent, la croix processionnelle, et la boiste des saintes huiles, et ce d'autres calices trop incommodes pour célébrer, auxquels on adjousta quelque chose.

Après luy veint le Rd Père D. Eustache Raoul, depuis 1642 à 45. Lequel l'on ne peut assez louer pour l'affection qu'il a eüe pour ce monastère, car de son temps le dortoir et chapitre furent achevez, la sacristie mise en l'estat qu'elle est, l'église rehaussée d'un pied et demy, le tour des chapelles blanchi et accommodé pour y célébrer, le grand autel rehaussé et bény par Monseigneur de Cornouaille, l'escalier qui vat de l'église au dortoir faict, comme aussy le pavillon qui est du costé du midy au bout du dortoir.

Son successeur fut le Rd Père Dom Félix Pasquier, sous lequel j'ay entrepris cette histoire. Les éloges duquel je laisse à une plume mieux taillée que la mienne.

CHAPITRE CINQUIÈME

DES PRIEUREZ, OFFICES ET VICARIES DU MONASTERE DE LANDEVENNEC

Préface

Comme il n'y a pas de grandes dépendances en ce monastère, aussy je n'auray pas de grandes difficultez à en faire le récit, joinct que nostre cartulaire nous y aydera beaucoup duquel nous tirerons la plupart des fondations.

SECTION 1.

Des Prieurez, offices et vicaries en général autrement pouillés du monastère de Landévennec

In episcopatu Nannetensi :

Prioratus conventualis S. Wingualoei de Bast. S. Guénnolé de Bast, proche Guérande.

In episcopatu Corisopitensi :

Insula S. Wingualoei de Ty-Bidy. L'Isle de Tibidy.
Insula S. Wingualoei de Sizun. L'Ile Sain. Enez sein.
Prioratus S. Wingualoei de Conq. S. Guénnolé de Concquerneau.
Prioratus S. Petri de Parco. St Pierre du Parc.
Prioratus S. Philiberti de Landvern. Le prieuré de Landuern.
Prioratus Bae Mariae de Garefront. Le Prieuré de l'Hospital.
Prioratus S. Iduneti de Castrolino. Le Prieuré de Chasteaulin alias Locyonet.

Officia claustralia : Eleemosinaria, cameraria, celleraria, sacristia.

In Episcopatu Nannetensi :

Vicariatus S. Wingualoei de Bast, proche Guérande.

In Episcopatu Corisopitensi :

Vicariatus Bae Mariae de Landévennec.
Vicariatus S. Petri d'Argol.
Vicariatus S. Petri de Telgruc.
Vicariatus Sae Mariae Magdalenae de Dinault.
Vicariatus Sti Dey. La vicarie de Lauthay.
Vicariatus S. Paterni de Edern.
Vicariatus S. Wingualoei de Landrevarzec.
Vicariatus S. Iduneti de Castrolino. La vicarie de St Idunet de Chasteaulin.
Vicariatus S. Wingualoei de Landvern.

SECTION 2.

Du prieuré conventuel de s. Guennolé de Bathe, vulgairement appelé Bast

UN des plus beaux prieurez de ce monastère et des plus riches, c'est le prieuré de S. Guénolé de Bast, lequel quoy qu'il ait esté donné des derniers à ce monastère (je le mets le premier à raison que de tout temps il a esté conventuel). Il fut donné par Alain 2, duc de Bretagne, à Jean, pour lors abbé de Landévennec environ l'an 949, un peu après que l'on eut transféré les reliques de s. Guennolé, comme il est spécifié en la chartre du dict Prieuré dont en voycy la teneur :

In nomine Sanctae Trinitatis et unicae Deitatis, divina concedente clementia. Alanus dux Britonum, videns sanctum corpus S. Wingualoei exul a patria peregrinaturumque in aliena, hostium crudelium perturbationis causa, et reminiscens Johannis evangelistae verba : « Quicumque viderit fratrem suum necessitatem habere et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Domini manet in eo ? » verbaque sancti Evangelii : « Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis », et « qui vos spernit me contemnit », et « qui dat pauperi foeneratur Deo », tribuensque parvum in hoc saeculo comparat regnum aeternum in futuro », his et aliis verbis mente timente, solida que in Domino perscrutans, omni intentione, dispensatione regis superni suique miseratione : et idcirco Alanus, nutu Dei Dux, qui cuncta despiciens terrena, media omnibus cupiens adipisci coelestia, tradidit de sua propria haereditate S. Wingualoeo ejusque abbati Joanni, quia vocavit illum infra mare atque invitavit, et jusjurandum juravere ejus fideles illi, antequam venisset, hi sunt Amalgod atque Wuethenoc, super altare S. Petri apostoli. Et iste Johannes satisfactione deservivit inter Barbaros plurimaque inter genera Saxorum atque Normanorum et necessarium multis vicibus assiduis pacemque trans mare et infra mare, ad gaudium nostrum nunciavit, et ideo propterea jussit eum ordinari ad abbaticium supra dicti Sancti — addidit quoque S. Wingualoeo de sua propria haereditate sicut supra diximus, specialiter sibi a cunctis parentibus inclitis, idem monasterium S. Medardi ejusque terram IIII milliaria in longitudine, in latitudine duo milliaria cum sylvis et aquis pratis terrisque cultis et incultis et omnibus ei appendiciis, et ecclesiam S. Crucis, intus urbe, cum omnibus ejus appenditiis, atque ecclesiam S. Ciriaci extra civitatem ejusdemque Sancti ecclesiam, omnemque insulam quae nominatur Bath Weran, cum omnibus ejus appendiciis et dimidium unius vicariae quae nominatur Sulse, sita in pago Nannetensium quinque distans ab urbe, ejusque ecclesiae dimidium cum omnibus ei appenditiis ; ita etiam decimas vini sui et duas partes decimarum piscium, et XX modios de telonio et censu suo, atque modios XX tritici, decimasque nummorum assidue et telonium et censum salis liber uno quoque anno, praefato sancto Wingualoeo ejusque abbati Johanni in dicumbitione atque haereditate perpetua pro stabilitate regni et pro redemptione animae suae, sive pro longevitate filiorum suorum atque pro animabus parentum suorum sive vivorum atque desfunctorum, ista misericordia facta, meditans more sapientis ventura, jussit hanc priviligionem facere, ut si aliqui venturi sint (quod minime credimus) qui hanc scriptionem voluerint frangere aut violare, sciant alienos se fore a cunctis liminibus sanctae Dei ecclesiae, et sit pars eorum cum Dathan et Abyron, quos terra deglutivit, et cum Juda et Pilato qui Dominum crucifixerunt. Terra sancta cimiterii eos non recipiat et filii eorum orphani et uxores eorum viduae. Hi sunt testes qui audierunt et viderunt haec omnia : Alan dux, Judhael comes, Juthoen archiepiscopus, Houuel comes, Wuerec, Nuuenec, Salvator episcopus, Iestin vicecomes, Diles vicecomes, Pritient, Wuethenoc comes, Amalgod, Amedr, Chenmarchoc, Nidhuen, Moysen et alii plurimi fideles qui viderunt at audierunt testimonium sicut scriptum est. Et qui frangere aut minuere veluerit, ira Dei incurrat super eum et anathema sit. Amen.

Post obitum Alani, ego Tetbaldus nutu Dei comes, hoc idem affirmo sicut scriptum est. Ego Joseph Thuronensis urbe pastor hoc affirmo. Ego Fulcum, gratia Dei comes, ita etiam hoc affirmo in tantum ut mihi pertinet sicut supra scriptum est. Alanus Dux jussit Hedreno episcopo construere hanc cartam et dedit S. Wingualoeo ejusque abbati Johanni sicut supra diximus in dicumbitione aeterna et qui hoc frangere praesumpserit

ira Dei et Sanctorum offensa incurrat super eum in praesenti saeculo et insu per in futuro ante tribunal Christi rationem reddat. Amen. (1)

(1) Au nom de la Sainte Trinité et unique Divinité, Alain, par la clémence divine duc des Bretons, voyant le saint corps de S. Guénolé exilé de sa patrie et obligé de voyager en terre étrangère, à cause des troubles dus à des ennemis cruels, et me ressouvenant des paroles de Jean l'évangéliste : « Quiconque aura vu son frère dans le besoin et lui aura fermé son cœur, comment la charité de Dieu demeure-t-elle en lui ? » et des paroles du saint Evangile ; « Ce que vous avez fait à l'un de mes plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait, » et : « Qui vous dédaigne me méprise, » et : « Qui donne à un pauvre prête à Dieu et par un petit don fait en ce siècle il s'achète le Royaume éternel dans l'autre, » l'âme remplie de crainte devant ces paroles et d'autres (encore), appliquant tout mon esprit à scruter ce qui a valeur durable aux yeux du Seigneur selon le dessein du Roi Suprême et sa miséricorde : pour cela donc Alain, par la volonté de Dieu duc, dédaignant toutes les choses terrestres et désireux d'obtenir par tous les moyens les célestes, a fait tradition de biens de son propre héritage à S. Guénolé et à son Abbé Jean, parce que celui-ci l'a appelé et invité à venir de ce côté-ci de la mer, et que les fidèles de ce dernier, à savoir Amalgod et Guéthunoc lui ont prêté serment sur l'autel de S. Pierre Apôtre, avant qu'Alain ne fût venu ; et ledit Jean a servi à sa satisfaction d'intermédiaire auprès des Barbares et de groupes nombreux de Saxons et de Normands, proclamant très souvent et répétant, à notre joie, la nécessité de la paix outremer et de ce côté-ci de la mer. Et pour cela (*Alain*) a ordonné qu'il fût élevé au rang d'abbé dudit Saint ; il a en outre donné à S. Guénolé sur ses propres biens, comme nous l'avons dit plus haut, et spécialement sur ceux qui lui venaient de tous ses illustres parents : le monastère de S. Médard, avec sa terre de quatre milles en longueur et deux milles en largeur, avec ses bois, eaux, prés, terres cultivées et incultes et toutes ses dépendances ; l'église de Ste Croix à l'intérieur de la ville (Nantes), avec toutes ses dépendances ; l'église de S. Cyriaque en dehors de la ville ; l'église dudit Saint (Guénolé) et toute l'île appelée Batz-Guérande avec toutes ses dépendances ; la moitié des droits de voirie sur le lieu-dit Sucé, situé dans le pays de Nantes à cinq (*milles*) de la ville, la moitié (des droits de) son église avec toutes ses dépendances ; également la dîme de son vin et deux parts sur la dîme de ses poissons ; 20 boisseaux sur ses taxes et redevances, et 20 boisseaux de froment, la dîme de ses monnaies pour toujours ; l'exemption des droits de tonlieu et de cens sur le sel chaque année, — cela audit saint Guénolé et à son Abbé Jean jusqu'à sa mort et à ses héritiers à perpétuité : pour assurer la stabilité du Royaume, la rédemption de son âme, la longue vie de ses fils et pour les âmes de ses parents, soit vivants, soit défunts.

Ayant fait cette faveur et comme un sage méditant sur l'avenir, il a ordonné que ce privilège fût accordé de telle sorte que si quelques-uns venaient (ce que nous n'osons croire) à vouloir déchirer ou violer cette écriture, ils sachent qu'ils seront chassés de toute entrée dans la sainte église de Dieu, qu'ils auront part avec Dathan et Abiron que la terre engloutit, avec Judas et Pilate qui crucifièrent le Seigneur ; que la terre bénite d'un cimetière ne les reçoive pas, que leurs fils soient orphelins et leurs épouses veuves.

Voici les témoins qui ont entendu et vu tout cela : Alain, duc ; Judhael, comte ; Juthuen, archevêque ; Houuel, comte ; Wuerec, Nuuenec, Salvator, évêque ; Jestin, vicomte ; Diles, vicomte ; Pritient, Wuethenoc (comte), Amalgod, Amedr, Chenmarchoc, Nidhuen, Moïse et beaucoup d'autres fidèles qui ont vu et entendu comme il est attesté ici par écrit. Et si quelqu'un voulait annuler ou détruire (*ces concessions*), que la colère de Dieu tombe sur lui et qu'il soit anathème. Amen.

Après la mort d'Alain, moi, Tetbald, comte par la grâce de Dieu, je confirme la chose comme elle est écrite. Moi, Joseph, pasteur de la ville de Tours, je la confirme. Moi, Fulcum, comte par la grâce de Dieu, je la confirme aussi autant qu'elle me concerne comme il est écrit ci-desssus.

Le Duc Alain ordonna à l'évêque Hedrennus d'établir cette charte et la donna à S. Guénolé et à son Abbé Jean, comme disposition éternelle, et celui qui osera y porter atteinte, qu'il encourre la colère de Dieu et la vengeance des saints dans le siècle présent et de plus, dans le siècle futur, qu'il lui en soit demandé compte devant le tribunal du Christ. Amen.

(Traduction La Borderie).

BIBLIOGRAPHIE

Au Seuil de la Théologie - Initiation de trois années — 1er degré — par Sr J. d'Arc ; A-M. La Bonnardière ; E. Jarry ; J. Rogues ; J. Juglar, o.s.b. ; Sr Mie-Monique ; A.-M. Henry, o.p. ; A.-.M. Cocagnac, o.p. ; M.-A. Rivière, o.s.b. ; Mie Fargues. — Ed. du Cerf, 1960, 448 p. 18 NF.

Destiné premièrement à servir de guide pour les années de formation - ou « grand juvénat » - dans les Congrégations religieuses et Instituts séculiers, cet ouvrage répond au désir, si vivement ressenti de nos jours, de bases doctrinales sérieuses pour asseoir la vie religieuse et faire face aux besoins de l'apostolat. Certes, « il ne s'agit pas ici de donner des connaissances à la seule raison..., mais de donner, des réalités de la foi, une telle intelligence, que l'esprit, le cœur, les mœurs et même la sensibilité religieuse se trouvent concernés et également intéressés». D'où les chapitres consacrés à la Bible (avec la prière des Psaumes), aux Pères, à l'Histoire, la Liturgie, la vie spirituelle et religieuse, mais aussi à l'Art sacré, l'Education chorale et la formation religieuse des enfants, sans oublier la « Théologie du Témoignage ».

Il est certain que cet ouvrage se trouvera bientôt dans toutes les bibliothèques de communautés, mais aussi chez de nombreux laïcs, heureux de trouver ce guide, intermédiaire entre les ouvrages de vulgarisation et ceux qui sont destinés aux spécialistes.

J. Isaac, o.p. **La révélation progressive des Personnes divines.** — Coll. « Lumière de la foi ». Ed. du Cerf, 1960, 212 p. 8,40 NF.

En publiant cette série de conférences données aux réunions des Maîtresses des Novices de France (déjà parues dans leur bulletin « Forma Gregis », et dont la substance a été résumée au t. II de l'« Initiation théologique »), l'A. nous fait retrouver, dans un contact vivant et savoureux avec les textes bibliques, les étapes suscitées par la pédagogie divine pour amener les esprits à recevoir la révélation trinitaire. A partir des amorces vétéro-testamentaires, sa science, aussi sûre que discrète, retrace la progression qui se poursuit jusqu'au terme du Nouveau Testament. C'est dans le climat même qui a baigné cet enseignement, climat de foi et d'adoration, en se mettant à l'écoute du Seigneur, que le lecteur entrera plus avant dans l'intelligence du mystère central de son Credo.

Pierre E. Bonnard. **Le psautier selon Jérémie.** Ed. du Cerf, coll. « Lectio Divina », n° 26, 1 vol. in-8° carré, 284 p. 13,50 NF.

Cet ouvrage, entrepris sur le désir du regretté chanoine A. Gelin, montre d'abord l'originalité et l'influence de Jérémie sur les livres bibliques postérieurs, notamment sur la partie la plus récente du psautier.

Puis, feuilletant le psautier, l'auteur s'arrête aux différents psaumes où il reconnaît le plus distinctement l'influence du grand prophète. Ces psaumes, au nombre de 33, lui permettent ensuite de dessiner les principaux traits de la spiritualité des disciples de Jérémie.

Enfin, c'est le Christ lui-même qu'il nous fait voir utilisant les psaumes jérémiens, c'est la communauté apostolique qu'il nous décrit les appliquant à Jésus.

Ce livre aidera prêtres et fidèles à mieux goûter, à mieux prier les psaumes.

Jean Steinmann, **Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique.** Desclée de Brouwer. 1 vol. broché, 452 p., 12 hors-texte. 19,50 NF.

Né à Dieppe en 1638, Richard Simon entre en 1662 au noviciat de l'Oratoire, puis devient professeur de philosophie au collège de Juilly, « la plus célèbre et la plus aristocratique des maisons d'éducation de l'Oratoire ». Il y ébauche une amitié avec Malebranche, a maille à partir avec Nicole et Arnauld, écrit une « Méthode facile pour apprendre la langue hébraïque en peu de temps », et, sitôt ordonné prêtre par Mgr de Paris, prépare son premier grand ouvrage, «l'Histoire Critique du Vieux Testament », bientôt suivi de « l'Histoire critique du texte du Nouveau Testament », de l'Histoire de ses versions, de celle de ses principaux commentateurs.

Ces ouvrages font de Richard Simon le plus grand critique biblique de l'ancienne France.

Pourquoi est-il alors si peu connu ? Parce qu'il « s'est brouillé avec l'Oratoire, Port-Royal, les Bénédictins, les Jésuites, la Sorbonne, les Protestants ». Surtout parce que Bossuet lui-même, dans ses Oeuvres posthumes parues en 1743, lui porte un coup terrible, dont la critique et l'exégèse biblique devaient mettre 2 siècles à se relever.

Ecrit dans un style coloré et pittoresque, choisi par la Sélection catholique des 50 meilleurs livres religieux parus en France en 1960, cet ouvrage, qui se lit comme un roman, nous fait découvrir tout ce que les études bibliques modernes doivent à Richard Simon.

G-M. Behler, o.p. **Les Paroles d'adieux du Seigneur.** Coll. « Lectio divina », Ed. du Cerf 1960. 266 p. 12 N.F.

Les chapitres 13 à 17 de l'Evangile de S. Jean ont toujours été particulièrement goûtés des âmes avides de vie intérieure. Le commentaire théologique et spirituel que nous en donne le P.B., véritable « lectio divina » au plus beau sens du terme, comblera leur attente : lecture savoureuse, profonde, intérieure. Il s'appuie sur une solide interprétation textuelle, toujours discrète et sans prétention à l'érudition, ainsi que sur la pensée même de l'Eglise, exprimée par

les nombreuses citations qui, comme autant de reflets, viennent éclairer la parole de Dieu : citations de l'Ecriture tout d'abord, mais aussi des Pères et grands docteurs de l'Eglise (S. Augustin, S. Cyrille d'Alexandrie et S. Thomas d'Aquin sont les plus souvent cités) ainsi que des meilleurs commentateurs modernes. Mais l'art de l'auteur, supposant une grande familiarité avec ses sources, consiste à ne jamais disperser l'attention : un texte semble appeler l'autre, pour déboucher comme insensiblement, presque de l'intérieur, dans le conseil pratique qui ouvre l'âme à l'ultime invitation du Maître : « Demeurez dans mon amour ».

Clément d'Alexandrie. **Le Pédagogue** — Trad. de Mme Harl. Intr. de M. H. Marrou. Ed. du Cerf, 1960. 16,80 N.F.

Dès ses débuts, voici vingt ans, la collection « Sources Chrétiennes » nous avait offert de Clément d'Alexandrie, le « Protreptique » : écrit pour les païens de la fin du IIe siècle, en vue de leur faire quitter leurs fables grossières et de les convertir à l'Evangile. Aujourd'hui elle nous présente le « Pédagogue », qui, lui, s'adresse aux chrétiens pour que leur conduite comme leur foi devienne digne de leur vocation. Le vrai « Pédagogue », c'est le Christ, considéré moins comme un Maître de doctrine que comme un précepteur visant à former aux bonnes mœurs les petits enfants que nous sommes tous, nous ses disciples. On trouvera peut-être longues certaines énumérations et discussions exégétiques un peu compliquées (allégories inspirées de Philon...), on sourira d'une certaine érudition « scientifique » ; mais les thèmes partout rappelés de vie spirituelle sont un programme toujours actuel. Le chrétien doit tendre à la perfection en imitant Dieu, en prenant pour modèle l'image terrestre de Dieu qu'est le Verbe incarné. Retrouver la ressemblance divine perdue par le péché, prendre l'attitude de l'enfant par l'innocence, la simplicité, la confiance, nous réjouir dans la jeunesse du peuple nouveau qui dans le Christ participe à un printemps éternel et « va toujours se renouvelant sans jamais vieillir », honorer Celui qui habite en nous par la grâce, qui nous divinise, aimer Celui qui est la bonté sans changement et qui témoigne tant d'amour pour sa créature privilégiée, l'homme, courir à la suite de Jésus jusqu'à la vie éternelle : qui n'écouterait pareille invitation ?

Le présent volume s'ouvre sur une parfaite introduction de M.H.I. Marrou, si fin connaisseur de la culture antique et du Christianisme des premiers siècles ; puis le texte et la traduction de la 1er partie du Pédagogue (Principes généraux de notre Educateur). Les IIe et IIIe parties fourniront mille détails sur la vie des anciens et pas seulement du pittoresque : cet effort pour christianiser le quotidien nous engage, hommes d'aujourd'hui, à faire pénétrer notre foi dans le concret de notre vie, à ne pas nous contenter de paroles, à accomplir des actes vertueux, droit chemin vers la vie heureuse, la vie avec Dieu.

Louis Bouyer. **Introduction à la vie spirituelle.** Précis de théologie ascétique et mystique. — Desclée et Cie, 1960, 1 vol. (15×22 cm), relié linson sous jaquette. 320 p., 8 hors-texte, 18,60 NF.

Après, déjà, tant d'autres livres, le P. Bouyer, de l'Oratoire, nous donne une « Introduction à la vie spirituelle » qui inaugure une série de « Manuels » proposés par les Editions Desclée au public d'aujourd'hui. Nul doute — et personne n'en sera surpris qui connait quelque peu l'auteur — qu'il renouvelle en bien des points son sujet. Cependant, dirons-nous paradoxalement, si cet effort nous agrée dans l'ensemble, n'est-ce pas parce qu'il se situe résolument dans la ligne traditionnelle ancienne, celle qui a donné naissance à la spiritualité de nos Pères dans le monachisme ? Ceci ne serait peut-être pas qu'un compliment, si ce point de vue assez accusé était exclusif ; mais le P. Bouyer sait heureusement faire la part aux différentes vocations chrétiennes : à côté de la spiritualité monastique, il fait large place à la spiritualité laïque, aux vocations sacerdotale et « religieuses ».

— Sur l'ouvrage on pourra lire — bien qu'elle nous semble injustement sévère et durcir certaines positions (qui ne donnent pas tout à fait, dans le contexte du livre, l'impression qu'on veut bien dire) — la longue recension du P. Jean Daniélou, S.J., dans le numéro de février des « Etudes », p. 270-274, ainsi que la réponse du P. Bouyer dans le nº de mars p. 411-415.

Dorothy Dohen. **Vertus du Chrétien dans le monde.** — Ed. du Cerf, 1960, 163 p.

« La sainteté des laïcs », premier livre de Dorothy Dohen, exposait aux laïcs leur « vocation d'être le Christ », d'être une humanité pour le Christ, en termes simples, pleins de bon sens et d'évangélisme exigeant. On retrouve ces mêmes qualités dans ce second ouvrage dont la lecture frappe par son accent de vérité : ces pages ont été vécues avant d'être écrites.

« Toute la vie est un voyage à Bethléem. Toute sa vie, le chrétien est appelé à se préparer pour la naissance du Christ dans son âme. Toute la vie est une préparation à voir le Christ dans la chair, comme Marie le vit dans la chair. » (p .7) L'auteur cherchera, tout au long de son livre, à dégager les profondes attitudes de l'âme qui permettront et prépareront cette rencontre : pénitence, silence, prudence, croix, espérance, amour, héroïsme quotidien.

Il nous paraît utile de souligner les réflexions sur la pénitence : ce n'est pas tant « un ensemble d'exercices extérieurs » qu'un « comportement spirituel » ; elle n'est pas « une vertu négative », mais « elle présuppose la charité. Le but de la pénitence n'est jamais de transformer notre âme en maison vide, mais d'en faire un lieu où le Christ puisse naître ». (p. 14-15) C'est un sens nouveau que prend alors toute la vie où la Croix tient tant de place : ce sens, Dorothy Dohen le définissait par le titre original de son premier livre : « Vocation à l'amour ».

Aujourd'hui le « chrétien dans le monde » découvre la valeur sanctifiante de sa vie : la lecture, ou mieux la méditation du livre de Dorothy Dohen l'aidera à l'approfondir encore plus et à rayonner le Christ autour de lui.

Dom Stefan Hilpisch et *L. von Matt*, **Saint Benoît.** — Desclée de Brouwer, 1960, 1 vol. 17×24 de la coll. « Les saints par l'image », broché : 24 NF., relié : 30 NF.

Une splendeur ! Dans cette nouvelle vie de S. Benoît, dont le texte est d'un moine de Maria-

Laach, un des meilleurs historiens de l'institution bénédictine, on trouve un écho direct des travaux entrepris par le célèbre monastère rhénan sur les origines et le sens de la vie monastique. C'est dire la sûreté scientifique du travail. On est ici très loin de l'anecdote et du reportage. Et à ce texte d'une admirable densité, qu'appuie une documentation archéologique de première valeur, s'ajoute l'évocation, par des photos d'une beauté saisissante, des « paysages de S. Benoît » : Nursie, Rome, Subiaco, le Sacro Speco, le Mont-Cassin. C'est aussi une introduction pertinente à la « Règle des monastères » et à la vie bénédictine. C'est enfin, plus brièvement, mais non moins somptueusement, la présentation de quelques-unes des pièces maîtresses des archives monumentales de l'Europe monastique, de Charlemagne à nos jours. A tous nos amis nous recommandons vivement ce magnifique ouvrage, pour eux-mêmes ou pour leurs cadeaux.

Lacordaire. **Vie de Saint Dominique.** — Présentation de M.-D. Chenu. Ed. du Cerf, 1960, 1 vol. in-8° écu de 280 p., 8,70. NF.

En l'honneur du centenaire de Lacordaire, par qui « saint Dominique revit la France au banquet de sa famille », vient d'être rééditée son œuvre peut-être « la meilleure », que Chateaubriand qualifiait d'« unique » ; œuvre primordiale, puisque c'est la vie du Fondateur dont il prit le nom, l'inspiration et le programme. A part quelques imprécisions, nous sommes rassurés sur son historicité durable. L'ouvrage fut composé au cours du noviciat de Viterbe, en 1839-1840, sur la vingtaine des documents essentiels providentiellement réunis déjà ; la pénétration d'âme de Lacordaire lui donne presque à chaque page ces lumières « incommensurables à la pure érudition ». Nous suivons saint Dominique au temps des semailles dans notre Midi et des premières approbations, au « moment triomphal » de la fondation romaine de Sainte-Sabine, puis dans le majestueux déroulement des fondations et des Chapitres, jusqu'à la bienheureuse mort.

Est-il permis de savourer un chef-d'œuvre ? C'en est un. La grandiloquence et le maniéré romantiques menacent parfois, mais la sincérité chrétienne les évite, dans un authentique sublime.

Ce livre, d'autre part, nous révèle tout Lacordaire : l'homme de Jésus-Christ en croix et l'homme de l'Eglise ; c'est ce que tout lecteur chrétien y trouvera en haut-relief.

Plusieurs auteurs sous la direction du Chanoine *Ligier*. **Saint Claude**. Vie et présence. — Lethielleux, 1960, 1 vol. in 8° jésus, de VIII-198 p., 20 illustrations hors-texte, 11,10 NF.

Un de ces essais hagiographiques dont on souhaiterait voir le nombre se multiplier. Sous l'impulsion coordonnée de M. l'Archiprêtre de Saint-Claude, une savante équipe de chercheurs entreprend non seulement de faire la lumière sur la personne de S. Claude et l'histoire de ses reliques, mais de nous dire aussi le culte rayonnant, les miracles de ce pasteur d'âmes du 7e s. dont on ne saurait décider s'il fut plus évêque que moine ou plus moine qu'évêque. De M. le Ch. Ligier on aimera — malgré sa forme un peu déplaisante de monologue adressé au saint — la tentative d'esquisse de la physionomie spirituelle de son héros. Un regret : la couleur — ce bleu qui fait réellement mal aux yeux — de la moitié des illustrations (par ailleurs si intéressantes). Nous n'apprécions aussi que médiocrement la couverture de ce livre qui est pourtant de bonne présentation.

Lucie de Vienne. **Spiritualité de la voix.** — Préface et postface du R.P. Régamey, o.p. — Ed. du Cerf, 1960, 1 vol. in-8° écu de 288 p. 10,50 NF.

Utilisant les données actuelles de la science et mettant à profit sa longue expérience personnelle, Mme de Vienne analyse la production vocale à partir du stade primitif de la spontanéité brute jusqu'à l'état supérieur de la réalisation parfaite dans le discours et le chant : la voix, pur phénomène sonore, expression d'une pensée, manifestation du caractère, d'un état d'âme.

On se plaît à découvrir, au cours de l'exposé, ce mélange de techniques exigeantes et sûres et de considérations fort pertinentes d'ordre spirituel, le tout ponctué de conseils relatifs à l'art du bien dire et du bien chanter. Si l'on ne veut pas s'attarder au détail de certaines indications techniques ni même faire siens tel principe ou telle application, chacun se doit de retenir les règles maîtresses de la bonne émission, de la mise en place du son et du rythme, de se persuader — c'est le sens dernier de cet ouvrage — que la parole et le chant sont un langage de l'esprit et du cœur.

Des qualités vocales dépendent en effet, pour une grande part, la valeur de l'échange avec l'auditoire. Et ces qualités, l'auteur entend bien le souligner, se réfèrent moins à la beauté du timbre qu'à la discipline d'une voix posée, émise en plénitude, et à une articulation ferme et souple ; toutes dispositions qui doivent avant tout émaner d'une attitude d'âme ouverte, « détendue », et par là aboutir à un épanouissement de l'être tout entier. Qu'on « habille sa voix comme pour un beau dimanche de Pâques ! ».

Le Père Régamey, avec sa pénétration habituelle, apporte un complément substantiel aux riches observations de Mme de Vienne. Que veuillent bien le lire et le méditer le prédicateur, le conférencier, le guide d'une assemblée liturgique, le maître de chant, le lecteur dans un sanctuaire, dans un chœur ou dans un réfectoire monastique, voire tout chanteur ou professionnel de la voix : ils apprendront à s'aquitter de leur tâche avec plus de zèle, d'amour et de... succès.

CHRONIQUE

AU MONASTÈRE

Dès le début de l'Avent, nous sommes invités à nous plonger dans l'Evangile : M. l'Abbé Guichou, professeur au Grand Séminaire de Quimper, vient nous exposer sa manière « optimiste » de comprendre le dialogue de Jésus et de sa Mère à Cana.

Un prêtre du Prado nous parle de l'âme apostolique du Père Chevrier, au moment où ses disciples se préparent à célébrer le centenaire de la fondation de son oeuvre.

Quelques semaines plus tard, un prêtre de Saint-Vincent-de-Paul, travaillant en banlieue parisienne, puis un Petit Frère du Sacré-Coeur, marin-pêcheur, nous disent avec ferveur ce qui leur tient à cœur.

— Nous devons mentionner deux amis défunts du monastère.

Le jour même de sa Naissance parmi les hommes, le Seigneur appelait à lui son bon serviteur, le Révérend Père Vigouroux, S.J. ; il fut plusieurs années le Père occasionnel de nos âmes, qu'il savait toujours accueillir avec sa cordiale simplicité.

Trois jours après, achevait sa longue vie, si pleine et si féconde, Monsieur le Chanoine Dujardin, aumônier des Bénédictines du Calvaire de Landerneau. « Dès maintenant ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les accompagnent. »

— Pour la S. Thomas, ce sont les étudiants qui se font docteurs. Dans une présentation, où l'art s'allie à la doctrine, ils nous parlent du mystère de la Présence de Dieu dans l'univers et les êtres, présence d'« immensité » qui vient s'épanouir dans ces deux présences privilégiées que sont l'habitation divine dans les âmes des justes, et la présence du Verbe divin dans l'humanité du Christ, avec son prolongement eucharistique. N'est-ce pas là le fondement de toute notre vie spirituelle ?

— Le 27 mai, seront ordonnés prêtres à l'Abbaye par son Exc. Mgr Fauvel nos frères Dom Louis Cochou et Dom Guénaël Abiven.

DANS L'ORDRE MONASTIQUE

La vie actuelle de l'Eglise est dominée par la préparation du Concile et la recherche de l'unité : l'Ordre bénédictin a joué un rôle trop important dans l'évangélisation pour ne pas prendre sa part aux travaux de l'Eglise. On ne sait peut-être pas que Léon XIII, en fondant à Rome le Collège Saint-Anselme, Collège Bénédictin international, en 1887, voulait en faire une sorte d'école préparant le travail d'unité et devant recevoir des moines destinés à partir en Orient y faire connaître leur idéal et coopérer par là au rapprochement de nos frères séparés. Quarante ans plus tard, le Pape Pie XI, dans une Lettre à l'Abbé Primat, demandait que l'Ordre bénédictin fît quelque chose pour l'Unité chrétienne, tout particulièrement pour la Russie : l'origine orientale du monachisme, le zèle pour la liturgie, le culte de Saint Benoît, resté populaire en Orient, c'était autant de motifs de s'adonner à cette œuvre.

L'an dernier, Sa Sainteté Jean XXIII a nommé les membres et les consulteurs des Commissions préparatoires au II^{e} Concile du Vatican : parmi eux, on relève les noms de plusieurs bénédictins, entre autres, à la Commission centrale, le Révérendissime Dom Benno Gut, Abbé Primat, et le Révérendissime Dom Albareda, de Montserrat, Espagne, Préfet de la Vaticane.

Les fondations missionnaires monastiques se poursuivent. Après celle de Toumliline, au Maroc, l'Abbaye Saint-Benoît d'En-Calcat, dans le Tarn, vient d'en faire une autre au Togo. Le 11 janvier dernier, un Père et un Frère se sont embarqués à Marseille pour la Mission de Dzobégan ; d'autres moines les rejoindront plus tard. Nous empruntons à la revue de l'Abbaye d'En-Calcat, « L'Œuvre bénédictine », janvier 1961, les renseignements

suivants. « Le pays est situé sur le Golfe de Guinée, au sud de notre ancienne Afrique Occidentale, entre le Dahomey à l'est et le Ghana à l'ouest ; au nord, il est en contact avec la Haute-Volta... Le premier essai d'évangélisation remonte à 1860. Aujourd'hui, il y a au Togo 205.000 baptisés catholiques, 42.000 protestants et de 60 à 70.000 musulmans ; le reste de la population est fétichiste... Rome a récemment détaché la partie nord du diocèse de Sokodé pour en faire une Préfecture Apostolique confiée aux Franciscains ; tout le reste du pays est confié à la Province de l'Est des Missions Africaines de Lyon. » La fondation de Dzobégan se trouve dans le diocèse de Lomé.

Aux Etats-Unis, la vie bénédictine est aussi vivante : l'Abbaye Saint-Benoît, de Benet Lake, Wisconsin, a récemment ouvert son sixième prieuré, en fondant une maison à Costa-Rica. Parmi les cinq autres, quatre se trouvent aux Etats-Unis et un au Mexique. Cette maison est le premier monastère bénédictin à Costa-Rica ; une école d'agriculture lui sera adjointe.

* * *

L'Ordre bénédictin a de tout temps donné des Saints à l'Eglise : aujourd'hui encore nous nous réjouissons des progrès que font les causes de plusieurs fils de Saint Benoît.

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans le procès de béatification de Dom Colomba Marmion, troisième Abbé de Maredsous, en Belgique. Le 3 Mars 1960, Son Excellence Monseigneur Charue, évêque de Namur, a déclaré close l'enquête sur ses écrits ; ceux-ci ont été transmis à la Congrégation des Rites, et le Pape Jean XXIII a nommé le cardinal Gaétan Cicognani, Préfet de la Congrégation des Rites, comme Ponent pour soumettre officiellement la cause de Dom Marmion au Siège apostolique. Le cardinal Cicognani a personnellement connu Dom Marmion alors qu'il était attaché à la Nonciature à Bruxelles. La Congrégation des Rites a porté un Décret publiant l'ouverture du procès d'examen des écrits de Dom Marmion.

Dom Marmion est né à Dublin (Irlande) en 1858 ; en 1881, il est ordonné prêtre à Rome. Admis à l'abbaye de Maredsous, en 1886, il en devient l'abbé de 1909 à sa mort (1923). On connait ses trois ouvrages de spiritualité : *Le Christ vie de l'âme*, *Le Christ dans ses mystères*, *Le Christ idéal du moine*, auxquels s'est ajouté un quatrième, posthume, *Le Christ idéal du prêtre*.

Le Pape Jean XXIII a fait avancer la cause du Frère Meinrad Eugster d'Einsiedeln, Suisse, en proclamant que le Frère a pratiqué à un degré héroïque les vertus chrétiennes.

Né en 1848, le Frère Meinrad entre en 1873 à l'Abbaye d'Einseideln, et durant 50 ans il fut employé à l'atelier de couture, faisant de tout son travail une prière continuelle ; il est mort en 1925.

Le 5 décembre 1954, le Pape Pie XII béatifiait Dom Placide Riccardi, moine de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome. Depuis lors, les progrès continuent dans l'étude de la vie du Bienheureux (1848-1915).

NOS DEFUNTS

R.P. Pierre **Vigouroux**, s.j., Quimper. — M. l'abbé Alain **Cueff**, vicaire, Le Faou. — M. le chanoine **Bodénès**, Plougastel-Daoulas. — M. le chanoine Albert **Dujardin**, Landerneau. — M. le chanoine Louis **Kerbiriou**, Bourg-Blanc. — M. l'abbé Jean **Le Ber**, aumônier de Kerlys, La Roche. — M. le chanoine **Massé**, Compiègne. — M. le chanoine **Saliou**, Tréguier. — Sœur **Marie Sébastien**, Lanroze, Brest. — Mère **Marie St Jean-Baptiste**, St-Méen. — M. Alain **Calvez**, Plouider. — Mme Vve Joseph **Caraës**, Lannilis. — Mme **Celton-Talidec**, Douarnenez. — M. Guillaume **Cleuziou**, Landerneau. — M. René **Coignerai**, Rennes. — M. Joseph **Ferron**, Livré-sur-Changeon (I.-et-V.) — M. **Gourmelon**, Landerneau. — M. Auguste **Guéguen**, Trémaouézan. — M. Erlé **Guillemot**, Quimper. — M. Guillaume **Lars**, Locmaria-Plouzané. — M. Guillaume **Le Bras**, Plounéventer. — M. René **Le Moal**, Douarnenez. M. Aimé **Laurens**, Le Drennec. — Mme Vve **Le Berre**, Pouldreuzic. — Mme Vve **Lebreton**, Rennes.— Mlle Marie-Jeanne **Le Breton**, Plomeur. — M. Emmanuel **Le Rest**, Plouider. — M. Louis **Le Roux**, Goulven. — Mlle Marie-Louise **Le Verge**, Plouider. — Mme **Messager**, Commana. — M. Pierre **Mocaër**, Brest. — M. Alain **Pellé**, Irvillac. — Mlle **J. Pinson**, Morlaix. — Mme Yves **Pouliquen**, Landerneau. — M. Pierre **Roulland**, Concarneau. — M. Yves **Simon**, Trégarantec. — M. **Thierry**, Yvetot (S.-M.). — M. Louis **Troadec**, Plouider. — M. Charles **Guiffant**, St-Yvi.

Pour eux, Seigneur, que luise la lumière éternelle,
parce que vous êtes bon !

LES AMIS DE LANDÉVENNEC

Membre fondateur

Mme Vve Nicolas Donval, Bodilis.

Membre protecteur

A titre posthume

Mlle Marie-Jeanne Le Breton, Plomeur.

Membres bienfaiteurs

Ct André Bailhache, Nantes.
Mlle Yvette Gentric, Nantes.
Mme Gargadennec, Douarnenez.
M. Trohel, Quimper.
Mlle Alice Le Guével, Plougonven.
Docteur Mao, Quimper.
Mme Louise Pouliquen, St-Quay-Portrieux.

A titre posthume

M. le Chanoine Yves Crenn, St-Pol-de-Léon.

VISITE DES RUINES ET DU MUSÉE

A partir de Pâques :
de 10 heures à 12 heures.
de 15 heures à 18 heures.

A QUI ADRESSER LA CORRESPONDANCE ?

— *Pour les RETRAITES, au R.P. Hôtelier.*
— *Pour le BULLETIN, à "Rédaction de PAX"*
— *Pour la BIBLIOTHÈQUE BRETONNE au R.P. Grégoire.*